

11 janvier 1960

~~Extrait~~ du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 janvier 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

1 / 6 0 Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées des 14, 15, 16, 17, 21 et 28 décembre 1959. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

Monsieur André Paré, chimiste en charge des opérations du filtre municipal présente personnellement son rapport pour l'année 1959. Selon les chiffres fournis, les citoyens de Drummondville, Drummondville-Ouest, et Drummondville-Sud, auraient consommé durant les douze mois de 1959 un total de 936,116,200 gallons d'eau soit une moyenne de 2,564,700 gallons par jour ou encore 74 gallons par jour par personne. La consommation de l'année écoulée représente une augmentation de 22.8% sur celle de 1958.

L'échevin Raymond Luneau, président du Comité du Filtre, ainsi que Son Honneur le Maire félicitent M. Paré de son travail et le remercient des connaissances qu'il met au service de la population.

2 / 6 0 Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 11 janvier 1960. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de la correspondance suivante:

- Une lettre de la Société St Jean Baptiste, division du Prêt d'Honneur aux étudiants, qui remercie le Conseil pour le don fait par celui-ci pour le prêt d'honneur diocésain.

- Une lettre de M. Maurice Poitras, de Hull, qui félicite le Conseil et les autorités policières de la Cité pour la courtoisie qui lui a été manifestée lors de son récent passage à Drummondville. Il en profite pour citer notre ville en exemple.
- Une lettre de la Société Canadienne du Cancer, qui informe le Conseil de la tenue en avril prochain de sa campagne annuelle. Le président de cette campagne, M. J.P. Beauchamp, prie les autorités municipales de prévoir l'octroi d'un certain montant à cette occasion.
- Une lettre de la Rév. Soeur Georgette Charette, supérieure de l'Hôpital Ste Croix, qui remercie le Conseil pour son octroi annuel.
- Une lettre de M. Maurice Campeau, secrétaire de l'Institut Canadien pour les aveugles, qui demande la permission de tenir la campagne annuelle de cette association du 1er au 15 février. Le Conseil se rend volontiers à cette demande.
- Une lettre de l'O.T.J. et Loisirs de Drummondville Inc. qui prie le Conseil de bien vouloir leur permettre d'occuper un local dans la bâtisse de l'Hôtel de Ville St Joseph. Sur recommandation de l'échevin André Cloutier, cette permission est accordée avec plaisir.

Les associations de jeunesse J.O.C., A.J.D. et Association des Elèves de l'Ecole d'Arts & Métiers s'unissent pour présenter au Conseil une demande qui, selon eux, résoudrait le problème des loisirs d'hiver à Drummondville. Cette requête consiste en l'érection au collège St Frédéric d'une glissoire et de l'aménagement en plus grand nombre de patinoires de par la ville.

L'échevin Joseph Bibeau, président du comité des parcs et amusements, explique que le budget actuel ne prévoit aucune dépense de ce genre, d'autant plus que la saison est présentement trop avancée pour songer à l'installation d'une glissoire et de patinoires additionnelles. Le Conseil en entier regrette de ne pouvoir donner suite aux demandes de ces associations, mais il les prie de croire qu'il note sérieusement les arguments apportés en faveur de cette requête et qu'il leur consacrerait en temps opportun une étude qui amènera peut-être les résultats espérés.

Monsieur Harry Gouin s'est porté acquéreur d'une maison appartenant à la Cité et portant le numéro civique 610 Brock. Cette maison a été achetée par paiements mensuels et le trésorier informe le Conseil que cet acheteur a maintenant acquitté en entier le montant de l'achat.

3/60 En conséquence, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Greffier soit autorisé à donner à Monsieur Harry Gouin, au nom de la Cité, une quittance finale en rapport avec cet achat.

ADOPTE

Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de la Rév. Soeur Clarilda Fortin, supérieure provinciale des Soeurs Grises de Nicolet. Cette religieuse confie aux membres du Conseil que sa communauté a finalement décidé de construire à Drummondville un foyer pour personnes âgées. Il reste toutefois que le montant demandé pour le terrain dépasse de beaucoup les disponibilités budgétaires de la Communauté et que celle-ci serait reconnaissante à la Cité si elle consentait à mettre dans la balance les argents nécessaires pour l'achat de ce terrain.

Monsieur le Maire commente favorablement cette demande mais explique qu'il faudra lui accorder une plus longue étude avant de prendre une décision dans un sens ou dans l'autre.

La question de l'installation de barrières automatiques au passage à niveau des rues St Jean et Notre Dame revient de nouveau sur le tapis mais il est décidé d'attendre le rapport final de l'Ingénieur avant de répondre définitivement à la Commission des Transports. A ce sujet, l'échevin Luneau suggère d'étudier la possibilité d'acquérir une maison qui est située au coin des deux rues précitées afin de la déplacer ou la démolir. L'enlèvement de cette maison permettrait aux usagers de cette intersection une vision sans obstruction.

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage No. 484 et décrétant comme zone résidentielle un emplacement portant le numéro de cadastre P.162b appartenant à MM. Moisan & Leclerc.

En rapport avec le plan de centralisation des assurances de la Cité, le Greffier donne lecture d'une lettre du bureau Courchesne et Courchesne à qui a été confiée l'administration de ce plan. Ce bureau formule trois demandes sur lesquelles il prie le Conseil de se prononcer:

- 1^o Durée du contrat établie à 7 années.
- 2^o Est-ce que les assurances actuellement en vigueur vont courir jusqu'à leur échéance?
- 3^o Les assurances incendie sur les bâtisses de la Cité seront-elles annulées immédiatement afin qu'elles soient toutes établies à une même date?

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que: 1^o le terme fixé pour le contrat avec le bureau Courchesne et Courchesne soit de 7 années à compter du 1^{er} janvier 1960. Cependant, le Conseil de la Cité se réserve le droit et le privilège de résilier cette entente en tout temps, sans avis préalable ni mise en demeure, s'il a la preuve d'une mauvaise administration, de négligence dans les opérations normales d'assurance, s'il y a transport de droits par le bureau Courchesne et Courchesne

à un autre, s'il survient un décès du propriétaire de ce bureau. Toutefois, le transport des droits présentement consentis au Bureau Courchesne et Courchesne pourra se faire sur consentement écrit de la Cité de Drummondville. 2^o et 3^o Le Conseil préfère que les assurances soient renouvelées à leur échéance respective seulement.

En ce qui concerne les points à être alloués aux divers agents d'assurance participant à ce plan, le Conseil approuve une cédule dont l'original est versé au procès-verbal de l'assemblée.

original

ADOPTE

5/60 Le Conseil entend maintenant le rapport annuel des activités de la Bibliothèque Municipale pour l'année 1959. Ce rapport, préparé par M. Henri Talbot, directeur de la Bibliothèque, prouve que 58,517 prêts de livres, albums, périodiques et films ont été faits au cours de l'année. La bibliothèque compte 2,666 abonnés. L'échevin Joseph Bibeau, président du comité de la bibliothèque, se réjouit de cette popularité toujours grandissante. Il fait part à ses collègues de la décision du Gouvernement Provincial d'aider les bibliothèques municipales, et dans le but de bénéficier de cette aide, il propose, appuyé par l'échevin André Cloutier, que des démarches soient immédiatement entreprises auprès du Gouvernement Provincial, par l'intermédiaire du député M. Robert Bernard, afin de bénéficier dans la mesure du possible de l'encouragement offert par les autorités provinciales.

ADOPTE

6/60 Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'une augmentation de salaire de \$100.00 par année soit consentie à M. Henri Talbot, directeur de la bibliothèque municipale, telle augmentation s'appliquant à l'année 1960.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 506 qui amende le règlement No. 428 (règlement du marché.)

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement destiné à contrôler la distribution des circulaires, feuillets publicitaires, pamphlets, etc., par les rues et résidences de la ville.

7/60 Les membres du Conseil s'attaquent ensuite à l'étude du budget préparé pour l'année en cours. D'après le document déposé, les recettes prévues pour l'année 1960 s'établiraient à \$1,390,931.87 et les dépenses à \$1,388,343.31, laissant ainsi un surplus prévu de \$2,588.56. Son Honneur le Maire commente certains aspects du budget présenté et il fournit les explications appropriées. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le budget préparé par le Conseil de la Cité pour l'année fiscale 1960 soit adopté

avec des revenus prévus de \$1,390,931.87, des dépenses estimées à \$1,388,348.31 et un surplus de \$2,583.56.

ADOPTÉ

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1960.

L'échevin Raymond Luneau qui avait été chargé de transiger avec les propriétaires de parties de terrains requis pour l'agrandissement des bassins d'eau de réserve du filtre municipal, fait rapport des pourparlers qu'il a eus avec MM. Wellie Généreux, Arthur Houle, Ulric Traversy et Dame Annette Aubry. Il en est venu à un arrangement avec M. Traversy et Mme Aubry qui acceptent respectivement \$1,800 et \$2,000. MM. Généreux et Houle ont refusé tout compromis.

8 / 6 0 EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité accepte d'acheter de M. Ulric Traversy, 32 rue Poirier, les parties de terrain portant les numéros P.6-5, 6-5A, représentant une superficie totale de 9,412 pieds carrés, pour un montant total de \$1,800.00;

QUE la Cité consente à l'achat d'une partie de terrain appartenant à Mme Annette Aubry, 55 Bl. St Charles, St Charles de Drummond, et portant le numéro de cadastre P.6-4 et P.6-4A, représentant une superficie totale de 9,825 pieds au coût total de \$2,000.00;

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité un acte d'achat en cette affaire ainsi que tous documents accessoires jugés nécessaires.

ADOPTÉ

9 / 6 0 Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que des procédures en expropriation soient intentées à MM. Arthur Houle et Wellie Généreux, à moins que ces derniers n'acceptent les offres faites par la Cité de Drummondville pour l'achat des parties de terrain nécessaires à l'agrandissement des bassins d'eau de réserve du filtre; l'acceptation par ces contribuables devra être signifiée à la Corporation d'ici le 20 janvier 1960.

ADOPTÉ

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'expropriation des terrains suivants en vue de l'aménagement de bassins d'eau de réserve au filtre: P.4-A-3, 4-A-4, 4-A-5, 4-4, 5-8, 6-14, P.6-6, et 6-6A

10 / 6 0 Monsieur Maurice Mondoux, propriétaire résidant sur la rue Mélançon, se présente au Conseil et déclare vouloir mettre fin au

litige qui l'oppose à la Cité en ce qui concerne certains dommages occasionnés à sa propriété par suite des travaux du viaduc. Il se déclare prêt à accepter le montant de \$2,000 en dédommagement plus une lisière de terrain de 2 pieds de largeur par 65 pieds de longueur à être distraite du terrain voisin. Le Conseil est consentant d'accepter ce règlement et il est en conséquence proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité offre à M. Maurice Mondoux, en compensation des dommages qu'il a pu subir par suite des travaux du viaduc, un montant de \$2,000 en argent plus une lisière de terrain de 2 pieds par 65 pieds à être distraite des lots 263-6, 263-7; qu'un acte constatant cette cession de terrain soit préparé et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

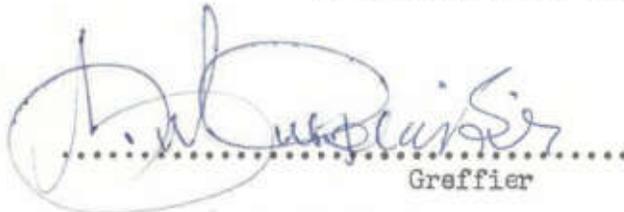
ADOPTE

11/6 0 Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin et adopté à l'unanimité, que le Conseil de la Cité de Drummondville s'unisse à toute la population pour offrir au nouveau premier ministre de cette province, l'Honorable Antonio Barrette, ses félicitations à l'occasion de son élection aux hautes fonctions de chef du Gouvernement de cette Province.

ADOPTE

En terminant, certains membres du Conseil suggèrent que des représentations soient faites auprès du Ministère Provincial de la Voirie afin que des indications routières mentionnant le nom de Drummondville soient postées à la sortie du pont de Québec, au rond-point de la route Québec/Drummondville, ainsi que dans la ville de Richmond, à la jonction des routes Sherbrooke/Drummondville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

25 janvier 1960

~~Copie du~~ Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 25 janvier 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

12/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 janvier 1960. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- La Ligue des Propriétaires de Drummondville présente trois résolutions. La première prie la Cité d'insister auprès du Gouvernement fédéral afin que celui-ci mette à la disposition des municipalités sans charge d'intérêt les argents nécessaires au développement des projets publics.

La seconde se rapporte au problème créé par les citoyens qui jettent dans la rue la neige provenant de leurs cours. A ce sujet le Conseil invite la direction de la Ligue à le rencontrer au cours de la semaine prochaine.

La troisième et dernière résolution de la Ligue prie le Conseil d'insister auprès du gouvernement fédéral afin que celui-ci publie simultanément les rapports de la Chambre et autres imprimés gouvernementaux en français et en anglais.

- Une série de résolutions présentée par le Comité des Citoyens Propriétaires qui comporte des félicitations pour la suggestion faite d'acquérir la propriété Castonguay, angle St Jean et Notre Dame, dans le but de faciliter visuellement les approches du passage à niveau de la rue Notre Dame, à l'intersection de la rue St Jean.

Cette association demande de plus un bureau permanent à l'Hôtel de Ville St Joseph, une copie des comptes mensuels de la Corporation, une copie détaillée des dépenses de chaque département municipal pour 1959 ainsi qu'une copie du budget 1960, une liste des

changements apportés au rôle d'évaluation.

Le Conseil promet de consacrer toute son attention aux demandes formulées par ce groupement.

- La Maison de Retraites Marie Reine des Coeurs, située sur la Rive Nord, formule certaines demandes en ce qui concerne l'écoulement des égouts de cette institution ainsi que la réparation du chemin conduisant au monastère. Le tout est référé à l'Ingénieur de la Cité pour étude et rapport.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me. Jean Louis Doucet, C.R. Sous-Ministre des Affaires Municipales, qui prie le Conseil de bien vouloir nommer un arbitre patronal qui représenterait la Cité sur tout tribunal d'arbitrage avec les employés. Le Conseil recommande la nomination de Me. Paul Rousseau, C.R. qui a bien voulu accepter cette charge.

13/60 Un groupe d'employés de la compagnie Dominion Deying & Printing Co. manifeste au Conseil leur intention de se former en association sous l'empire du Chapitre 304, Statuts Refondus de Québec S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil consente à l'incorporation de cette association.

ADOPTE

14/60 MM. John Legros, 233 Cartier, et L. Williams, 152d Dumoulin, tiennent la Cité responsable d'une chute qu'ils ont faite sur le trottoir et qui, d'après eux, est due à l'état glissant de la chaussée. Après avoir pris connaissance des faits relativement à ces deux réclamations, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec ces réclamations.

ADOPTE

Une mise en demeure légale est présentée par le procureur de M. Armand Tardif, propriétaire d'un immeuble situé au no. 411 du Boulevard St Joseph, qui aurait subi des dommages à sa propriété à la suite de l'éclatement d'une conduite d'eau de 8 pouces à proximité de cet immeuble.

Une mise en demeure semblable est présentée par le chemin de fer Canadien Pacific, toujours en rapport avec la même cause. Le Conseil prend note de ces mises en demeure sans aucun préjudice et sans reconnaître en aucune façon quelque responsabilité que ce soit en rapport avec les dommages allégués.

Le docteur Jean Marc Morin, président fondateur du Camp de Santé de Drummond, prie la Cité de consentir à l'oeuvre du Camp de Santé

un octroi de \$2,000.00 qui servirait à l'achat et à l'installation d'un filtre destiné à purifier l'eau de la piscine de ce camp. Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite à cette demande en raison d'abord de la rigidité de son budget annuel et ensuite parce que la piscine St Joseph qui est la seule à desservir les enfants de la ville aurait aussi besoin d'un filtre semblable. Il est raisonnable de supposer que la piscine St Joseph devrait en premier lieu être l'objet des attentions du Conseil sous ce rapport.

Le club de baseball "Les Royaux", par la voie de son président, demande d'être autorisé à opérer le stade de baseball ainsi que le restaurant au cours de la prochaine saison. L'échevin Joseph Bibeau fait remarquer que l'Oeuvre des Terrains de Jeux a opéré ce lieu d'amusement depuis quelques années et il n'est que juste que les deux organisations se rencontrent afin d'en venir à une entente. Ce n'est qu'après cette réunion que le Conseil pourrait allouer l'opération du stade à l'un ou à l'autre.

15/60 La compagnie Southern Canada Power demande à la Cité de lui accorder un droit de passage sur les lots P.166a, et 164 du Cadastre du Canton de Grantham afin de pouvoir ériger une ligne électrique de 48,000 volts pour l'utilité de la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd. L'Ingénieur a étudié cette demande et a suggéré que cette ligne électrique devrait passer dans la ligne de division des lots 166b et 166a plutôt que dans le tracé suggéré par la compagnie et ceci afin de ne pas gaspiller le terrain situé à l'arrière de l'usine Eastcoast.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le droit de passage demandé par la Southern Canada Power lui soit accordé selon les suggestions présentées par l'Ingénieur de la Cité.

ADOPTE

16/60 Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer une entente avec le chemin de fer Canadien National en rapport avec l'autorisation de passer un tuyau d'aqueduc et d'égoût sous les voies ferrées de cette compagnie.

ADOPTE

17/60 L'échevin Joseph Bibeau présente à ses collègues un plan d'aménagement du parc situé dans le quartier St Jean Baptiste. Ce plan préparé par l'ingénieur Brière indique l'emplacement des différents jeux ainsi que des arbres à être plantés. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce plan soit accepté.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 507 qui prévoit l'imposition d'une taxe foncière générale et spéciale de \$1.10 pour l'année 1960.

Première lecture est donnée du règlement No. 508 qui règle la distribution de circulaires et pamphlets commerciaux.

18/60

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 506 qui amende les règlements du marché public 428 et 452. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le règlement No. 506 soit adopté.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement qui fixe les heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux opérant dans les limites de la Cité.

19/60

En marge des travaux d'agrandissement du filtre municipal, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que les règlements intervenus avec les propriétaires dont les noms suivent soient acceptés à toutes fins que de droit:

Wellie Généreux, \$10,000.00
 Alexandre Lauzière, \$50.00
 Dame Annette Aubry, \$2,000.00
 Ulric Traversy, \$1,800.00
 Emile Lauzière, \$498.60

ADOPTE

20/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des procédures en expropriation soient intentées à MM. Arthur Houle, 24A rue Poirier, pour l'obtention de certaines parties de terrain lui appartenant qui sont jugées nécessaires en rapport avec les travaux d'agrandissement des bassins d'eau de réserve du filtre. Me. Ringuet & St Pierre sont désignés comme procureurs de la Cité en rapport avec ces procédures en expropriation.

ADOPTE

21/60

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me. Jean Louis Doucet, C.R., Sous-Ministre des Affaires Municipales, dans laquelle celui-ci demande à la Cité d'obtenir du Ministère de la Santé un certificat d'approbation des travaux de canalisation que la Cité entend faire au cours de l'hiver en vertu du programme d'encouragement du fédéral aux municipalités. Cette approbation a déjà été demandée et elle sera transmise aussitôt que reçue. De plus, M. Doucet demande que la résolution déjà adoptée par le Conseil le 28 décembre 1959 soit amendée afin d'y ajouter un paragraphe dans lequel le paiement du coût des travaux sera prévu.

En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la résolution en marge des travaux d'hiver déjà adoptée par le Conseil le 28 décembre 1959 soit amendée en indiquant en troisième lieu le paragraphe suivant:

- "3. que le coût total de ces travaux soit inclus dans le prochain règlement de travaux publics que le Conseil prévoit entreprendre au cours du printemps 1960. "

ADOPTÉ

22/60 Une résolution déjà adoptée le 11 janvier 1960 en rapport avec la signature d'une quittance à M. Harry Gouin est abrogée pour se lire comme suit:

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, QUE le Conseil autorise la vente par la Corporation à M. Harry Gouin, 610 Brock, de la moitié nord-ouest du lot 14 du quartier est de la Cité, mesurant 336 pieds de largeur par 1,326 pieds de profondeur, au prix de \$2,500.00 en exécution d'un bail conditionnel en date du 13 janvier 1941;

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à donner quittance et à signer ledit acte au nom de la Cité.

ADOPTÉ

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'octroi d'une franchise non exclusive à une compagnie de gaz naturel.

23/60 Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité achète au coût total de \$2,885.00 un véhicule jeep pour l'usage du département de police et incendie. Ce véhicule sera acheté du garage Parent Emrg., 142 rue St Damien, Drummondville, et devra rencontrer les spécifications suivantes:

Jeep Universal C.J.-5
Air conditionné,
Prestone,
Demi-toit acier,
"Draw Bar",
Siège à passager,
Charrue à neige,
Entièrement hydraulique,
pneus "all traction"
Couleur: rouge (comme camions-incendie)

ADOPTÉ

L'échevin Maurice Sigouin fait remarquer à ses collègues que le garage Parent a consenti une réduction assez substantielle sur la vente de ce véhicule et il mérite de ce fait toutes les félicitations de la Cité.

24/60

L'échevin Maurice Sigouin informe les membres du Conseil de la visite de la Révérende Soeur Supérieure Provinciale des Soeurs Grises qui a tenu à rencontrer le Conseil avant l'assemblée afin de discuter avec lui des possibilités d'aide matérielle de la Cité en rapport avec l'achat de terrains et la construction d'un foyer pour personnes âgées à Drummondville. Tout le Conseil se déclare fortement en faveur de ce projet et il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente à la Congrégation des Soeurs Grises de Nicolet un octroi de \$15,000.00 payable à raison de \$1,500 par année, tel octroi devant être appliqué à l'achat des terrains nécessaires à la construction d'un foyer de 300 lits pour personnes âgées. Tel octroi est fait toutefois à la condition que cet édifice soit érigé à Drummondville. Le premier versement sera fait au cours de l'année qui verra le début des travaux sur cet édifice. Le greffier est prié de faire tenir des copies de la présente résolution au député du comté, à la révérende Soeur Provinciale ainsi qu'à l'architecte.

ADOPTE

25/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les remerciements du Conseil et de la population soient transmis à la famille de l'Honorable Hector Laferté, Conseiller Législatif, ainsi qu'à M. Robert Bernard, député du Comté et membre de l'Assemblée Législative pour avoir bien voulu se faire les parrains du dernier bill de la Cité.

ADOPTE

26/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$46,105.77. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

27/60

Lecture est donnée du jugement rendu par l'Honorable juge L.P.Lizotte, J.C.S., dans l'affaire de la Cité de Drummondville -vs- Gérard Houle. Ce jugement accorde à la Cité l'injonction interlocutoire qu'elle demandait par l'entremise de son procureur, Me. Gaston Ringuet, C.R. Comme les conclusions de ce jugement exigent que la Cité dépose un montant de \$500.00 en exécution de l'injonction, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ce montant de \$500.00 soit déposé immédiatement selon la loi.

ADOPTE

28/60

Monsieur Antonio Lupien, 341 rue Mélançon, se présente en personne devant le Conseil afin d'insister une fois de plus pour un règlement de la réclamation qu'il a présentée en marge des travaux du viaduc. M. Lupien avait originellement réclamé \$300.00, mais sur suggestion de l'échevin Arthur Fortin, il accepte séance tenante la somme de \$200.00.

Il est donc proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la somme de \$200.00 soit offerte à M. Antonio Lupien en règlement complet et final de tous dommages apparents

ou autres subis par lui en marge des travaux du viaduc.

ADOPTÉ

Monsieur Philias Leclerc, propriétaire de la rue Lindsay, près du terminus d'autobus, se présente devant le Conseil afin de se plaindre de l'évaluation de sa propriété. Le Conseil l'invite à venir le rencontrer après la séance.

29/60

Monsieur Jean Louis Coté, président du Comité des Citoyens, intercède auprès du Conseil en faveur de Monsieur Armand Denoncourt. L'évaluation de la propriété de M. Denoncourt a été augmentée de \$600.00 et ce propriétaire craint fort que cette augmentation de valeur lui fasse perdre les bénéfices d'une pension qu'il reçoit du Gouvernement. L'échevin Antonio Barril explique le cas en détail à ses collègues et il propose, sur appui de l'échevin Maurice Sigouin, que l'évaluation foncière de M. Armand Denoncourt, telle que portée au rôle d'évaluation pour l'année 1960, soit diminuée de \$600.00 pour s'établir définitivement à \$3,500.00

ADOPTÉ

30/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 25 janvier 1960 soient acceptées.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 15 JAN./60
Liste No. 1

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. de Cadastre</u>
7740	W. Vallières	Fernand Coté, 2355 El. Mercure	151 (321-322)
2355	JOS TREMBLAY	Dme Joseph Tremblay (Véronique) 620 Brock	P. 12 Est.
1075	Anatole Benoit	Robert Proulx a/s Théâtre Riviera	50-398 E.
1222	Léon Ledoux	Rosaire Pelletier Adamsville-Brôme	P.159 E.
5622	Léon Ledoux	Dme Flore Carpentier- Tétreau, 303a Marchand	160a-91-31
6016 6017	John Casey	André Brière 875 St Pierre	166b-97-15 166b-97-16
2425	Mme Rodolphe Pellerin	David Ouellette 607 Lindsay	207 E.

8 février 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenus aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 février 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Beau, André Cloutier, Pierre Mathieu, Armand Gauthier, Raymond Luneau, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

31/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 janvier 1960. Sujet à certaines norrections d'ordre mineur, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Au début de la séance, le Conseil reçoit Monsieur Lucien Morissette, président du Club Les Pieds Légers et organisateur du Carnaval d'Hiver 1960 qui remet à Son Honneur le Maire les clefs de la ville qui leur avaient été confiées au début de la semaine du Carnaval. Monsieur Morissette, en quelques mots bien choisis, remercie les autorités municipales de l'appui qu'elles ont généreusement consenti aux organisateurs du Carnaval et les assure que rien n'a été ménagé pour faire de cette semaine de réjouissances un événement qui a laissé sa marque dans les annales municipales.

Le Conseil prend ensuite connaissance de la correspondance suivante:

- Une lettre du Service d'Arbre Guimont Ltée, de Ste Foy, qui informe le Conseil de ses projets de traitement des ormes pour la fin de mars. Selon les informations fournies par cette compagnie, un total de 73 ormes seront arrosés au nébulisateur, tandis que 19 autres seront émondés, renforcés et drainés.
- Une lettre de la Rév. Soeur Clarilda Fortin, Supérieure Provinciale des Soeurs Grises, qui remercie le Conseil de son octroi de \$15,000.00 en rapport avec l'achat de terrain et la construction d'un foyer pour vieillards à Drummondville.
- Une lettre dans le même sens que la précédente de la part du député provincial, M. Robert Bernard.
- Une lettre de Monsieur Robert Plante, assistant-sous-Ministre au Ministère de l'Industrie et du commerce de cette province qui remercie le Conseil de ses bons voeux à l'occasion de sa récente nomination.

- Une lettre du service des nouvelles du poste de Télévision des Trois-Rivières qui invite les personnalités de Drummondville, membres du Conseil Municipal, de la Commission Scolaire, des organisations commerciales et autres, de lui faire tenir des photos qui permettraient d'illustrer les nouvelles en provenance de notre ville. L'invitation est lancée et tous ceux qui voudraient collaborer à cette publicité gratuite seront priés de faire parvenir leurs portraits au Greffier de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission Scolaire en rapport avec l'achat projeté du parc St Henri par la Cité. Cette transaction faisait partie d'un règlement d'emprunt (No. 499). Le Conseil n'est pas tout à fait prêt à continuer l'étude de cette transaction pour la raison que certains changements survenus depuis le début des pourparlers avec la Commission Scolaire, changements qui ont amené des modifications importantes dans le règlement tel qu'originellement adopté. La chose devra donc demeurer quelque temps encore dans le statu quo.

32/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 31 janvier. Ces comptes se totalisent à la somme de \$88,786.14. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

le reconditionnement
MM

Le surintendant de l'usine de filtration recommande ~~l'achat immédiat~~ d'une ~~nouvelle~~ pompe pour le filtre. Le Conseil suggère que des prix soient obtenus de différentes firmes se spécialisant dans la vente de cette machine.

33/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil de la Cité accepte l'option à elle consentie le 14 juillet 1959 par MM. Napoléon Leclerc et Paul H. Moisan, sur une partie de terrain portant les numéros de cadastre 163 et P. 162b du Cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond. La superficie présentement en question est de 562,411 pieds carrés. Le prix mentionné à l'option et présentement accepté par la Cité est de \$0.10 le pied carré, ou un montant total de \$56,241.40.

ADOPTÉ

34/60

L'Institut National Canadien pour les Aveugles tient présentement sa campagne de souscription et le bureau local fait appel une fois de plus à la générosité du Conseil pour l'aider dans

l'oeuvre humanitaire qu'elle accomplit pour le bien des 71 aveugles de la ville et du comté. Le Conseil accorde de grand coeur sa sympathie à cette association et il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un montant de \$25.00 soit octroyé à cet Institut.

ADOPTE

En rapport avec la suggestion faite à une séance précédente de déplacer la maison Castonguay, angle des rues Notre Dame et St Jean, afin de permettre une meilleure visibilité aux automobilistes empruntant ce parcours, il est donné lecture d'une opinion de l'Ingénieur de la Cité qui doute quelque peu de l'efficacité de cette mesure. De toute façon, le Conseil recommande au greffier de transmettre la suggestion à la Commission des Transports.

Madame Mary Ann Murray, 455 Lindsay, tient la Cité responsable d'une chute qu'elle a faite sur le trottoir le 28 janvier dernier et qui a été la cause d'une fracture de la jambe. Après avoir pris connaissance des détails de ce malheureux accident, le Conseil regrette de ne pouvoir accepter aucune responsabilité et d'avoir à refuser le paiement de toute indemnité.

35/60

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que , sous l'autorité de la Loi du Temps Supplémentaire, (S.R.Q. 1941, Chap. 2) à partir de Dimanche, le 24 avril 1960, à minuit et une minute, (12:01 hres a.m.) le temps réglementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce jusqu'au dimanche, 30 octobre 1960, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures de retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTE

La compagnie Drummond Business Forms Limitée de Drummondville prie le Conseil de lui consentir un renouvellement de l'option qu'elle possède sur un terrain voisin de son usine. La compagnie demande que le terme de l'option soit reporté au 31 janvier 1961 et qu'à cette date, si elle n'est pas acceptée, qu'un renouvellement automatique de 90 jours en 90 jours soit permis.

36/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil agrée la demande de Drummond Business Forms Ltée et consente au renouvellement de la présente option pour un an seulement, sans renouvellement automatique de trois mois en trois mois. Ceci reporte l'expiration de l'option au 31 janvier 1961.

ADOPTE

37/60

Le bureau local de l'Assurance Chômage prie la Cité de bien vouloir désigner un représentant de la municipalité qui siégerait durant les prochains deux ans sur le comité local de placement.

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Greffier de la Cité, Monsieur Gaston Montplaisir, soit désigné pour représenter la Cité sur ce comité.

ADOPTÉ

38 / 60

Deux résolutions en date des 28 décembre 1959 et 25 janvier 1960, concernant les travaux d'hiver, sont abrogées et remplacées par la suivante:

ATTENDU que le Conseil municipal de Drummondville désire faire exécuter dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage permet à un conseil municipal de décréter, par résolution, l'exécution de travaux pour lesquels le gouvernement du Canada consent à subventionner une corporation municipale;

ATTENDU que dans cette même résolution, le Conseil peut décréter un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU que le Gouvernement Fédéral a accepté, en date du 11 décembre 1959, une demande d'octroi pour des travaux à être exécutés d'ici le 30 avril 1960, et estimés à \$9,000.00;

ATTENDU que le Conseil, vu cette acceptation, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$9,000.00;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et adopté:

1^o Que ce conseil accepte une subvention du Gouvernement Fédéral estimée à \$1,350.00 pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2^o de la présente résolution;

2^o Que le Conseil exécute ou fasse exécuter les travaux suivants, d'ici le 30 avril 1960;

" Canalisation de conduites d'égoût et d'aqueduc sur la 19^{ème} Avenue dans la Cité de Drummondville. Le travail comprend l'installation de 961 pieds linéaires de tuyaux de fonte de 6", 593 pieds linéaires de tuyaux de béton de 15", 343 pieds linéaires de tuyaux de béton de 18" complets avec les encastresments nécessaires pour l'aqueduc et les regards et puisards pour les conduites d'égoût. L'excavation pour l'égoût sera à une profondeur moyenne de 9 pieds et celle de l'aqueduc à une profondeur de 6 pieds. "

3° Que pour payer le coût des travaux ci-dessus décrits:

a) Le Conseil emprunte temporairement une somme de \$1,350.00 représentant le montant de la subvention du Gouvernement Fédéral, en attendant le versement de la dite subvention;

b) Le Conseil emprunte le solde du coût des travaux, soit la somme de \$7,650.00 au moyen d'une émission d'obligations;

4° Les obligations seront émises en coupures de ~~\$100.00~~ ^{50.00} ou de ~~multiple de~~ \$100.00;

5° Les obligations seront datées du mois d'avril 1960 et seront remboursables en séries, en vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement ci-annexé, pour faire partie de la présente résolution comme ci au long reproduit;

6° Les obligations porteront intérêt à un taux n'excédant par 6% l'an, payable semi-annuellement le 1er avril et le 1er octobre sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que les obligations;

7° Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toute succursale de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec;

8° Les obligations seront signées par le Maire et par le Greffier; un fac-similé de la signature du Maire et de celle du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur chacun des coupons d'intérêts;

9° Les obligations pourront être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;

10° Il est, par la présente résolution, imposé et il sera prélevé sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité, une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital, conformément au tableau ci-annexé.

11° La présente résolution entrera en vigueur dès son approbation par la Commission Municipale de Québec et par le Ministre des Affaires Municipales.

ADOPTE

39/60

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 507 (taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1960). Cette taxe est établie, comme par les années passées, à \$1.10 du \$100.00 d'évaluation.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement 508 qui réglemente la distribution des circulaires et autres imprimés de par les rues de la ville. Le Conseil recommande que ce règlement soit renvoyé en troisième lecture afin de permettre une étude plus approfondie de ses différentes clauses.

Première lecture est donnée des règlements 510 (fermeture des magasins) et 511 (octroi d'une franchise pour la distribution du gaz naturel).

Son Honneur le Maire offre ses remerciements et ceux de tout son Conseil à la Banque Provinciale du Canada qui a choisi une vue de Drummondville pour illustrer son calendrier 1960. Il s'agit ici d'une publicité fort appréciable et tout à fait gratuite de la part de cette banque qui distribue dans le Québec, l'Ontario et les Provinces Maritimes environ 85,000 de ses calendriers. Il suggère, et il est appuyé en cela par tous les membres du Conseil, que des remerciements soient adressés à M. Ubald Boyer, président de la Banque Provinciale, à Monsieur Léo Lavoie, gérant général, ainsi qu'à Monsieur J.E. Bertrand, gérant local de cette institution bancaire.

Il est question de certains détails concernant l'entente à intervenir avec le Conseil Municipal de Drummondville-Sud quant aux travaux de construction d'un bassin de réserve à l'usine de filtration. Le Conseil apprécierait si les autorités municipales de Drummondville-Sud pouvaient le rencontrer en fin d'après-midi un des jours de la présente semaine.

40/60

Le Révérend Père Gervais, directeur de la Maison de Retraites Marie Reine des Coeurs, demande au Conseil de prendre en considération certain état de choses en ce qui concerne l'écoulement de l'égoût de cette institution ainsi que l'état du chemin qui mène au monastère.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le député, Monsieur Robert Bernard, soit mis au courant de ces faits et qu'il soit prié d'insister auprès des autorités provinciales en ce qui concerne le recouvrement en asphalte de la rue mentionnée par le père Gervais.

ADOpte

Même s'il reste encore quelques réclamations de propriétaires riverains à régler, on peut considérer qu'à toutes fins pratiques, les travaux du viaduc sont terminés. L'ensemble de ces travaux a coûté au delà de \$500,000.00 dont une partie a été absorbée par le Gouvernement Fédéral par l'intermédiaire de la Caisse des Passages à niveau. La Cité de Drummondville a pris l'initiative de

cette entreprise dont il était question depuis plus de vingt ans et elle a consenti à miser sa part des sommes nécessaires à son exécution. Ce viaduc est situé sur la principale artère de Drummondville et son ouverture sans obstacles du Boulevard Bernard à la rue Celanese permettra maintenant l'aménagement par le Provincial d'une rue de 80 pieds de largeur qui facilitera dans une large mesure la circulation des véhicules se dirigeant vers Montréal ou Sherbrooke. Ce viaduc peut donc être considéré comme faisant partie d'une nouvelle route à caractère provincial et en conséquence, le Conseil de la Cité de Drummondville apprécierait si le député du Comté de Drummond, Monsieur Robert Bernard, entreprenait certaines démarches auprès de son gouvernement afin d'obtenir un octroi provincial équivalant à au moins la moitié des montants payés par la Cité pour la construction de ce viaduc.

Le Conseil à l'unanimité appuie cette proposition et remercie à l'avance le député pour toutes les démarches qu'il voudra bien entreprendre dans ce sens.

41/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le député, Monsieur Robert Bernard, insiste auprès des autorités provinciales concernées, afin que les travaux d'élargissement du Boulevard St Joseph se fassent le plus tôt possible, de préférence en 1960.

ADOPTE

Le Conseil entend Monsieur Jos. Gariépy, propriétaire de la rue St Frédéric, qui réclamait à l'origine un montant de \$2,500.00 en compensation pour les dommages subis en raison des travaux du viaduc. Il déclare qu'il serait maintenant prêt à accepter une somme de \$1,500.00, tout en se chargeant de faire lui-même les travaux de réparation qui s'imposent à son terrain. Après un échange d'opinions de part et d'autre, il est convenu que la Cité effectuera les travaux nécessaires dès les premiers beaux jours et que les pourparlers seront ensuite continués afin d'en venir à un règlement de cette réclamation.

Monsieur Charles Lupien, Maître de Poste de Drummondville, demande au Conseil d'approuver la tenue à Drummondville d'un congrès Provincial des maîtres de Poste. Ce congrès qui réunira de 400 à 500 personnes serait tenu les 8, 9 et 10 juin prochains. Le Conseil applaudit à cette initiative et assure Monsieur Lupien de sa coopération entière.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.

8 février 1960

COMITE

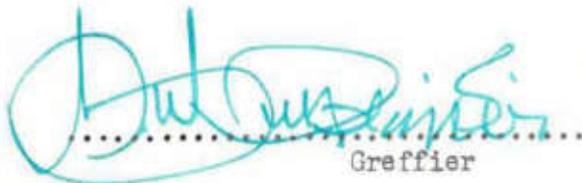
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Bertrand Bousquet, Mme Vve Egide Ally, Mme Vve Wilfrid Fleurent, Mme Georges Chenelle, Mme Bruno Duguay, Mme Vve Honoré Ducharme, M. Henri Angers, 3 mois, M. Norbert Grenier, 2 mois; Mme Ronaldo Coté, 2 mois; Mme Lawrence Farley, 2 mois; Mme Adrien Lauzière, 2 mois; Mme Vve Albert Bolduc, 2 mois; Richard Bergeron, 2 mois; Mme Yvon Beaulac, 3 mois; Mme Julien Légaré.

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: Mme Vve Philippe Tremblay.

Les cas d'Assistance Publiques suivants sont refusés: Herménégilde Drouin, Mme Rogar Charest, M. C.E.Laliberté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

----- oOo -----

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETES AU 22 FEV. 1960

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
6578	Alonzo Castonguay	Jean Marc Perreault 595 St Jean	P. 149
6582	Lamothe Laurent & Marcel	Maurice Arama 142 St Louis	149-4
5976	Armand St François	Georges Joyal 4e Rang, D'Ville	162b-69 P.162B
4654	Bruno Paquet	Henri Duhamel 355 St Marcel	156-140 Gr.
7730	Alcide Paul (P.H.Gervel)	J.A.Exémail Massé C. P. 474 Windsor Est	151-313
4632	Hervé Vandal	Robert Vandal 144 Lindsay	156-116
6132	Succ. E. L'Etoile	Roland L'Etoile 20 Bellevue	162b-225
2066	R. Proulx (T.Riviera)	Anatole Benoit 77 St Paul	1 (66,67,68) 2 (33-34)
7322	Florian Mathieu	Anatole Benoit	150-120
5603	Bruno Paquet	Paul E. Lemaire 455 Ferland	160a-91-11
3117	D. Lubarsky	Louis, Isaac & Saul Lubasky 324 St Marcel	145-239
2138	Théophile Houle	Roger Houle 775 Bl. Mercure	P. 210 E.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETES AU 22 FEV. 1960

(Suite 2)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7582	Stanislas Morin	Flore C. Tétreau 303a Marchand	151-155
6078	Nestor Cormier	Malouin Construction 79 Guilbault	162b-155
7307	Patrick Tétreau	Dame Flore C. Tétreau 303a Marchand	150-107
4393	Bérard Rolande, H. Paul J. Emile	Commission Scolaire de Drummondville	153-244
4396	do	do	153-247
4397	do	do	153-248
4398	do	do	153-249
4399	do	do	153-250
4400	do	do	153-251
4401	do	do	153-252
4402	do	do	153-254
4403	do	do	153-255
4404	do	do	153-256
4405	do	do	153-257
4406	do	do	153-258
4407	do	do	153-259
4408	do	do	153-260
4409	do	do	153-261
4410	do	do	153-262
4672	René Ferland	do	156-158

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 22 FEV. 1960

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
6205	D'Ville Realities - Diminution de \$5,000.00 \$230,325.00 au lieu de \$235,325.00		
4738	Ovila Blouin	J. Marie Rose 247 Bl. St Joseph	P.156-8-9
5575	J. P. René	Irénée Beaudoin 412 St Alfred	160a-86

22 FEVRIER 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, à l'heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 22 février 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: Messieurs les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

42/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 février 1960. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce procès-verbal soit accepté.

ADOPTE

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une mise en demeure légale de la part de Me. Roger Parenteau, au nom de ses clients, la Corporation de Grantham-Ouest, avise la Cité que sa cliente entend présenter un bill à la prochaine Législature Provinciale afin de demander l'annulation du bill No. 141 de la Cité relativement à l'annexion des terrains de MM. Eric Janelle, Laurent Janelle et Camille Cloutier, pour cause d'irrégularité. Le greffier est prié de verser ce document aux archives.
- Une lettre de Monsieur Léo Lavoie, gérant général de la Banque Provinciale du Canada, qui se réjouit des résultats heureux que la publication du calendrier de cette institution bancaire a pu avoir pour la bonne publicité de Drummondville.
- Le Rév. Frère Garcia, directeur de l'Ecole Secondaire St Frédéric, offre ses services pour aider à constituer un secteur consacré à la faune de notre région dans le cadre du futur musée municipal. Le Conseil remercie sincèrement le Rév. Frère et le prie de croire que ses services seront utilisés avec reconnaissance.
- Une lettre de Son Honneur le Maire Eugène Lasnier, de St Jean, qui, à titre de président régional de la Fédération des Maires et des municipalités, invite la Cité de Drummondville à faire partie de cette association. Le Conseil explique qu'il appartient déjà à l'Union des Municipalités de la Province et qu'il est assez difficile de faire partie de plus d'une association du même genre.

43/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 22 février 1960. Ces comptes se totalisent à la somme de \$13,082.55.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

44/60 Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité jusqu'à ce jour. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

45/60 La Société Canadienne de la Croix Rouge invite le Conseil à souscrire un montant à l'occasion de la présente campagne de souscription. Désirant reconnaître les nombreux mérites de cette organisation mondiale, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité souscrive un montant de \$100.00 afin d'aider à la continuation du magnifique travail accompli par cette société.

ADOPTE

L'Association de la Jeunesse de Drummondville a fondé en 1958 un ciné-club qui a donné des représentations cinématographiques à plus de 300 membres à chaque fin de semaine depuis sa fondation. Des difficultés budgétaires exercent une pression douloureuse sur ce nouveau-né et c'est pourquoi le président de cet organisme demande à la Cité de les sortir de leur impasse en leur octroyant un montant de \$300.00. Le Conseil se déclare très sympathique à tous les mouvements de jeunesse mais déclare qu'il lui est impossible d'accorder son aide matérielle à tous les mouvements méritants qui voient le jour au cours d'une année fiscale. C'est pourquoi il se voit forcé à regret de refuser la demande de l'A.J.D. tout en souhaitant qu'un plus grand nombre de jeunes s'adonnent à cette excellente initiative et à un taux quelque peu plus élevé, ce qui permettrait probablement d'augmenter les revenus.

46/60 Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une résolution adoptée à la séance du 8 février en rapport avec l'obtention d'un octroi du Ministère de la Voirie à être appliqué sur les frais du viaduc soit amendée en y ajoutant que cette résolution soit envoyée à l'Honorable Antonio Talbot, Ministre de la Voirie ainsi qu'au député du comté, M. Robert Bernard.

ADOPTE

Le Greffier donne ensuite l'historique de la transaction entamée avec l'inspecteur A.H. Tremblay au sujet d'un terrain

situé près de la pépinière de la Cité. A la suite de la lecture de différents documents, Son Honneur le Maire explique que Monsieur Tremblay avait finalement donné instruction à son notaire de fournir au notaire de la Cité les titres nécessaires à la préparation d'un contrat.

La Commission Scolaire suggère au Conseil d'ouvrir la rue Ringuet par-dessus la voie ferrée du Canadien National afin de permettre l'accès de ses écoles aux enfants résidant dans St Jean Baptiste. Après un échange d'opinions entre les membres du Conseil, l'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion de la présentation d'un règlement destiné à homologuer une ligne qui sera la continuation de la rue Ringuet au dessus des voies du Canadien National en prévision de la construction soit d'un viaduc sous le chemin de fer ou d'une traverse à niveau.

47/60

Comme les réclamations de MM. Maurice Mondou et Wilfrid Nadeau sont maintenant réglées, il serait nécessaire de passer un contrat avec ces messieurs. Il est donc donné lecture d'un projet de contrat qui a déjà été approuvé par le procureur de ces réclamants. En conséquence, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les clauses des projets de contrat soumis par le notaire de la Cité soient approuvées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tout contrat à intervenir en cette affaire ainsi que tous documents accessoires s'il y a lieu.

ADOPTE

48/60

On se souvient qu'il avait été question il y a quelque temps d'une entente entre l'O.T.J. et le Club de Baseball "Les Royaux" quant à l'opération du stade. L'échevin Joseph Bibeau fait rapport à ses collègues des termes de l'entente, telle qu'acceptée par les deux parties. Le Conseil, sur proposition de l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, approuve donc les termes de l'entente dont l'original est versé aux archives.

ADOPTE

49/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un comité municipal de la publicité soit créé, comprenant les membres suivants: Messieurs les échevins Arthur Fortin, président, Raymond Luneau, Armand Gauthier; MM. Charles Doucet, Alexandre Savoie, Gilles Lachance, Gaston Montplaisir, Bernard Guay, Philippe Jean, et Paul Coté.

Ce comité aura pour but: a) de faire connaître Drummondville par tous les médiums de publicité connus, journaux, revues, radio, télévision, etc. b) de créer à Drummondville des centres d'intérêt touristique par l'aménagement et la mise sur pied d'organisations sportives, artistiques, éducationnelles et autres. c) d'ériger aux entrées de la Cité des panneaux réclame, chalets d'informations et terrains de repos pour les voyageurs.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement autorisant la construction d'une usine pour Triad Creations Limited.

50/60

Le Conseil prend connaissance d'une lettre du gérant de la Sylvania Electric qui exprime le désir de renouveler pour une autre année le bail que sa compagnie détient sur l'immeuble de la Cité au 452 de la rue Hériot. Cependant, la compagnie désirerait insérer une clause additionnelle au bail qui lui permettrait d'y mettre fin sur préavis de 60 jours.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le renouvellement de ce bail soit consenti et que son annulation en soit permise à la condition que l'avis de telle annulation soit donné dans un délai de 90 jours.

ADOPTE

51/60

Sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, le Greffier de la Cité est autorisé à demander des soumissions aux contracteurs de la Cité pour la construction d'une usine pour le compte de la compagnie Triad Crestions Ltd. Les soumissions devront être ouvertes en assemblée régulière le 14 mars prochain.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 512 qui amende le règlement de zonage No. 484 en ce qui regarde le lot P. 162b du Canton de Grantham.

52/60

Troisième lecture est donnée du règlement No. 508 qui prohibe toute distribution de circulaires par un individu, une société ou une entreprise non autorisé et licencié par la Cité. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

53/60

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 510 qui est une refonte de plusieurs règlements adoptés depuis plusieurs années sur la question de la fermeture des établissements commerciaux.

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 511 qui autorise le Conseil à octroyer à la Compagnie de Gaz Laurentienne, une franchise pour la distribution du gaz naturel. Ce règlement est renvoyé en troisième lecture avant son adoption.

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement No. 309 quant à l'usage de haut-parleurs pour la diffusion de messages commerciaux de par les rues de la ville.

54/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer les contrats de vente dans le cas de propriétaires dont les lots ou parties de lot sont requis pour l'agrandissement des bassins de réserve du filtre. Ces propriétaires sont les suivants:

Dame Annette Aubry,	P.6-4 et 6-4A	\$ 2,000.00
M. Ulric Traversy,	P.6-5 et 6-5A	1,800.00
M. Wellie Généreux,	P.4-A-3, 4-A-4, 4-A-5, 5-8, 6-14 et 4-4 & Bâtisse érigée	10,000.00
M. Alexandre Lauzière,	P. 6-3	50.00
M. Emile Lauzière,	P.6-1, P.6-2, P.6-3 & Bâtisse érigée	498.60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les condoléances du Conseil et de la population soient offertes au Dr. Joseph Houle et aux membres de sa famille à l'occasion du décès de leur père, Monsieur Alex Houle de Nicolet.

ADOPTE

Monsieur Marc Hardy, du Bureau de Tourisme et Publicité de la Province, était le conférencier invité au dernier souper de la Chambre de Commerce et à cette occasion, il a prôné l'établissement à Drummondville de certaines attractions susceptibles d'intéresser le voyageur étranger. Il mentionnait entre autre la création d'un musée. Son Honneur le Maire exprime l'opinion qu'il s'agit là d'une excellente suggestion qui pourrait se concrétiser à la condition qu'une personne qualifiée veuille bien se charger de recueillir des pièces pour ce musée. Monsieur le Maire croit que la personne toute désignée pour ce travail est Monsieur Gérard Bergeron, journaliste local, qui a déjà fait plusieurs contacts avec des familles de Drummondville et de la région à ce sujet. Il suggère que M. Bergeron soit désigné officiellement et qu'il s'adjoigne certains membres de la Société Historique de Drummondville dont M. Vessot est le président et M. Adélar Rivard, le secrétaire, afin que tous ensemble puissent donner une poussée vigoureuse à ce magnifique projet.

55/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'entente intervenue entre les municipalités de Drummondville, Drummondville-Ouest et Drummondville-Sud le 11 février 1960 relativement à la construction de bassins additionnels d'eau de réserve à l'usine de filtration, soit ratifiée et que copie certifiée de telle entente soit transmise à la Régie des Services Publics pour approbation.

ADOPTE

Son Honneur le Maire note avec orgueil que le département

des incendies de la Cité de Drummondville s'est mérité une fois de plus une mention honorable décernée par le Commissariat des Incendies de la Province pour l'année 1959.

56/60

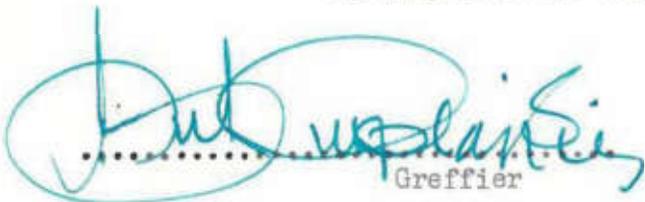
L'échevin Maurice Sigouin, président du comité des finances de la Cité, présente à ses collègues et aux contribuables le bilan des opérations financières de la Cité au 31 décembre 1959. Ce bilan a été préparé par MM. Corriveau et Ostiguy, comptables agréés de Drummondville. D'après les explications de M. Sigouin, les revenus pour l'année écoulée se sont élevés à la somme de \$1,391,428.07 tandis que les dépenses ont atteint le chiffre de \$1,382,853.20. L'excédent des revenus sur les dépenses pour les douze mois se terminant le 31 décembre 1959 est donc de \$8,574.87. Fait intéressant à noter, les surplus consolidés depuis 1956 s'élèvent, avec le dernier surplus déclaré, à la somme totale de \$31,483.49. Monsieur l'échevin Sigouin explique que cette accumulation de surplus pourra servir à la rénovation de l'Hôtel de Ville ou à d'autres fins qui seront jugées les plus utiles et les plus aptes à servir l'intérêt commun.

Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le bilan des opérations financières de la Cité au 31 décembre 1959 soit adopté.

ADOPTE

En fin d'assemblée, Monsieur Laurent Ricard demande au Conseil de bien vouloir faire tenir au Gouvernement Fédéral une résolution qui suggérerait le prêt sans intérêt aux municipalités de montants requis par ces dernières pour des travaux publics.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

22 février 1960

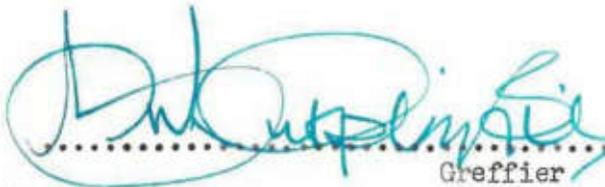
COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Roger Desrochers, 2 mois; Mme Rosaire Chagnon, 3 mois; Mme Vve Arthur Langlais, 3 mois; Mme Vve Thomas Cyr, 4 mois; Mme Joseph Martin, 3 mois; M. Léo Delorme, 3 mois; M. Patrick Murray; Mme Vve Philippe Tremblay, 3 mois; Mme Ovide Boucher; M. Arthur Houle, 3 mois; Mme Joseph Boucher, 3 mois; Mme Marcel Leduc, 1 mois; Line Rousseau, 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: M. Roland Bureau, Mme Germain Béland, M. Jean Paul Coté, Mme Vve Roméo Bergeron, Mme Léonce Leblanc, Mme Ludger Rivard, Mme Vve Lionel Désilets, Abbé Lemieux (J.O.C.), Mme Vve Julien Légaré, Mlle L. Letendre,

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

----- 000 -----

Détail des conditions apparaissant à l'acte d'échange intervenu entre le Dr. Guy D'Argencourt et la Cité de Drummondville, le 23 septembre 1959.

C O N D I T I O N S

Chacun des échangistes jouira et disposera de l'immeuble à lui cédé à compter de ce jour à la charge:- par le docteur D'Argencourt, de payer les taxes municipales, scolaires et autres impositions foncières grevant l'immeuble à lui cédé à compter du premier septembre 1959.

par la Corporation:

1.- De payer le coût des présentes, enregistrement et d'une copie pour le docteur D'Argencourt;

Accepté

2.- De ne pas appeler le docteur d'Argencourt à payer les taxes municipales, scolaires et autres impositions foncières, grevant l'immeuble par lui cédé à compter du 1er septembre 1959, quitte d'arrérages et suivant ajustements faits à la date du premier septembre 1959 exclusivement;

Accepté

3.- De rembourser au docteur d'Argencourt sur demande et au fur et à mesure que les travaux progresseront le coût de reconstruction de sa piscine tel qu'établi dans la soumission préparée par National Recreation Equipment Company, de Montreal, en date du 25 août 1959, photocopie de cette soumission est ci-annexée, signée pour identification par les compagnies en présence du notaire;

Le coût total de la piscine et accessoires est établi définitivement à \$7,600.00

4.- De procéder à la retransplantation des arbres lorsque possible et à de nouvelles plantations s'il y a lieu, et ce aux frais de la Corporation;

\$2,000 seront affectés à ce travail qui sera exécuté par M. Roger Hénaire

5.- De refaire le parterre en gazon préparé et appliquer en tapis pour usage immédiat partout où jugé nécessaire par le Dr. D'Argencourt sur la propriété de ce dernier, ainsi que le terrain cédé à ce dernier et ce aux frais de la Corporation;

Ce travail sera exécuté par M. Roger Hénaire et le prix devra être compris dans les \$2,000.00 mentionnés au paragraphe No. 4.

6.- De fournir au docteur d'Argencourt sur le terrain à lui cédé par la Corporation et aux frais de cette dernière, les services d'égoûts et d'aqueduc;

Accepté.

7.- D'aménager à la satisfaction du docteur D'Argencourt la propriété de ce dernier y compris le terrain cédé par la Cité tel que le tout se trouvera après les travaux que doit exécuter incessamment la Corporation pour le viaduc du Boulevard St Joseph;

Accepté.

8.- De construire aux frais de la Corporation une clôture partie en bois et partie en fer, partout où nécessaire;

Un maximum de \$1,400.00 sera consacré à l'érection de cette clôture.

9.- En outre, chacun des échangistes s'oblige à ne pas appeler l'autre partie à fournir les titres ou un certificat de Recherches ni à contribuer au bornage dudit immeuble;

Accepté

10.- L'évaluation de la propriété qui restera au docteur D'Argencourt après les travaux du viaduc, y compris le terrain à lui présentement cédé devra demeurer la même jusqu'au nouveau rôle d'évaluation; aucune augmentation de l'évaluation ne pourra être faite en aucun temps basée sur le fait de l'échange intervenu dans le présent contrat;

Accepté

11.- La Corporation devra, à ses frais, transporter la cabine de bain, lui faire une nouvelle base et aménager la plomberie et autres accessoires en conséquence, de telle sorte que ladite cabine pourra être utilisée comme auparavant;

La Cité exécutera les travaux de plomberie *seulement*.

12.- De rembourser au Dr. d'Argencourt, sur demande et au fur et à mesure que les travaux progresseront, le coût de confection du trottoir autour de la piscine suivant l'estimé fourni par Lepage et Bessette en date du 31 août 1959, et s'élevant à un montant maximum de mille cent dollars (\$1,100.00);

Accepté

13.- De rembourser au Dr. D'Argencourt, sur demande, le coût des travaux accessoires nécessités par les travaux du viaduc, tels que le filage pour les besoins de la cabine de bain, le déplacement des lignes téléphoniques;

Accepté

14.- De permettre au docteur d'Argencourt ses successeurs et ayants-droit, pour ses employés de passer et séjourner sur une lisière de terrain de trois pieds (3') de largeur sur une profondeur d'environ quatre vingt pieds et huit dixièmes (80.8) sur le lot numéro SIX de la subdivision du lot numéro DEUX CENT SOIXANTE ET TROIS (263-6) du cadastre du Quartier SUD de la Ville de Drummondville, et ce à perpétuité pour les fins d'entretien et de peinture de la clôture séparant les lots 263-5 et 263-6; le tout mesure anglaise et plus ou moins;

Accepté

Drummondville, le 9 mars 1960

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 MARS 1960

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5356	J.J.Leblanc	Laurent Lavallée 174 St Marcel	159-142
5246 transp. à 5245	B. Binette	Roland Gosselin 461 Bruno	159-20
5247 transp. à 5248	B. Binette	Charles Desmarais 100 Notre Dame	P.159-21
2213	Rémi Fontaine	Florian Mathieu 176 12e Avenue	2-212 E.
7672	P. Gautron	Valette Parenteau 4e Rang	151-258
7673	do	do	151-259
81	Bourgeois Ltée	Grosvenor Investments Ltd. 3510 St Laurent, Mtl.	56, P.57 O.
82	do	do	P. 57 O.
84	do	do	P. 57 O.
3018	J.A.Carignan	Gérard Vincent 21 8e Ave.	144-388
5010	Roméo Adam	Hervé & Robert Vandal 144 Lindsay	158-13
5011	do	do	158-14
5012	do	do	158-15
2977 (le terrain était sur fiche 2974)	Eugène Bousquet	Marcel Milot 164 St Damien	P.144-354

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 MARS 1960

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2298	Dame Léon Labrecque	Léopold Cormier 582 Brock	7-6 E.
1076	Bernardin Leclair Erreur cléricale:	Bernardin Leclair \$11,650 au lieu de	50-399 E. \$13,450
3608	Ovila Baron	Eugène Rouleau 179 Manseau	146-114
6135	Micheline Soly	Rosaire Lemoyne 251 Celanese	162b-228
3540	Dominique Leblanc Charge de taxe pour " " " " 1957-58-59: " " " " 1960:	Erreur cléricale \$6,050 au lieu de \$850 \$7,100 " " " \$5,850	146-45 " " " "
3255	Yvonne G. Brind'Amour Pour 1957, 58, 59: Pour 1960 demeure à	Erreur cléricale Dim. \$2,850. (\$5,800 au lieu de \$8,650) \$6,875.	145-388
187	Granger & Michaud	Granger Jos. & Michaud Patrick Chemin Hemmings	186-7
2606	Roger Richer	Fernando Sylvain 125 16e Avenue	P.143-7 P.143-8
2327	Charles Dupuis	Jean Guy Lemaire 985 Frère André D'Ville-Sud	7-35 Est.
5228A	Roger Barsalo	Bruno Paquin 29 St Albert	159-11-25 160A-90-28, 29
5712	Marcel Raymond	Bertrand Lambert 100 rue Rajotte	160A-194 Gr.

14 mars 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 14 mars 1960, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295,

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Dès le début de la séance, le Conseil prend connaissance des soumissions présentées par onze maisons de courtage de la province qui ont bien voulu soumettre leur offre sur une émission d'obligations de \$500,000.00 de la Cité. Le détail de chacune de ces soumissions est versé au procès-verbal original de l'assemblée.

Comme il est d'usage, le choix du plus bas soumissionnaire est laissé à la discrétion du Ministère des Affaires municipales.

Son Honneur le Maire profite de la présence d'un certain nombre des représentants de ces maisons pour leur adresser les remerciements du Conseil et exprimer son appréciation pour l'intérêt qu'elles ont témoigné au sujet de cette vente d'obligations.

Le Greffier procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour la construction d'une usine pour le compte de la compagnie Triad Creations Ltd. Ces soumissions se lisent comme suit:

FORTIN CONSTRUCTION LTEE	\$101,000.00
EMMANUEL BOISVERT	90,900.00 (sous réserve de certaines conditions)

Les trois contracteurs J.A. Michaud, Urbain Houle et Benjamin Robidas expliquent dans leur lettre qu'ils n'ont pu présenter de soumission vu l'absence de plans et devis complets.

Etant donné ces circonstances particulières, le Conseil décide de remettre à mercredi le 16 mars la décision à prendre après qu'il aura rencontré les représentants de la compagnie Triad Creations Ltd.

57/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 février 1959. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

58/60

Le Conseil entend ensuite la lecture des comptes

pus par la Cité au 29 février. Ces comptes se totalisent à la somme de \$70,194.45. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

59/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 14 mars 1960. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Commission Municipale de Québec informant la Cité qu'elle a approuvé le versement par le fédéral d'une subvention de \$1,350 pour des travaux d'aqueduc et d'égoût à être exécutés en vertu de la loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage.
- Une lettre de Monsieur Robert Bernard, député du comté, qui assure le Conseil de son appui en ce qui regarde l'octroi demandé par la Cité sur les frais du viaduc. Monsieur Bernard communiquera personnellement avec le Premier Ministre de la Province et il entretient l'espoir d'obtenir satisfaction.
- Une autre lettre de Monsieur Bernard dans laquelle il informe la Cité que les travaux d'élargissement et de continuation du Boulevard St Joseph seront sûrement continués en 1960 pour être terminés en 1961 ou 1962 au plus tard.
- Une invitation de l'Association des Manufacturiers Canadiens à rencontrer Monsieur W.H. Evans, président national de cette association, le 15 mars prochain, alors que cet éminent personnage sera de passage à Drummondville.
- Une lettre de l'Amicale des Frères de la Charité qui demande au Conseil l'autorisation de tenir sa campagne annuelle de souscription du 20 mars au 20 avril. Le Conseil se rend avec plaisir à cette demande.
- Monsieur Armand Chapdelaine, 122 St Marcel, prie le Conseil d'amender son règlement de zonage afin

de lui permettre de louer pour des fins commerciales un garage qu'il possède à l'arrière de sa propriété. Ce garage est situé dans une zone résidentielle. Le Conseil regrette de ne pouvoir acquiescer à la demande de Monsieur Chapdelaine car ce serait là créer un précédent qui annulerait les bons effets du règlement de zonage.

- La Société d'Agriculture du Comté de Drummond tiendra son exposition agricole à Drummondville les 12, 13 et 14 août 1960. A cette occasion, elle demande au Conseil de souscrire un certain montant qui défrayera l'impression d'une page d'annonce dans son programme. Le Conseil offre ses meilleurs souhaits de succès à la Société d'agriculture et vote un montant de \$30.00.

Monsieur Alphonse Héon, un propriétaire en chômage, fournit certaines explications au sujet d'une rumeur sans fondement qui a malheureusement été lancée dans le public au sujet de la compagnie Dorsay Lingerie Ltée. Certaines gens auraient en effet prétendu que le Conseil aurait notifié la compagnie que son bail expirant au 1er janvier 1962 ne serait pas renouvelé. Monsieur Héon jette le blâme de cette propagande pernicieuse sur certains agents à l'emploi d'une union ouvrière qui se seraient servi de cet argument pour faire valoir certains points et obtenir l'adhésion d'employés de cette entreprise à leur association.

Son Honneur le Maire exprime les regrets du Conseil que la population accepte de croire des rumeurs qui ne tendent qu'à difformer les intentions des autorités municipales. Il explique que depuis plusieurs années, le Comité de Promotion industrielle de la ville fait des efforts inouis afin d'accroître le nombre d'industries et qu'il serait illogique pour le Conseil de renvoyer volontairement une compagnie qui est installée à Drummondville depuis 1956 et qui déverse en salaires une somme d'au-delà de \$400,000.00 par année.

Monsieur le Maire affirme énergiquement qu'il n'a jamais été question de refuser le renouvellement du bail de la compagnie Dorsay et qu'au contraire, certains pourparlers sont en cours afin de loger plus adéquatement cette industrie si c'est possible.

60/60

Sur demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'amendement suivant soit apporté au règlement No. 468.

"QUE le règlement No. 468 au montant de \$300,000.00 de la Cité de Drummondville soit et est amendé en remplaçant l'article 3 par le suivant:

"3.- Cet emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas 6% par année, payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Le capital sera remboursable durant une période de vingt ans, tel que décrit dans la cédule "A" attachée au règlement. Les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital."

L'article 5 est amendé en remplaçant "septembre 1958" par "avril 1960", en remplaçant "du 1er septembre 1959 au 1er septembre 1979" par "du 1er avril 1961 au 1er avril 1980", et en

remplaçant les mots "septembre" et "mars" par les mots "octobre" et "avril".

L'article 6 est remplacé par le suivant: "6.- Ces obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100."

L'article 8 est remplacé par le suivant: "8.- Lesdites obligations et les coupons y attachés seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto."

L'article 11 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article: "Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation avant le 1er avril 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er avril 1968 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, ou avant le 1er avril 1970 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates"...

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de la Cédule "A" sont amendés pour se lire de 1961 à 1980"

61/60

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les amendements suivants soient apportés au règlement No. 498.

QUE le règlement No. 498 au montant de \$200,000 de la Cité de Drummondville soit et est amendé en remplaçant l'article 5 par le suivant:

"5.- Cet emprunt portera intérêt à un taux n'excédant pas 6% par année, payable semi-annuellement les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Le capital sera remboursable durant une période de vingt ans, tel que décrit dans la cédule "B" attachée au règlement. Les coupons d'intérêt seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que le capital."

L'article 7 est remplacé par le suivant: "7.- Cet emprunt sera effectué au moyen d'obligations et le Conseil de la Cité de Drummondville est, par le présent règlement, autorisé à émettre des obligations pour ladite somme de \$200,000. payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas. Les obligations seront datées du 1er avril 1960".

L'article 10 est remplacé par le suivant: "10.- Lesdites obligations et les coupons y attachés seront payables à toutes les succursales de la Banque Provinciales du Canada, dans la province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto."

L'article 13 est amendé en ajoutant les mots suivants au début dudit article: "Lesdites obligations ne

seront pas rachetables par anticipation avant le 1er avril 1967 inclusivement si elles sont émises à courte échéance dix ans, avant le 1er avril 1968 inclusivement si elles sont émises à courte échéance quinze ans, ou avant le 1er avril 1970 inclusivement si elles sont émises pour le terme de vingt ans; après ces dates..."

Les dates d'échéance apparaissant au tableau de la cédule "B" sont amendées pour se lire de 1961 à 1980.

QUE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales. "

ADOPTE

62/60

Encore à la demande du Ministère des Affaires Municipales, le règlement No. 505 (Construction d'une usine pour Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd.) est amendé, sur proposition de l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, de la façon suivante:

- 1.- La référence mentionnée au 1er ATTENDU du règlement est entièrement changée pour se lire "8 Eliz.II, 1959, "Bill No. 141".
- 2.- Le troisième ATTENDU du règlement No. 505 est amendé de façon à ce que la dernière phrase se lise comme suit: "telle bâtisse étant immédiatement achetée à terme par la compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co. au coût total réel payé par la Cité".
- 3.- Le paragraphe premier dudit règlement est amendé pour se lire comme suit: "La Cité de Drummondville est par le présent règlement autorisée à construire sur partie du lot 143 du Canton de Grantham un immeuble destiné à être acheté à terme par la Compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd., au coût de"

ADOPTE

Au cours de l'été 1959, le Conseil avait présenté et adopté le règlement No. 499 lequel prévoyait l'achat à des fins industrielles de terrains situés dans le quartier St Pierre et l'achat d'un terrain de jeu et parc appartenant à la Commission Scolaire de la Cité, le tout pour un montant de \$150,000.00;

Au cours des pourparlers préliminaires à l'adoption de ce règlement, la Commission Scolaire avait manifesté son intention de construire sur un des terrains devant être acquis par la Cité une école de quinze classes, et c'est à ce moment qu'elle avait offert au Conseil de lui vendre le parc pour un montant de \$25,000., ce à quoi le Conseil avait consenti.

Depuis ce temps, la Commission Scolaire, sur recommandation des autorités du Département de l'Instruction publique, a

modifié ses plans originaux et a commencé la construction d'une école à un autre endroit, mettant ainsi fin à l'entente qui existait au moment de l'adoption dudit règlement:

La Commission Scolaire demeure tout de même intéressée à se départir de ce terrain et elle l'offre maintenant à la Cité à un prix à être établi entre les parties.

63/60

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité offre à la Commission Scolaire un prix de \$0.25 du pied carré pour le terrain compris dans le parc St Henri, ledit montant total à être payé à raison de \$1,000.00 par année, sans intérêt. Le Greffier est prié de transmettre cette offre aux commissaires.

ADOPTÉ

64/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que deux plans d'aménagement des parcs St Pierre et St Jean Baptiste, préparés par l'ingénieur de la Cité, soient acceptés et que le greffier soit autorisé à demander des soumissions publiques pour la fourniture et la plantation d'arbres dans chacun de ces parcs.

ADOPTÉ

65/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les termes d'une convention intervenue entre la corporation et le Docteur Guy d'Argencourt le 23 septembre 1959, soient ratifiés ainsi que les décisions mutuelles intervenues entre les parties. Le détail de ces décisions est versé au procès-verbal original de la présente assemblée.

ADOPTÉ

66/60

Toujours sur le sujet discuté au paragraphe précédent, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un permis de construction soit consenti au Dr. D'Argencourt pour l'aménagement d'une piscine et d'une clôture d'une hauteur de 7 pieds sur sa propriété.

ADOPTÉ

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement 377 (Construction) article 23, en ce qui concerne la hauteur de sa clôture.

67/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité ratifie l'entente verbale intervenue entre elle et la compagnie Southern Canada Power il y a quelque temps, en vertu de laquelle la compagnie

s'engage à construire un pont reliant le parc Woodyatt avec la première île (connue sous la nom de Ile Hébert); pour sa part, la Corporation érigera dans une partie du parc Woodyatt, des vespasiennes à l'intention des usagers de ce parc.

ADOPTE

L'échevin Joseph Bibeau, président du Comité de la Bibliothèque, explique à ses collègues qu'une aide supplémentaire serait nécessaire pour déblayer si possible les livres nouveaux qui se sont accumulés depuis quelques mois au département de la reliure. Le Gouvernement provincial, à sa présente session, a voté un certain montant pour aider les bibliothèques publiques. Cependant, cette aide ne s'applique qu'à l'achat des livres et non pas à l'administration des bibliothèques. L'échevin Maurice Sigouin suggère d'engager au cours de la période estivale des étudiantes qui pourraient rendre des services à la bibliothèque, soit à la reliure ou à la distribution des livres.

68/60

Sur recommandation du chef de Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des soumissions soient demandées aux marchands locaux pour la confection d'uniformes de policiers.

ADOPTE

69/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la rue St Albert, entre les rues St Jean et St Damase, soit décrétée rue à sens unique en direction est-ouest.

ADOPTE

*Sur la terre
de Laurent
Janelle.*

MM

Le Conseil passe ensuite à l'étude d'un rapport sommaire d'examen de titre préparé par le notaire de la Cité.^x En marge de cette étude, le Conseil suggère de fixer à \$5,000.00 l'acompte à être versé au moment de la signature du contrat et de prévoir le paiement de la balance au cours d'un terme de dix ans avec intérêt à 4%. En ce qui concerne certaines irrégularités notées à ce rapport, l'Ingénieur de la Cité sera prié de les étudier et de communiquer ses impressions au notaire même.

Troisième lecture est donnée du règlement No. 511 qui autorise la Cité à consentir une franchise à la compagnie de Gaz Laurentienne pour l'installation, la vente et la distribution du gaz naturel à Drummondville.

L'échevin Pierre Mathieu suggère d'ajouter une clause donnant l'autorité voulue à l'Ingénieur de surveiller les travaux d'installation, de réparation et autre et de faire rapport de toute constatation au Conseil.

70/60

Sujet à l'addition de cette clause, il est proposé

par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 511 soit adopté.

ADOPTÉ

Un certain nombre de propriétaires de taxi de Drummondville présente une requête au Conseil demandant d'amender le règlement de taxi sur les points suivants:

- 1.- -que le taux d'attente soit porté de \$2.00 à \$3.00
- 2.- -que le nombre de taxis soit limité à 40
- 3.- -que toute différence de revenu provenant de la diminution du nombre de taxis soit comblée par l'Association ou les propriétaires eux-mêmes.
- 4.- -que les particuliers faisant du taxi sans permis et sans assurance soient surveillés de près par les autorités municipales.

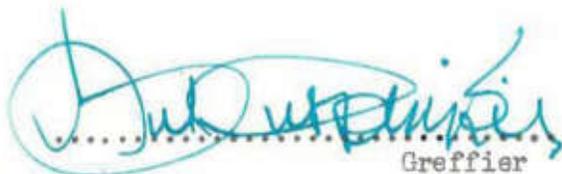
Le Conseil promet d'apporter une étude sérieuse à ces recommandations et, comme premier geste, l'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement des taxis dans le sens préconisé par les propriétaires de ces voitures.

71/66

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 512 lequel amende le règlement No. 484 en ce qui concerne le zonage de parties du lot 162b non sub. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE14 MARS 1959.

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siégent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Mme Vve Adélarde Lauzière, 3 mois; M. Paul Benoit, 3 mois; Mme Claude Millette, 2 mois; Mme Fernand Sévigny, 2 mois; M. Norbert Grenier, 2 mois; Mme Adrien Lauzière, 2 mois; Yvon Groulx et Carole Hamel, transport ambulance, \$16.50; M. Edmond Faucher, 2 mois; M. Jean Rainville, M. Théodore Poirier, 2 mois; Mme Vve Louis Champagne, 2 mois; Mme Paul Emile Labbé, hôpital; M. Narcisse Daigneault, hôpital; M. Onésime Benoit, hôpital;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: M. Clément Chapdelaine, hôpital.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
 MM. Paul Emile Létourneau, Mme Gérard Maillot, Mlle Marie Paule Rostan, M. Paul Benoit, Mme Vve Louis Lavoie, M. Hector Parent, Arthur Lupien, Jean Paul Hamel, Richard Gosselin, Doria Crevier, Francis Blouin, Jean Marc Gagnon, Mme Octave Dugré.

ET LA S EANCE EST LEVEE.



 Greffier



 Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETES AU 28 MARS 1960

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
90	Henri Berthiaume	Mme Josephua Forster 129 Hériot	P. 61 O.
7659	Raymond Dubeau	Jacqueline Vincent Dubeau 182 St Frédéric	151-245
7585	do	do	151-159
7612	Jacqueline Dubeau	Jacqueline Vincent Dubeau	151-193
8055	Irénée Pelletier	Maurice Veilleux 44d Holmes	153-9
5228a	Roger Barsalo	Roméo Paquin 29 St Albert	159-11-25 160a-90 (28 et P. 29)
4703	Bernard Laselle	Florian Mathieu 176 12e Ave.	156-190
4704	do	do	156-191
2213	Florian Mathieu	Bernard Laselle 567 Cockburn	2-212 E.
1363	Diminution éval. de \$1,525. \$2,900 au lieu de \$4,425	Succ. Ed. Rhéaume St Germain de Gr.	P.603-3, 603-4 P.604-3, 604-4 E.
5560	René Tessier	Germain Hamel 512 St Alfred	160a-71
2557	Roland Nadeau	Stanislas Morin 1148 Dionne	141 P.81A

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 MARS 1960 2...

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5730	L.V.H.Houle	Marie Paule Martineau 40a Poirier	P.160a (219-220)
3859	J.Wazyr	J.Emile Corriveau 1742 Goupil	P.147 (107-108)
243	Delphis Dubois	Emile Vaillancourt Rive Nord, Ch. Hemmings	44 (19-20)
7268	Desjardins Remi	Armand Beaudry 570 St Pierre La Providence St Hyacinthe	150-70
2394	Bâtisse démolie Diminution \$4,200.	J.V.B.Benoit 512 Lindsay	P.110,89,90 E
2402	Dme Osias Leblanc	Mlle Elmina Leblanc 528B Lindsay	P.180 E.
6193	Moisan & Leclerc	Cité de D'Ville	P.162B non sub. 163 Gr.
2034	W. O'Keefe	John C. Ferenback (jr) (protestant) 634 Lindsay	1-32 et 2-3 E.
5372	Moisan Dme W.A.	Commission Scolaire	P.159 N.S.
5367	do	do	159-156 Gr.
5368	do	do	159-157 Gr.
5369	do	do	159-158 Gr.
5370	do	do	159-159 Gr.
5371	do	do	159-160 Gr.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 MARS 1960 3...

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
4737	René Ferland	do	P.156-158 Gr.
5750A	Marcel Bouffard	Addition 7,500 \$8,500 au lieu de \$1,000	P.160A-241 Gr.
4215	Antoni Hébert	René Lehoux 197 Dorion	P.127 S.
4233 reporté sur 4058	J.A.GOSSELIN,Cie	Diminution \$3,325 Evaluation totale de \$222,200 au lieu de \$225,325	P.146
4239	British American Oil	Dennison Mfg Co.	P.151 S.

CITE DE DRUMMONDVILLE

28 MARS 1960.

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 mars 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

72/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 mars 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Il est ensuite procédé à l'ouverture des soumissions pour la fourniture d'uniformes pour le corps policier. Ces soumissions se lisent comme suit:

A.COMTOIS:	Tunique + 2 pantalons:	Chef:	\$ 87.25
		Constables:	\$ 78.75
SYLVIO BELISLE:	" "		\$ 56.25
J.A.PRINCE:	" "		\$ 56.95
M. YANCOVITCH:	" "		\$ 54.00 (plus taxe prov.)
JEAN COTE ENRG.	" "		\$ 68.50

73/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le contrat pour la confection de 29 uniformes de policiers et d'un uniforme pour le Chef de Police soit confié à M. Sylvio Bélisle au coût de \$56.25 chacun. Chaque uniforme comprendra une tunique ainsi que 2 pantalons confectionnés avec une serge de laine d'une pesanteur de 18 ozs.

ADOPTE

Lecture est donnée de soumissions reçues pour la fourniture et la plantation d'arbres pour les parcs St Pierre et St Jean Baptiste.

<u>NOM</u>	<u>NOMBRE D'ARBRES</u>	<u>ST PIERRE</u>	<u>ST J.BAPTISTE</u>	<u>TOTAL</u>
J.P.CHARBONNEAU	224	--	-- (sans tuteurs)	\$1,357.00 \$1,220.00
EMILE CHARLAND	pas de soumission			
PIERRE FAUCHEREY	189	\$268.00	\$279.50	\$ 547.50
ROGER HENAIRE	161	\$426.50	\$386.00	\$ 812.00
ROLLAND HENAIRE	196	\$800.00	\$725.00	\$1,525.00

Le tout est confié à l'échevin Joseph Bibeau, président du Comité des Parcs, pour étude et décision.

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Southern Canada Power qui ratifie l'entente intervenue entre elle et la Cité quant à l'installation d'un pont et de vespasiennes au parc Woodyatt.
- Une lettre de M.A.Bergeron, Sous-Ministre de la Voirie, qui accuse réception d'une résolution de la Cité, laquelle demande à ce Ministère une subvention équivalant à 50% des montants payés par la ville pour la construction du viaduc. Cette demande sera soumise au Ministre dès son retour à Québec.
- Une lettre du Chemin de Fer Canadien Pacific dans laquelle l'aviseur légal de cette compagnie traite de la suggestion présentée par la Cité de déplacer la maison Castonguay afin de permettre une meilleure visibilité aux usagers de l'intersection St Jean/Notre Dame. Cette compagnie est d'opinion que ce déplacement ne ferait que retarder l'installation de barrières automatiques. Le Greffier est prié de communiquer avec la Commission des Transports à ce sujet en lui faisant tenir le coût estimé de l'achat et du déplacement de cette propriété.

Lecture est donnée d'une lettre de la Ligue des Propriétaires. On félicite le Conseil pour son rapport financier 1959. La Ligue transmet au Conseil une plainte en ce qui concerne des dommages causés par la suie qui se répand dans les environs de l'usine Roessel. L'échevin Mathieu explique que des rencontres ont eu lieu entre lui et les autorités de l'hôpital et de la Celanese au sujet

de ces inconvénients. L'Hôpital Ste Croix a fait effectuer certains travaux à sa chaufferie afin de réduire la quantité de carbone émanant de la cheminée. Il en a été de même pour la Canadian Celanese qui opère l'usine Roessel. L'enquête a ce sujet sera cependant continuée afin d'obtenir si possible l'élimination complète de ces dommages.

En troisième lieu, la Ligue aimerait que la Cité s'informe auprès de la Southern Canada Power du coût du terrain possédé par cette dernière et situé sur le Boulevard St Joseph, près du viaduc.

74/60

Le Conseil est mis au courant d'une rectification de l'évaluation des terrains des propriétés du Chemin de Fer Canadien Pacific à Drummondville. Ces immeubles étaient évalués à \$117,525.00 mais, à la suite d'une étude faite par le Greffier et le représentant de cette compagnie, cette évaluation a été portée à \$143,045 pour l'année d'imposition foncière 1960. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la nouvelle évaluation de \$143,045 soit approuvée.

ADOPTÉ

75/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 28 mars 1960. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations soient acceptées.

ADOPTÉ

76/60

Le Conseil prend connaissance d'une résolution adoptée par le Conseil d'Administration de la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville Limitée par laquelle cette compagnie cède et transporte à la Cité de Drummondville tous ses droits de propriété dans la bâtisse industrielle qu'elle a construite sur la rue St Henri. Le coût total de la construction de cette bâtisse a déjà été payé par la Cité à ladite compagnie.

En conséquence, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil accepte le transfert des droits de propriété sur cette bâtisse et conséquemment dégage la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville Limitée de toute responsabilité légale sur cette bâtisse.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique à ses collègues que l'Ingénieur de la Cité désirerait commencer sans plus de retard la préparation de plans pour l'installation d'un égout collecteur le long de la Rivière Noire. Il est à présumer que le développement assez intense de la construction résidentielle dans St Pierre et St Jean Baptiste rendront impérative la construction de cet égout d'ici très peu de temps.

77/60

En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice

Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que l'Ingénieur de la Cité soit autorisé par les présentes à préparer les plans et devis d'un égout collecteur selon les détails fournis, et qu'il se serve pour son travail de photos aériennes indiquant les diverses élévations de terrain.

ADOPTE

78/60

En rapport avec la construction prochaine d'une usine pour Triad Creations Ltd et d'une autre un peu plus tard pour St Francis Paper Converters, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la compagnie National Borings Limited, de Montréal, soit autorisée à effectuer les sondages de terrain et les analyses de sol nécessaires à la préparation des plans de ces deux bâtisses.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier présente ensuite un plan d'amélioration de l'éclairage sur les rues Hériot et Brock, de Des Forges à Boulevard Mercure. Ce projet est laissé en suspens pour plus ample étude.

79/60

L'échevin Maurice Sigouin fait part à ses collègues de pourparlers qu'il a eus avec Monsieur Charles Lupien, propriétaire de la rue St Georges, en rapport avec l'achat de sa propriété. On sait que M. Lupien avait été approché au cours de 1959 sur le même sujet et qu'une différence de prix avait forcé les parties à laisser la chose en suspens. L'échevin Sigouin croit cependant que présentement, il serait possible d'en venir à une entente agréable aux deux parties et il propose donc, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les propositions alternatives suivantes soient faites à M. Lupien;

- a) La Cité offrira un montant de \$15,000.00 et permettra à M. Lupien de garder la propriété de ses bâtisses et d'y demeurer durant 2 ans à compter de la date du contrat.
- b) La Cité paiera \$16,000.00 et gardera la propriété des bâtisses tout en permettant à M. Lupien d'y loger jusqu'au 1er septembre 1960.

Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer tout document relatif à cet achat au nom de la Cité.

ADOPTE

Monsieur Roland Parent, de la rue Mathieu, se plaint de dommages causés à sa propriété par suite du gel. Il a déjà demandé à quelques reprises au département des travaux publics de remédier à cet état de chose, mais sans succès. L'échevin Pierre Mathieu explique que ces dommages ne sont en aucune

façon causés par une faute de la cité et qu'il est impossible pour le Conseil d'accepter aucune responsabilité à ce sujet. Les échevins abondent dans ce sens, et conséquemment, c'est avec regret qu'ils se voient dans l'obligation de nier toute responsabilité en rapport avec les dommages subis par M. Parent.

80/60

A la suite de la lecture d'une lettre du Dr. Guy D'Argencourt, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la clause du contrat intervenu entre le Dr. D'Argencourt et la Cité, en ce qui concerne l'érection de clôtures sur sa propriété soit interprétée comme comprenant la clôture en bois et en métal. Quant au remplissage du terrain, le département des travaux publics verra à le faire à la satisfaction du propriétaire.

ADOPTE

81/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les clauses du bail intervenu entre la Cité et le constable Robert Lamothe, pour la location de la maison L'Etoile soient ratifiées et que le Greffier de la Cité soit autorisé à signer ce bail. De plus, le Greffier est autorisé à signer tous les baux de la Cité après en avoir mis le Conseil au courant.

ADOPTE

82/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Corporation de la Cité de Drummondville acquière de M. A.H. Tremblay cette partie du lot 166D du Canton de Grantham, Comté de Drummond, décrite au projet d'Acte de Vente présentement soumis au Conseil et dressé par Me. Paul H. Moisan, le tout aux termes et conditions et au prix de Deux mille dollars (\$2,000) comptant tel qu'y stipulé, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'Acte de Vente ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

83/60

Troisième lecture est donnée du règlement No. 512 lequel amende le règlement de zonage No. 484 en ce qui concerne certaines parties du lot 162B non subd. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 512 soit adopté.

ADOPTE

84/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la compagnie de Téléphone Bell soit priée de déplacer un poteau situé à l'avant de la propriété Wilfrid Nadeau sur la rue Mélançon au tarif et conditions habituels.

ADOPTE

85/60

Lecture est donnée d'une convention à intervenir entre

entre Joseph Gariepy, 19 St Frédéric, et la Cité de Drummondville. Cette convention précise les modalités d'un règlement de la réclamation faite par M. Gariepy pour dommages subis par lui à la suite des travaux du viaduc. Selon cette convention, la Cité de Drummondville ferait à la propriété de M. Gariepy certains travaux prévus à un plan préparé par l'Ingénieur de la Cité et sur parachèvement de ces travaux et après leur acceptation par M. Gariepy, la Cité accorderait en compensation un montant de \$600.00.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les clauses de cette convention soient acceptées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTÉ

La Société St Jean Baptiste demande à la Cité la permission de faire sa parade annuelle du 24 juin de par les rues de la ville et de tenir au Parc Ste Thérèse le 23 juin, son feu de la St Jean. Le Conseil donne de grand coeur son approbation à ce projet et souhaite à ses organisateurs tout le succès qu'ils désirent.

La Société Canadienne de la Croix-Rouge, Section locale, tient sa campagne de souscription annuelle du 28 mars au 4 avril et à cette occasion, elle demande à la Cité la faveur d'un octroi.

86/60 Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité souscrive un montant de \$100.00 afin d'aider la Croix Rouge dans ses oeuvres.

ADOPTÉ

87/60 ATTENDU qu'un certain nombre d'industries déjà établies à Drummondville projettent certaines additions à leurs bâtisses afin d'améliorer leurs facilités de production et d'entreposage;

ATTENDU que ces compagnies étudient la possibilité de construire ces bâtisses additionnelles dans d'autres villes où le fardeau de la taxation foncière est moins lourd;

ATTENDU qu'il serait dans l'intérêt de la Cité de Drummondville de consentir à ces industries en général certains adoucissements au titre de la taxe foncière afin de les inciter à agrandir localement leurs usines et de ce fait contribuer logiquement à un embauchage accru;

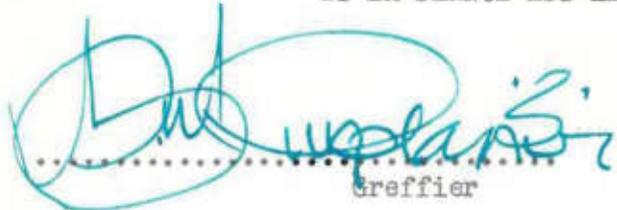
POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité consente une réduction de la taxe foncière répartie proportionnellement sur une période de dix ans à toute industrie locale qui voudra ajouter une construction nouvelle à ses immeubles déjà existants, à la condition que ces nouvelles constructions soient destinées exclusivement à des fins industrielles.

ADOPTÉ

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion
d'un règlement prévoyant l'achat de terrains industriels de
MM. Moisan & Leclerc.

283

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

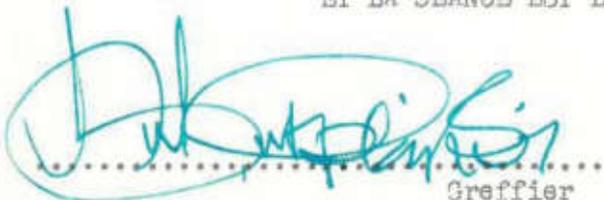
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière
siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le
Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Mme Marcel Leduc, pension; Wilfrid Dora, pension; Mme Emile Sirois,
1 mois; Mme Norbert Courtois, prolongation de Supplément; Alex Dubé,
prolongation de supplément de pension; Mme Geo. Dionne, 4 mois; Mme Vve
Lorenzo Régis, hôpital; Mme Jean Claude Gauthier, 2 mois; Mme Jean
Claude Gauthier, hospitalisation; Mme Omer Lapointe, 2 mois; Mme Vve
François Beaudoin, hôpital; Mme Vve Laurent Coté, hôpital; Mme Marcel
Leduc, hôpital; M. Richard Rice, hôpital; Mme Marcel Leduc, 2 mois;
Mme Vve Jean Marie Bouchard, 3 mois; Mme Arthur Lefebvre, 3 mois; Mlle
Laurette Nadeau, 3 mois; Mme Victor Leroux, 1 mois; Mme Charles Dionne,
3 mois; M. Léopold Pérodeau, hôpital; Mme Fernand Lefebvre, 2 mois;
Jean Rainville, hôpital; Mme Roger Desrochers, 2 mois; Joseph Provencher,
hôpital; Roger Petrin, hôpital, Frédéric Nadeau, hôpital; Gordon Baker,
2 mois; Mme Léo Brisson, hôpital; M. John Moquin, hôpital; Mme Vve Adé-
lard Bonneau, hôpital; M. Roger Desrochers, hôpital; Mme Arthur Lupien,
secours;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en
suspens: M. Léo Ruest, Mme Yves Chateaufneuf, Oswald Desmarais.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Mlle Marie Paule Rostan, Mme Léo Aubé, Roger Thouin, Actéon Harvey, Mme
Almanzor Dionne, Mme Benoit Dion, Mme Ludger Thiffault, M. Paul Emile
Turcotte, Damien Lussier, Hector Thouin, William Thibault, René Cloutier,
William Gervais, Frédéric Nadeau, Jean Claude Lacroix, Mme Vve Etienne
Houde, Mme Vve Gérard Cussón, Albert Hamel, Ovila Faucher, Mme Everett
Lefebvre, Mme François Grenier, Mme Germain Béland, Julien Tousignant,
M. Gilles Thiboutot, Edmour Languérand, Edouard Lampron, Mme Guy St Hilaire,
Mme Antonio Boilard, Mme Paul Emile Turcotte.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

7 avril 1960

SEANCE SPECIALE du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 7 avril 1960.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier C.R.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis qu'il présentera à la prochaine séance un règlement prévoyant la création d'un fonds industriel.^x Ceci pour répondre à la demande de la Commission Municipale, et conformément à l'article 2 de la loi 8 Eliz. 2, 1959, laquelle amende la charte de la Cité de Drummondville.

^x
au montant de
\$632,000.00

ET LA SEANCE EST LEVEE


Greffier


Maire.

11 avril 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 11 avril 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

88/60

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du 28 mars et du 7 avril 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Monsieur Ernest Bertrand, gérant de la Banque Provinciale et gouverneur de l'Association des Loisirs, remercie au nom de ses collègues les autorités municipales pour la coopération et l'encouragement qu'elles ont prodigué à cette association depuis sa fondation. L'échevin Armand Gauthier exprime l'opinion que l'endroit tout désigné pour l'érection du futur Centre de Loisirs est encore l'emplacement situé près du viaduc et appartenant à la Compagnie Southern Canada Power. Il insiste sur le fait que la Cité devrait continuer les pourparlers déjà entamés avec la compagnie et mettre tout en oeuvre pour les amener à bonne fin. L'échevin Baril manifeste une préférence marquée pour l'emplacement de l'actuel Centre Civique qui appartient à la Cité. Le Stade Municipal est déjà établi à cet endroit et il serait logique de centraliser en un même point tous les loisirs prévus par l'Association.

D'après l'échevin Baril, cet emplacement offrirait des facilités de stationnement plus adéquates. D'autres membres du Conseil expriment une opinion semblable. Son Honneur le Maire suggère en définitive qu'un plan soit préparé à l'intention du Conseil qui l'approuvera selon les conclusions de l'Ingénieur de la Cité.

89/60

En principe, la demande formulée par l'Association du Centre des Loisirs, contenue dans une lettre adressée au Conseil par le secrétaire le 7 avril 1960, pour l'obtention d'un terrain appartenant à la Cité et situé à l'angle du Boulevard St Joseph et de la rue Cookburn, est agréée. L'échevin Antonio Baril propose, et il est appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ce terrain soit cédé gratuitement à l'Association des Loisirs, sujet à l'étude des plans de localisation des édifices par l'Ingénieur de la Cité et le Conseil, et aussi sujet à certaines conditions d'opération.

ADOPTE

90/60

Le prochain congrès des Chefs de Police et Pompiers de la

province se tiendra à St Jérôme les 27, 28 et 29 juin 1960. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le chef de police de la Cité ainsi que le président du comité de police soient délégués officiellement à ce congrès afin d'y représenter la Cité de Drummondville.

ADOPTE

Sur demande du notaire Moisan, administrateur de la succession de Dame W.A. Moisan, le Conseil consent à préciser que l'évaluation totale de \$20,000.00 pour la propriété portant le no. de cadastre P.159 se détaille comme suit:

4 arpents (Partie subdivisée) à \$2,000 l'arpent =	\$8,000.00
12 arpents (Partie non subd.) à \$1,000 l'arpent =	\$12,000.00
TOTAL	\$20,000.00

91/60

Le Conseil prend connaissance d'une demande de transport de bail de la Compagnie Dorsay Lingerie Limitée à Dorsay (Canada) Limitée. Comme on ne voit aucune objection à cette procédure, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce transport soit accepté et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents à cet effet au nom de la Cité.

ADOPTE

Le Greffier donne ensuite lecture de rapports de sondages effectués par la Compagnie National Boring & Sounding Incl, de Montréal, sur certains terrains destinés à des fins industrielles et situés dans le quartier St Pierre entre la Rivière Noire et la rue Toupin. D'après les constatations des Ingénieurs, il semble que les fondations peuvent être établies solidement à environ dix pieds de la surface du sol. A ce niveau, la valeur portante du terrain est de deux tonnes par pied carré.

92/60

Le Conseil prend connaissance d'un contrat additionnel à intervenir entre la Cité et la Compagnie Eastcoast Machinery & Management Limited. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les clauses de cette convention, telles que préparées par le notaire, soient approuvées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité, aux conditions qui y sont stipulées de même qu'à toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

Lecture est donnée des comptes dus par

M. Sigouin

x) et sont

x) et sont

✓ ledit contrat additionnel.

93/60 la Cité à la date du 11 avril 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$122,071.29. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

94/60 Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 11 avril 1960. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE

95/60 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que l'échevin Raymond Luneau soit nommé maire-suppléant pour les prochains trois mois. A cette nomination s'ajoutent les meilleurs voeux du Conseil à l'adresse du nouveau maire-suppléant pour un prompt rétablissement.

ADOPTE

Une requête est présentée par un certain nombre de marchands détaillants (29) qui demandent le maintien des règlements 508 (distribution des circulaires) et 510 (heures de fermeture). Le Conseil promet d'apporter toute son attention à cette requête.

L'échevin André Cloutier donne avis qu'il présentera à une séance subséquente un règlement destiné à amender le présent règlement de distribution de circulaires (508)

96/60 L'échevin Antonio Baril propose, appuyé par l'échevin Pierre Pierre Mathieu, que les condoléances du Conseil et de la population soient offertes à l'échevin Maurice Sigouin et aux membres de sa famille à l'occasion du décès de son beau-père, Monsieur Antoine Lupien.

frère

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 513 qui prévoit la création d'un fonds industriel de \$632,000.00 en conformité avec la loi 8 Eliz II, 1959 et selon les exigences de la Commission Municipale de Québec.

Son Honneur le Maire fournit à la population certaines précisions au sujet de la création de ce fonds industriel et explique qu'il s'agit là tout simplement d'une techniqualité légale, car la plupart des montant; composant ce total sont destinés à la construction de bâtisses industrielles déjà existantes et déjà approuvées par les propriétaires.

4

Première lecture est donnée du règlement
No. 514 lequel amende le règlement no. 378. (taxis)

97/60 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le trésorier de la Cité soit prié de préparer immédiatement un rôle de perception des licences commerciales.

ADOPTE

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de présentation d'un règlement prévoyant certains travaux publics pour l'année 1960.

98/60 Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le lundi de Pâques soit déclaré fête civique.

ADOPTE

99/60 Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le contrat pour la plantation d'arbres dans les parcs St Pierre et St Jean Baptiste soit confié à M. Pierre Faucheret, aux conditions détaillées dans la soumission de cet horticulteur ainsi qu'au prix établi à cette même soumission. Le montant total de \$547.50 sera payé après que les travaux auront reçu l'approbation de l'Ingénieur de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant d'une réclamation présentée par Me. André Biron en faveur de son client, M. Yvon Landry. Cette personne tient la Cité responsable de dommages au montant de \$663.00 survenus à son véhicule lors d'une collision avec une charrue de la Cité. Après avoir pris connaissance des faits, le Conseil nie toute responsabilité en cette affaire et prie le greffier de bien vouloir transmettre le dossier aux assureurs.

L'Association de la Jeunesse Ouvrière Catholique (J.O.C.) de la paroisse Ste Thérèse prie le Conseil de bien vouloir lui permettre d'occuper au cours de la saison estivale le local situé sous le kiosque Ste Thérèse. Le Conseil regrette infiniment de ne pouvoir se rendre à la demande de cette association, mais des raisons impérieuses l'empêchent d'acquiescer.

100/60

L'échevin Antonio Baril propose, sur appui

de l'échevin André Cloutier, que le Chef de Police soit autorisé à prohiber toute parade ou procession dans les rues de la ville à l'occasion de la campagne électorale qui s'amorce présentement. Cette prohibition permettra d'éviter les regrettables incidents survenus au cours de parades de ce genre dans le passé. Ces parades seront toutefois permises le soir de la votation alors que les vainqueurs voudront manifester leur joie et leur satisfaction.

ADOPTE

101/60

L'échevin André Cloutier fait part à ses collègues d'un état de chose qui subsiste enoore et qui se répète assez fréquemment aux traverses à niveau du chemin de fer Canadien National. Il cite en particulier une occasion survenue aujourd'hui même, le 11 avril 1960, alors que les barrières automatiques opérant à la rue Lindsay ont bloqué la circulation de 11:05 heures à 11:25 a.m., ceci sans raison apparente. Les membres du Conseil s'unissent à l'échevin André Cloutier pour déplorer cette pratique et insister fortement auprès des autorités du chemin de fer pour qu'une meilleure surveillance soit établie à ces passages à niveau. Au besoin, on suggère d'y placer un manoeuvre qui aurait pour tâche de voir au bon fonctionnement de cet appareil automatique.

ADOPTE

102/60

Lecture est donnée d'un rapport du Chef de Police qui recommande l'achat de divers appareils pour le service des incendies, Ball valves, contrôles, cadrans, jets de brume, etc. qui auraient pour avantage d'augmenter de beaucoup l'efficacité des camions à incendie. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Chef de Police soit autorisé à acheter les divers articles mentionnés à son rapport pour un prix de \$700.00 à \$800.00

ADOPTE

103/60

Lecture est donnée d'une lettre de M. Donat Lemaire, 342, rue Mélançon, qui prie le Conseil de bien vouloir l'indemniser pour les dommages causés à sa propriété par suite des travaux du viaduc.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un montant de \$200.00 soit offert à M. Lemaire en règlement de sa réclamation et dans le seul but d'acheter sa paix, la Cité ne se reconnaissant aucunement responsable des dommages qu'a pu subir Monsieur Lemaire.

ADOPTE

Le Conseil prend maintenant connaissance d'un rapport d'examen de titres préparé par le notaire de la cité, en relation avec l'achat de certaines parties de terrain nécessaires à l'agrandissement des bassins d'eau de réserve de l'usine de filtration. Le notaire est prié de faire le nécessaire dans tous les cas en ce qui concerne certaines irrégularités mineures.

104/60

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé

par l'échevin Antonio Baril, que les clauses du contrat entre la Cité et Monsieur Wellie Généreux soient approuvées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

105/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les clauses du contrat entre la Cité et Monsieur Ulric Traversy, soient approuvées sujet aux corrections suggérées par le notaire, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

106/60

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les clauses du contrat à intervenir entre la Cité et M. Alexandre Lauzière soient approuvées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

107/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le rapport d'examen de titres et les clauses du contrat préparé par le notaire de la Cité dans l'achat d'un terrain de Dame Lucien Lampron (Annette Aubry) soit approuvé et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce contrat ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTE

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M. Georges Lamothe, président des Barbier, coiffeurs et coiffeuses de Drummondville, qui annonce au Conseil la tenue d'un congrès de cette association les 11, 12 et 13 juin prochain. Ce congrès réunira de 60 à 70 délégués, et on espère que la Cité voudra bien les recevoir officiellement. Le Conseil se rend volontiers à cette demande et souhaite que les membres de cette association fassent à Drummondville un séjour agréable et instructif.
- Me. Gaston Ringuet, C.R. met le Conseil au courant de la situation actuelle des pourparlers dans

l'affaire qui met en présence la Cité et la Compagnie Drummond Transit re: Viaduc.

- Une lettre de M. E. Gaudet, Commissaire des Incendies de la Province, qui transmet à la Cité un certificat attestant que la Cité de Drummondville s'est mérité une mention honorable dans le concours de la prévention des incendies 1959.

108/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité souscrive un octroi de \$400.00 au Comité du Prêt d'Honneur de l'Amicale des Frères de la Charité, afin de les aider dans son oeuvre.

ADOPTE

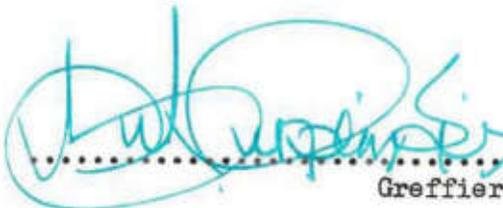
Le Maire accuse réception au nom du Conseil d'un mémoire préparé par le Comité de Publicité de la Chambre de Commerce. Il s'agit là d'un document préparé avec soin et les recommandations qu'il contient feront l'objet d'une étude toute particulière de la part du Conseil.

109/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la présente séance soit ajournée à 7:30 heures p.m. mardi le 12 avril 1960.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Madame Robert Laperle, 3 mois; M. Emile Forest, 3 mois; Mme Vve Jean Paul Bourbeau, hôpital; Mlle Laurentia Letendre, hôpital; Mme Elizée Verville, hôpital; Mme Vve Geo. Hethrington, 3 mois; Mme Vve Laurent Coté, 2 mois; Mme Vve Philippe Caron, 3 mois; M. John Moquin, frais funéraires \$75,00;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont lais-
sés en suspens; Monsieur René Jutras, M. Rosaire Fafard, Emile
Lefebvre, \$75.00

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Omer Bourbonnière, Germain Yergeau, Roland Trottier, Mme Noel Bois-
vert, Jean Paul Bonneau, Léon Lacharité, Mme Fernand Robin, Onil
Therrien, Jean Claude St Pierre, Sylvio Ouellette, Arthur Millette,
Léo Teasdale, Gilles Gauthier, Edgar Tremblay, Mme Germain Béland,
Rosaire Fafard, Arthur Benoit.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

12 avril 1960

Procès-verbal d'une assemblée tenue le 12 avril 1960,
cette assemblée étant un ajournement de celle du 11 avril 1960.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph
Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Lu-
neau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son
Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

110/60

Seconde lecture est donnée du règlement No. 513 lequel
prévoit la création d'un fonds industriel d'un montant de \$632,000.00
Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin
Arthur Fortin, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

En conformité avec les exigences de l'article 593,
amendé, de la Loi des Cités et Villes, son Honneur le Maire fixe
la lecture publique du règlement No. 513 à mardi le 19 avril 1960.

111/60

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 514 lequel
amende le règlement No. 378 (taxis) quant au nombre-limite et au coût
du permis. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par
l'échevin Maurice Sigouin, que le règlement No. 514 soit adopté.

ADOPTE

112/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par
l'échevin André Cloutier, que la présente séance soit ajournée à
mardi le 19 avril 1960.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE

[Handwritten signature in blue ink]
.....
Greffier

[Handwritten signature in black ink]
.....
Maire.

19 avril 1960

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 19 avril 1960.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

x
dont il est donné
lecture

Conformément à l'article 593, amendé, ^x de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture publique du règlement No. 513 lequel prévoit la création d'un fonds industriel de \$632,000.00

Une heure s'étant écoulée depuis la lecture publique du règlement No. 513, Son Honneur le Maire déclare ce règlement accepté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Handwritten signature in blue ink]
.....
Greffier

[Handwritten signature in black ink]
.....
Maire.

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 AVRIL 1960

(Liste No. 5)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5523	partie bâtisse démolie	Albert Cloutier	P. 160a-32	(Diminution de \$275. Eval. 4300 devient \$4,025.)
2015	Bruno Lemaire	Dame Lina Ellis Rintoul 253A Cèlanese	1-12 Est.	
5284	Lionel Montmigny	Ulric Deshaies 39 St Charles	159-63, 160a-91-67	
3871	Dame Max Cantor	Jos. Prince	P.147-123, P.147-122	
7575	Ronaldo Demanche	Ovila Baron 5102 Lafontaine, Mtl.	P.151 (142-143)	
5983	François Guilbeau	Dame Jeanne Dessert 481 St Omer	162b-76	
207	Succ. W. St Onge	W.A.Moisan, St Onge, Millar	27 N.	
6879	L.P.Voyer	Joseph Courchesne 112 16e Avenue	149-369	
2939	Roméo Langlois	Roland Coté, 439 Dumoulin	P.144-324	

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 AVRIL 1960 (Liste No. 5)

2...

Fiche	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire	No. Cadastre	Remarque		
				Diminution	Était	évaluation Devenue
1262	Diminution d'évaluation	Canadian Pacific Railway	239-240 E.	\$ 1,025	\$ 8,875	\$ 7,850
1264	do	do	238 E.	850	7,700	6,850
1263	do	do	241 E.	1,025	8,875	7,850
1282	do	do	264 et 265 partie Dorion	1,725	6,875	5,150
1285	do	do	266 E.	6,125	25,525	19,400
1287	do	do	P. 267 E.	250	1,150	900
1310	do	do	346-347 E.	2,080	22,275	20,195
1311	do	do	P. 348 E.	750	2,950	2,200
1314	do	do	P. 349 E.	350	1,450	1,100
1317	do	do	350 E.	115	425	310
1318	do	do	P. 352 E.	500	1,150	650
1319	do	do	P. 353 E.	400	900	500
1320	do	do	P. 354 E.	275	625	350
1326	do	do	P. 359 E.	900	2,050	1,150
1327	do	do	P. 365, 360 à 364 E.	8,925	20,375	11,450
1332	do	do	P. 443 E.	100	700	600

Adopté par résolution du Conseil
en date du 28 mars 1960

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 AVRIL 1960

(Liste No. 5)

3...

Fiche	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire	No. Cadastre	Remarques		Devenue
				Diminution	Etait	
1333	Canadian Pacific Railway	Diminution d'évaluation	P. 444 E.	\$ 780	\$ 3,100	\$ 2,320
1334	do	do	P.445- 446 E.	1,930	4,450	2,520
1335	do	do	P. 447 E.	330	1,350	1,020
1352	do	do	P. 518, 519 E.	1,730	4,900	3,170
4235	do	do	149-448 E.	0	13,000	13,000
6194	do	do	P. 164	4,120	12,250	8,130
8175	do	do	142 b	43,580	61,600	18,020
1382	do	do	168-130-68	<u>540</u>	8,900	<u>8,360</u>
			Diminution totale:	\$ 78,405	Eval. tot.:	\$ 143,045
3608	Eugène Rouleau	Ovila Baron 5102 Lafontaine	146-114			
472	Walter Desrosiers	Dame Florina Desrosiers 502A Cockburn	156-217			
4122	Erreur cléricale	Hervé Desmarais	P.(32-34) sud	(Diminution \$1,850) disparait, inclus dans 4121 - Crédit pour 1957, 1958 et 1959		

20 avril 1960

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue à l'Hôtel de Ville à 2:00 heures p.m. le 20 avril 1960; cette séance étant convoquée spécialement dans le but:

" d'étudier et de prendre une décision en rapport avec une proposition présentée par la Compagnie Commercial Leasehold Co. Ltd. au sujet de la construction d'une usine sur les terrains Janelle. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

x 113/60
et résolu à l'unanimité
xx du Cadastre du Canton de Grantham, Cité Drummond, d'une superficie de 25 acres

Après avoir pris connaissance et avoir étudié la proposition plus haut mentionnée, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville accepte la proposition de Commercial Leasehold Co. Ltd., concernant la vente d'une partie de terrain (P.166D) et la construction d'une usine sur la-dite partie de terrain. De plus, la Cité accepte:

- a) de céder à la compagnie une partie de terrain de 25 acres, déjà choisie par son président, sur partie du lot 166D, au prix de \$100.00 l'acre, soit pour un montant total de \$2,500.00;
- b) de fournir, lorsque requis par la compagnie, les services municipaux de rues, d'égoûts et d'aqueduc pour desservir le ou les immeubles projetés.
- c) d'entamer des pourparlers avec la compagnie Canadian Pacific Railway, dans le but d'obtenir une continuation de leur ligne de chemin de fer jusqu'au futurs immeubles.

Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés et sont par les présentes autorisés, à signer un contrat de vente au nom de la Cité.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

ADOPTE


Greffier


Maire.

Le 25 avril 1960

~~Extrait de~~ procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 avril 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier, C.R.

114/60

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées des 11, 12 et 19 avril 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de ces assemblées soit accepté.

ADOPTE

Son Honneur le Maire offre ses félicitations et ses meilleurs voeux de bonheur à Monsieur Gérard Bergeron, journaliste qui a convolé récemment en justes noces avec la nièce du Chef de la réserve d'Odanak, près de Pierreville. Il souhaite au jeune couple un bonheur sans nuage et il espère que la jeune épousée voudra bien accepter les voeux de bienvenue de la part du Conseil et de la population.

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Le Club de Baseball "Les Royaux de Drummondville", qui en plus d'un octroi, demande à la Cité de déplacer la clôture qui entoure le Stade Municipal afin qu'elle soit à 300 pieds des premier et troisième buts et 325 pieds du marbre. On demande aussi que les lumières soient nettoyées et mises au point. Les échevins Mathieu et Fortin sont chargés de visiter les lieux et de faire rapport au Conseil afin qu'une décision puisse être prise dès la prochaine séance.
- Une lettre de la Commission Scolaire qui informe le Conseil de son intention de remettre à une date indéterminée le projet de perception des taxes scolaires par la Cité.
- Une autre lettre de la Commission Scolaire qui informe le Conseil de son intention de vendre à court terme le terrain connu sous le nom de parc St Henri. On se souvient que la Cité avait offert d'acheter ce parc au prix de \$0.25 le pied carré, payable à raison de \$1,000.00 sans intérêt. Les échevins Baril et Mathieu sont priés de rencontrer les commissaires à ce sujet et de faire rapport de leur entrevue le 9 mai prochain.

* par an

Le Conseil prend connaissance de deux applications pour permis de distribution de circulaires. Ces demandes de permis sont présentées par MM. J.H.Boucher et Lucien Lambert. Un échange d'opinion s'ensuit entre les membres du Conseil et Monsieur Lambert qui est présent à l'assemblée. Il est finalement décidé de laisser le tout en suspens jusqu'à ce qu'une rencontre ait pu être organisée entre le Conseil et les différents marchands concernés. Cette rencontre pourrait avoir lieu le 4 mai prochain.

115/60

Un compte au montant de \$3,000.00 de A. Fortin Construction, ainsi qu'un autre de \$225.00 produit par les architectes Audet & Blais sont présentés au Conseil pour acceptation. Etant donné que le tout est bien conforme au contrat déjà intervenu dans l'affaire de Eastcoast Machinery & Management, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de ces deux factures.

ADOPTE

116/60

Sur recommandation du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que des soumissions soient demandées aux marchands locaux pour la fourniture de 32 paires de chaussures à l'intention des policiers. Ces chaussures devront être de marque Doctor's Antiseptic.

ADOPTE

117/60

L'échevin Antonio Baril propose, sur appui de l'échevin Pierre Mathieu, que deux nouveaux policiers soient engagés à compter du 1er mai prochain. Il s'agit de MM. Jean Boilard et Roger Guilbault qui ont tous deux passé avec grand succès les examens scolaires et physiques prévus par le règlement No. 478.

ADOPTE

118/60

Toujours à la demande du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'il soit accordé un congé de six mois sans solde au Constable Robert Lamothe.

ADOPTE

Le Conseil entend la lecture d'un rapport très élaboré préparé par le Constable Gaston Crépeau sur l'opportunité de créer un Comité du Cinéma qui s'occuperait de transiger directement avec les propriétaires de cinémas locaux en ce qui se rapporte aux représentations cinématographiques organisées le samedi après-midi à l'intention des enfants et adolescents. Le Conseil applaudit à cette initiative et en reconnaît tout le mérite.

119/60

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le Conseil consente à la création immédiate d'un comité du cinéma qui serait composé des membres suivants: M. l'abbé Jean Jacques Forest, Madame Louis Philippe Bédard, Monsieur Côme Bergeron, Monsieur Henri Talbot et Monsieur Gaston Crépeau. Ce comité

aura pour mission de sélectionner les films qui pourront être projetés, de choisir des moniteurs qui pourront faire la synthèse, à l'intention des spectateurs juvéniles, des films qui auront été montrés, de faire rapport au Conseil de toute suggestion ou remarque susceptible d'ajouter à la valeur éducationnelle de ces représentations. Le Conseil comprend que les frais d'administration de ce comité du cinéma seront absorbés par les propriétaires de théâtre eux-mêmes et que le Conseil conservera ses pleins pouvoirs en toute matière se rapportant à ces séances spéciales de cinéma ainsi qu'au choix des films à être projetés.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de la Commission des Transports qui touche une fois de plus à la suggestion précédemment faite par le Conseil de déplacer la maison Castonguay à l'angle des rues St Jean et Notre Dame, afin d'assurer une meilleure visibilité aux automobilistes. La Commission reconnaît que l'enlèvement de cette bâtisse améliorerait la visibilité dans l'angle nord-est mais que les autres angles ne bénéficieraient aucunement de ce déplacement. On demande au Conseil de commenter cette opinion. Le Conseil peut difficilement se prononcer à l'instant sur ce nouvel aperçu de la situation, mais il délèguera certains de ses membres qui se rendront sur les lieux afin de constater de visu le bien-fondé de cette nouvelle allégation. La décision du Conseil suivra le rapport qui sera fait.

À une séance du Conseil tenue en fin de mars, il avait été décidé d'approcher la Southern Canada Power en rapport avec l'achat par la Cité de ses terrains situés sur le Boulevard St Joseph. Il est maintenant donné lecture de la réponse de Monsieur G.L. Rattee, vice-président exécutif de la compagnie, qui informe la Cité du fait que ces terrains ont été vendus à une compagnie qui se mettra prochainement en rapport avec les autorités municipales afin de présenter ses plans de développement de ses terrains.

120/60

Le Conseil prend connaissance d'un rapport d'examen de titres préparé par le notaire de la Cité dans l'affaire Charles Lupien. Il entend aussi lecture d'un projet de contrat dans cette même affaire. Comme le tout est bien conforme, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville acquière de Monsieur Charles Lupien au prix de \$16,000.00 la propriété appartenant présentement à ce dernier, portant les numéros de cadastre 15-1, 2 et 16 du cadastre officiel du Quartier Ouest de la Cité de Drummondville, d'une superficie totale de 16,764 pieds carrés, mesure anglaise plus ou moins, avec une habitation et dépendances portant le numéro civique 59 de la rue St Georges à Drummondville; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit acte de vente à intervenir

ainsi que tous documents accessoires et, s'il y a lieu, à apporter audit acte des changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

121/60

La Cité a obtenu de Monsieur Camille Cloutier le 3 septembre 1959 une option d'achat sur des terrains situés dans Grantham-Ouest et désignés comme partie du lot 167, au prix de \$25,000.00 et sujet à certaines conditions détaillées à ladite option. Comme ces terrains doivent être utilisés à brève échéance pour des fins industrielles, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Corporation de la Cité de Drummondville accepte l'option à elle consentie par M. Cloutier et que le Greffier avise officiellement ce dernier de telle acceptation; que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer un contrat en cette affaire.

ADOPTE

Monsieur l'échevin Baril profite de l'occasion pour souligner à la population la délicatesse et l'intégrité de l'échevin André Cloutier qui s'est abstenu de toute démarche auprès de son frère, Monsieur Camille Cloutier, afin de n'influencer ni lui ni la Cité dans cette transaction. De ce fait, il a permis aux échevins Sigouin et Baril de discuter avec Monsieur Cloutier strictement sur une base d'affaire, ce qui a été à l'avantage des deux parties.

122/60

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'un octroi de \$40.00 soit consenti à la Société Canadienne du Cancer afin de l'aider dans l'oeuvre hautement humanitaire qu'elle poursuit.

ADOPTE

Pendant qu'on en est à la question de terrains industriels, Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre reçue de la Compagnie Commercial Leasehold (Quebec) Limited, qui inclut son chèque en paiement d'un espace de terrain sur la terre Janelle. Cette compagnie avec qui la Cité était en pourparlers depuis quelque temps, a finalement décidé de retenir l'emplacement nécessaire à la construction d'une usine qui aura une superficie de 40,000 pieds carrés au début et sera occupée par une compagnie à caractère international. Selon les déclarations de cette compagnie, il est possible et peut-être probable que la superficie de la bâtisse soit augmentée du double au cours des premiers douze mois d'opération. Son Honneur le Maire est heureux de féliciter les membres du Comité Industriel qui se sont dépensés sans relâche à la réalisation de cette entreprise en collaboration avec les autorités de la Southern Canada Power.

123/60

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente la vente de 25 acres de terrain à la compagnie Commercial Leasehold Co. Limited, au prix de

\$100.00 l'acre, tel terrain étant distraité de l'immeuble acheté de Monsieur Eric Janelle; que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer un contrat en rapport avec cette vente et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte au nom de la Cité ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉ

L'Adoption de cette résolution est le dénouement d'une suite de visites, d'appels téléphoniques, de télégrammes, de correspondance et de pourparlers qui durent déjà depuis quelques années. Ceci démontre à la population, d'expliquer l'échevin Baril, combien est difficile et démoralisant le travail du Comité Industriel et du Conseil en ce qui se rapporte à la promotion industrielle.

Son Honneur le Maire retrace ensuite les grandes lignes du projet qui a abouti à la construction d'une usine pour le compte de la Compagnie Triad Creations Limitée. Il rappelle que des soumissions ont été demandées aux contracteurs locaux il y a quelques semaines, et que parmi celles reçues, aucune n'a été acceptée en raison de circonstances bien particulières. Devant ces faits, la compagnie Triad a été requise de faire préparer d'autres plans et devis par un architecte dûment reconnu et de demander elle-même des soumissions. C'est ce qui a été fait et la Cité a été informée que la soumission présentée par la Compagnie A. Fortin Construction Limitée avait été acceptée comme étant la plus avantageuse. Le prix est de \$98,500.00

La Cité n'aura donc pas à transiger directement avec le contracteur mais ne fera qu'intervenir au contrat entre la Compagnie et le contracteur afin de garantir le paiement du coût de cette usine.

124/60 Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité intervienne au contrat devant être passé entre la Compagnie Triad Creations Limited et A. Fortin Construction Limitée pour la construction d'une usine de 16,126 pieds carrés à être érigée sur une partie de terrain appartenant à la Cité, portant le numéro de cadastre P.162B du Quartier ouest de la Cité de Drummondville; telle intervention de la Cité étant à l'effet de garantir le paiement du coût de la bâtisse, tel coût étant de \$98,500.00; telle avance étant protégée par une créance hypothécaire sur la bâtisse et les machineries à y être installées; que le notaire de la Cité soit instruit de préparer un contrat à cet effet et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit acte ainsi que tous documents accessoires et à y apporter toutes modifications mineures qu'ils jugeront nécessaires.

ADOPTÉ

Etant donné que les plans et devis du nouveau bassin d'eau de réserve et que l'approbation de la Régie des Services Publics ont été obtenus, le Conseil donne instruction au Greffier de demander des soumissions publiques pour la construction de ce bassin.

125/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité de Drummondville acquière de M. Laurent Janelle au prix de CINQUANTE MILLE DOLLARS (\$50,000.00) payable partie comptant et partie à terme tel que relaté au projet d'Acte de Vente dressé par les soins du notaire de la Cité et soumis à l'assemblée, un terrain comprenant cette partie non subdivisée des lots 166D et 167 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, ainsi que les lots 167-1, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 22, 23, 24, 25, 28 (RUE), Ptie 29 (RUE) et 30 (RUE), tous du même cadastre, y compris toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, avec tous les droits inhérents selon les titres, ainsi que les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et aux termes et conditions stipulées audit projet d'Acte de Vente.

IL EST EN OUTRE RESOLU à l'unanimité que le Maire et le Greffier soient autorisés et par les présentes sont autorisés à signer ledit Acte de Vente ainsi que tous documents accessoires et s'il y a lieu à y apporter des changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

126/60

St Laurent
MM

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil approuve l'achat de parties de terrain de 20 pieds par 100 pieds chacune, formant une bande le long du 4e Rang, à la hauteur de la rue ~~St Alphonse~~, tels terrains portant respectivement les numéros de cadastre 145-508, 145-518 et 146-241 et appartenant à MM. Raoul Lacasse, Emile Comeau et J.E. Marchand. Le prix global de ces trois bandes de terrain est de \$1,700.00 et le notaire de la Cité est prié de préparer un contrat d'achat en cette affaire. Le Maire et le Greffier sont par les présentes autorisés à signer lesdits contrats ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

L'échevin Joseph Bibeau rappelle que la première semaine de mai sera consacrée au grand nettoyage, et Son Honneur le Maire appuie cette initiative en réservant officiellement cette période de nettoyage et en invitant les citoyens à peindre, nettoyer, planter et embellir leur demeure.

127/60

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des félicitations soient adressées à Monsieur François Marquis, à qui le Conseil des Arts vient de décerner une bourse.

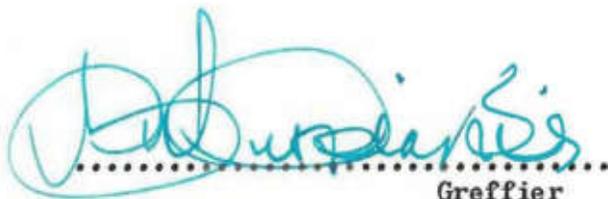
ADOPTE

Plusieurs membres du Conseil suggèrent qu'un avis soit envoyé

à certains propriétaires de terrains situés entre les rues Pelletier et Ringuet, qui laissent pousser des broussailles sur leurs propriétés.

Le Greffier est prié de demander des soumissions pour le ramonage des cheminées.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité recommande qu'en raison des multiples fonctions exercées par le Constable Gaston Crépeau en dehors des devoirs réguliers de sa charge, notamment comme secrétaire et agent de liaison du comité du cinéma, comme censeur officiel du Comité de la Bonne Littérature, comme arbitre de l'Association des Taxis, comme propagandiste et porte-parole de l'Unité des Policiers, en raison des déboursés, frais de déplacement, coût de transport, etc. occasionnés au Constable Crépeau par ces diverses activités, il lui soit alloué, en compensation, une somme de \$40.00 par mois à compter du 1er mai 1960.

Le Comité recommande que les montants suivants soient chargés aux marchands et industries suivants comme licence commerciale au cours de la présente année fiscale.

Marchand J.E. Ltée	\$ 200.00
Eastern Paper Tube Co.	200.00
Maritime Optical Co. Ltd.	100.00
Harcourt Mfg & Sales Co.	200.00
France Nouveauté Enrg.	50.00
Paris & Frère	200.00
Drummond Pulp & Fiber Ltée	50.00
St Francis Paper Co. Ltée.	200.00
Vigneault Louis G. (général)	200.00
3 succursales	150.00

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Greffier

Maire.

3 mai 1960

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 3 mai 1960.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée de l'avis de convocation de la présente assemblée spéciale à laquelle les échevins ont été convoqués pour les fins suivantes:

- 1^o Entendre la première lecture d'un règlement autorisant la construction d'une usine pour Triad Creations Ltée.
- 2^o Adopter certaines résolutions en rapport avec le projet précité.
- 3^o Adopter un règlement concernant l'achat des terrains Moisan & Leclerc.

Première lecture est donnée du règlement No. 515 prévoyant la construction d'une usine pour le compte de Triad Creations Ltd., et l'autorisation pour la Cité d'avancer un montant de \$98,500., plus certaines dépenses connexes à ce prêt.

Première lecture est donnée du règlement No. 516 qui autorise la Cité à se porter acquéreur d'une partie des terrains Moisan & Leclerc (Cadastre 163 et P.162B du Canton de Grantham), au coût de \$50,000.00

128/60

Sur proposition de l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, il est résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville prête à la Compagnie Triad Creations Ltd. une somme de \$98,500.00 représentant le coût de construction d'une usine, plus différents montants à être déterminés à une date ultérieure et représentant certaines dépenses incidentes telles que les pertes sur la vente des obligations, l'intérêt sur les argents avancés au cours de la construction, l'impression des obligations, les honoraires de surveillance, etc., le montant total devant être indiqué en détail à un tableau préparé par le trésorier de la Cité. Le présent prêt fait par la Cité devra être garanti par une première hypothèque sur le terrain, sur la bâtisse ainsi que sur la machinerie, laquelle pourra garantir la créance de la Cité au même titre que les immeubles, tel immeuble étant partie du lot 162B du Canton de Grantham, Comté de Drummond, comme il est indiqué en ROUGE sur un plan portant le No.

ARP.369 préparé par l'Ingénieur de la Cité.

Il est aussi résolu que la Corporation de la Cité de Drummondville soit Partie à une convention temporaire en ce qui concerne le prêt hypothécaire ci-haut mentionné, jusqu'au moment de l'exécution d'un acte définitif; que le Maire et le Greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents ou contrats en rapport avec cette transaction.

ADOPTE

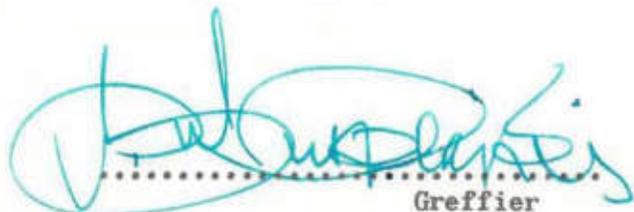
129/60

Sur proposition de l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, il est résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville vende à Triad Creation Ltd., 1.14 acre de terrain sur partie du lot 162B du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au prix de \$1.00, les limites du terrain présentement vendu apparaissant en ROUGE sur un plan préparé par l'Ingénieur de la Cité et portant le No. ARP. 369; de plus, que la Cité consente à Triad Creations Ltd. une option pour une période de 5 ans sur 1.58 acre additionnel de terrain, tel terrain étant partie du lot P.162B du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au prix de \$0.10 le pied carré. Le terrain mentionné à l'option est indiqué en BLEU sur le plan ARP.369 préparé par l'Ingénieur de la Cité.

Il est aussi résolu que la Corporation de la Cité de Drummondville soit partie à une convention temporaire en ce qui concerne la transaction ci-haut mentionnée, jusqu'au moment de l'exécution d'un contrat définitif; que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer tous documents ou contrats en rapport avec cette affaire.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

. MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 MAI 1960

(Liste No. 6)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
204	Succ. J.W.St Onge a/s St Onge, Mtl.	Devient nul	P. 24	Diminution de \$700.00 -0- au lieu de \$700.00
205	do	do	25 N.	Diminution de \$700.00 -0- au lieu de \$700.00
3316	Succ. S. Lamothe 46, 6e Avenue	Euclide Nadeau	145-468	\$150.
3317	do	do	145-469	\$150.
3318	Succ. S. Lamothe	Paul Semcoe 66 6e Avenue	145-470	\$150.
5707	L.P.Ant. Lévesque	Maurice Veilleux 600 St Alfred	160a-189	\$8,450
2431a	Maurice Hébert	Armand Dugas 154 St François	Bâtisse seule sur 214 E.	\$850.00
5702	Germain Brind'Amour	Marcel Patry 63 Hains, Grantham Ouest	160a-184	\$550
6909	Arthur Denys	Dame Eva Brouillette 1890 Bourassa St Hyacinthe	149 $\frac{1}{2}$ -398	\$4,550
2074	D. Johnston	Dominion Textile	2-5 E.	\$12,900.
2920	Dame A.H.Ménard	Dame Albina Hétu-Forand 266c Celanese	144-304	\$8,900.
4685	do	do	156-172	\$1,200.
2371	do	do	P.24, P.25 E.	\$10,100.

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 MAI 1960

(2)

(Liste No. 6)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
6058	La.-Jacques Biron	Joseph Plourde 62 9e Avenue	162b-136	\$4,325
7208	Ferdinand Daigle	René Champagne 375 St Joseph	150-6	\$7,800
3023	Dame Ern. Gauthier	Gérard Auger 307 St Norbert	144-393	\$7,100
4200	Succ. Schampaert	Emile Larocque 579 Lindsay	P.105 S.	\$12,300
2349	Dame Ant. Perreault	Félicien Lahaie 610B des Ecoles	7-57 E.	\$7,100
7688	Rosario Bilodeau	Marcel Allie 20 16e Avenue	151-272	\$1,250
4635	Jos. Asselin	Wilfrid Bellemare 2095 Bl. Mercure	P. 156-120	\$8,750
6128	Leclerc & Moisan	Fortunat D'Anjou 71 Rajotte	162b-220	\$300.00
4703	Fl. Mathieu	Rosario Thibeau 567 Cockburn	156-190	\$11,650
4704	do	do	156-191	\$850.00
5503	Marie Ange Lemire	Léo Paul Pelletier 176 Lindsay	P.160a-10-11	\$1,425
7451	Blanche Marchand	Roland Therrien 49 6e Avenue	151-3	\$5,800

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 MAI 1960

(Liste No. 6) 3...

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
7715	Louis Bisson	Lucien Bisson 194 St Damien	151-300	\$800.00
7708	Lucien Bisson	Louis Bisson 194 St Damien	151-292	\$800.00
6836	Honorius Turcotte	Roger Viens 125a 13e Avenue	149-316	\$1,000.00
3824	G. Lebeau	Maurice Gauthier 1692 de Maricourt, Montréal	147-53	\$25,600.00
4727	Roland Chagnon	Charles Lupien 456 Cockburn	156-223	\$10,650.00

9 MAI 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 mai 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

130/60

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées du 25 avril et 3 mai 1960. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

131/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 1er mai 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$95,254.44. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

132/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 mai 1960. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

La Société St Jean Baptiste est déjà à préparer sa traditionnelle parade du 24 juin et elle invite par la voix de son secrétaire-trésorier, la Cité à y participer. Le coût d'un char allégorique est de \$300.00

133/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité souscrive, comme par les années passées, un montant de \$300.00 qui défrayera le coût de construction d'un char allégorique qui portera les couleurs de la Cité de Drummondville lors du défilé du 24 juin prochain.

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'Amicale des Frères de la Charité qui remercie le Conseil de sa généreuse contribution à la campagne de l'Aide aux Etudiants 1960.

- La Commission des Transports aimerait recevoir les commentaires de la Cité en marge d'une lettre récente transmise par le Chemin de Fer Canadien Pacific au sujet du passage à niveau des rues St Jean et Notre Dame. Le Conseil attendra les résultats d'une enquête à ce sujet avant de commenter les prétentions du Chemin de Fer.
- Une lettre de Madame Dagmar Poorten, artiste peintre de Drummondville, qui a récemment exposé ses oeuvres dans le hall de l'Hôtel de Ville. Cette dame remercie le Conseil Municipal et le Comité Municipal de la Publicité pour la généreuse coopération qu'ils lui ont témoignée à l'occasion de cette exposition.
- Une lettre de Southern Canada Power qui informe la Cité de l'extension jusqu'au 1er avril 1962 de son offre de fournir gratuitement l'électricité requise pour l'opération d'une usine d'épuration d'égoût.
- Une lettre des Lignes du Sacré Coeur qui demandent le respect intégral de la loi sur la littérature obscène et sur le port des shorts. Le Conseil fera tout en son pouvoir pour faire observer rigoureusement ces deux règlements.
- Une autre lettre de la Southern Canada Power qui touche le projet d'échange de parties de terrain sur la ferme Janelle entre la Compagnie et la Cité. On promet une décision d'ici quelques jours.
- Monsieur François Marquis, professeur de Drummondville, remercie le Conseil des félicitations qui lui ont été transmises à l'occasion de la réception par lui d'une bourse du Conseil des Arts.
- Le Comité de Sécurité Nautique de la Province visitera Drummondville le 29 juin prochain et il espère avoir le privilège de rencontrer Son Honneur le Maire et les Membres du Conseil à cette occasion.

Le Pain Français Enrg. qui possède des locaux commerciaux au 73 de la rue Manseau, désirerait obtenir le privilège d'une zone de non stationnement en face de son établissement afin de pouvoir faire plus facilement le chargement de ses voitures. Le Conseil regrette de ne pouvoir accorder cette permission étant donné la rigidité du règlement de circulation et de stationnement.

Le Conseil prend connaissance de soumissions reçues pour la fourniture de chaussures pour les policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

BENOIT MESSIER 535 St Jean	\$ 13.69
GEORGES GRENIER 183, rue Hériot	\$ 14.95
TRANS CANADA SHOE Rue Hériot	\$ 16.95

134/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que Monsieur Benoit Messier se voie confier le soin de fournir 32 paires de bottines pour policiers au prix de \$13.69 la paire. Ces chaussures devront être de marque Doctor's Antiseptic de première qualité.

ADOPTÉ

Le Conseil est informé du fait que la Municipalité de St Nicéphore a annulé le contrat qu'elle avait passé le 25 septembre 1959 avec Monsieur Antonio Lemaire pour l'usage d'un terrain situé dans cette municipalité et servant de dépotoir pour les vidanges de la Cité. Une seconde résolution de cette même municipalité accorde à la Cité de Drummondville la permission d'utiliser ce même terrain (lot 126 Canton de Wickham) pour les mêmes fins, au loyer de \$2,000.00 par année pour un bail de cinq (5) ans qui se renouvellera automatiquement pour un terme identique à moins d'un avis de trente (30) jours donné par l'une ou l'autre des parties.

135/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville accepte de louer de la Municipalité de St Nicéphore le terrain ci-haut décrit pour être utilisé comme dépotoir. Les conditions posées par la Municipalité de St Nicéphore seront intégralement observées mais il est bien compréhensible qu'au début il sera difficile de s'y conformer entièrement étant donné qu'il sera nécessaire de faire un nettoyage complet du terrain et d'établir une certaine réglementation quant à l'admission des usagers de ce dépotoir.

ADOPTÉ

136/60

Le Conseil étudie les clauses d'un contrat à intervenir entre la Cité et Monsieur Ulric Traversy pour l'achat de certains terrains appartenant à ce contribuable, terrains qui portent les Nos. de Cadastre 6-5A du quartier est de la Cité de Drummondville et P.6-5 du même cadastre. Il est en conséquence proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité que les clauses du contrat de vente soumis à l'assemblée, aux termes duquel contrat M. Ulric Traversy vend à la Corporation le lot 6-5A et une partie du lot 6-5 du Quartier EST de la Ville de Drummondville, pour le prix de \$1,800.00, et en particulier en ce qui a trait à la déclaration du vendeur pour son titre de propriété au lot 6-5-A, soient et sont approuvées, la présente résolution devant remplacer celle adoptée à l'assemblée du 11 avril 1960 pour M. Ulric

Traversy et qui sera considérée à l'avenir comme nulle et caduc, et il est en outre résolu que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer le dit contrat de vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements nécessaires s'ils le jugent à propos.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 515 qui prévoit la construction d'une usine par la compagnie Triad Creations Ltd., et le prêt par la Cité d'un montant de \$100,000.00 à cette fin.

137/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 516 qui prévoit l'achat par la Corporation de la Cité de Drummondville, de certains terrains requis à des fins industrielles et portant les nos de cadastre 163 et P.162B du Canton de Grantham, Co. Drummond, au coût de \$50,000.00

138/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 518 qui prévoit l'exécution de certains travaux publics et l'appropriation d'un montant non encore déterminé à cette fin.

Lecture est donnée d'un rapport préparé par M. Jean Noel Ally, Inspecteur Sanitaire du Ministère de la Santé, lequel suggère l'installation d'un filtre à la piscine St Joseph afin de combattre efficacement les dangers de contamination bactériologique auxquels les usagers de cette piscine sont exposés. Son Honneur le Maire fait part d'une entrevue qu'il a eu le plaisir d'avoir avec Monseigneur Adolphe Demers, Curé fondateur de la Paroisse St Joseph et responsable de la construction de la piscine St Joseph. Au cours de cette conversation, la suggestion de l'inspecteur sanitaire a été soupesée et considérée comme logique et même nécessaire. En conséquence, il est possible qu'une coopération s'établisse entre la Fabrique St Joseph et la Cité de Drummondville quant à l'installation de cet appareil de filtration, ce qui ajouterait énormément à la valeur récréative de cette piscine.

Le président des ligues mineures de hockey de la Légion Canadienne fait appel à la générosité du Conseil afin d'obtenir un octroi qui permettrait de diminuer et même d'annuler le déficit de la dernière saison de hockey. Ce déficit d'établit, pour ce qui est de la location de l'aréna, à un montant total de \$456.00.

139/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, proposé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité absorbe une partie de ce déficit, soit \$256.00, qui sera accordé sous forme de crédit au propriétaire de l'aréna.

ADOPTE

La Ligue des Propriétaires fait tenir au Conseil une série de résolutions adoptées par plusieurs associations de la Cité recommandant l'achat des terrains que la Southern Canada Power possède sur le Boulevard St Joseph. Son Honneur le Maire explique qu'il est maintenant impossible de continuer les pourparlers à ce sujet étant donné que ces terrains ont été vendus ou sont sur le point de l'être. Il prie le Greffier de transmettre à chacune de ces associations une copie de la lettre reçue du vice-président exécutif de la compagnie à ce sujet.

140/60

Conformément aux exigences de l'article 485 de la Loi des Cités et Villes, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les estimateurs de la Cité soient dispensés de faire un rôle d'évaluation complet des biens imposables en 1960; cependant, ils devront faire une révision du rôle en ce qui concerne les nouvelles constructions, telle révision devant avoir lieu en octobre ou novembre 1960.

ADOPTE

Les termes de l'option consentie par Monsieur Camille Cloutier à la Cité et acceptée par cette dernière prévoient que le vendeur fournira à ses frais un certificat de localisation. Monsieur Cloutier demande d'être exempté de cette obligation et le Conseil agréé à l'unanimité d'ignorer cette exigence de l'option.

Il est de nouveau question des dommages causés aux maisons et biens immobiliers des résidents du secteur domiciliaire situé à l'ouest de la rue Lindsay, près de l'usine Roeßel. Il semble que les supposées améliorations apportées à la chaufferie de l'Hôpital Ste Croix n'ont nullement éliminé les dommages causés par la fumée. Le Conseil déplore profondément cet état de choses et prie le Greffier de communiquer de nouveau avec la direction de cet hôpital afin d'insister fortement sur la nécessité urgente d'apporter les améliorations nécessaires à la chaufferie de leur institution.

Certains marchands et restaurateurs de la ville installent des vendeuses automatiques de liqueurs douces et autres marchandises aux abords de leur établissement, ceci en contravention avec l'article 17 du règlement No. 287. Le Chef de Police est prié de notifier les marchands concernés d'avoir à cesser :

immédiatement cette pratique en enlevant ces appareils et en confinant leur commerce à l'intérieur de leur établissement.

Selon un état dressé par le trésorier de la Cité il apparaîtrait que Monsieur Armand St François, 455, rue St Omer, propriétaire d'un terrain portant le numéro de cadastre 162b-68, avec immeuble y érigé, aurait fait défaut de payer les taxes foncières sur ledit immeuble pour les années 1956, 57, 58 et 59, le tout s'élevant à un montant total de \$297.28

141/60

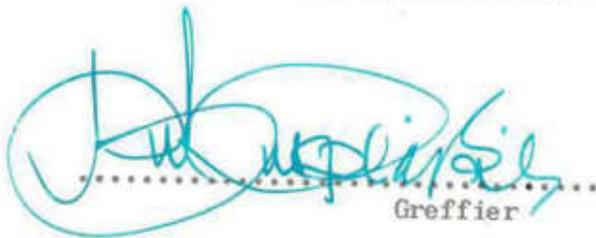
En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier et résolu à l'unanimité que conformément aux articles 548 et suivants de la Loi des Cités et Villes, il soit ordonné au Greffier de la Cité de vendre cet immeuble à l'enchère publique en satisfaction des taxes dues sur icelui, le tout à l'endroit et en la manière prévus à la loi.

ADOPTE

Son Honneur le Maire invite la population de Drummondville à exprimer sa générosité envers les malheureuses familles qui ont été jetées sur le pavé à la suite de l'incendie survenu il y a quelques jours sur la rue Dollard. Tout don en argent ou en nature sera reçu avec reconnaissance par les responsables de l'aide à ces sinistrés.

Un citoyen présent à l'assemblée, Monsieur Marcel Allie, 22, 16e Avenue, prie le Conseil de bien vouloir ordonner la confection d'un trottoir aux abords de sa propriété ainsi que le pavage d'une partie de la rue St Alphonse qui longe ladite propriété. Il insiste sur le fait que sa demande originale date déjà de trois ans et que l'absence de pavage à cet endroit permet au sable et à la terre de se répandre dans le voisinage, causant ainsi des dommages appréciables aux propriétaires du quartier. Le Conseil reçoit cette demande avec sympathie et promet d'y apporter une étude sérieuse après qu'il aura obtenu de l'Ingénieur de la Cité un estimé du coût des travaux demandés.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

C O M I T E9 MAI 1960.

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:

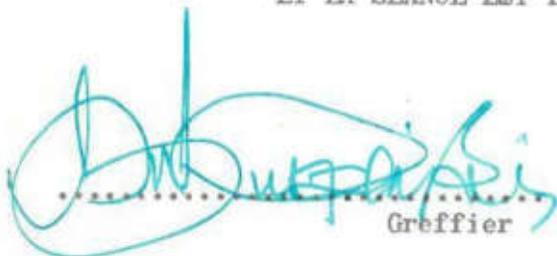
Mme Benjamin D'Assylva, 3 mois; Mme Vve Fernand Lemire, 3 mois; M. Alcide Cadran, 2 mois; Mme Vve Arthur Langlais, 3 mois; Mme Lucien Pinard, hôpital; M. Maurice Girardin, hôpital; Mme Théode Léveillée, 3 mois; Mme Lawrence Farley, 2 mois; Mme Vve Joseph Ouellet, 3 mois - Marcel Ouellet, 3 mois; Mme Vve Wilfrid Lacharité, 3 mois; Mme Yvon Beaulac, 3 mois; M. Louis Meunier, 2 mois; Mme Jean Claude Gauthier, 2 mois; Mme Maurice Bergeron, 2 mois; Mme Paul E. Lauzière, hôpital; Mme Paul E. Labbé, hôpital; Mme Jacqueline Roy, hôpital; M. Normand Fontaine, 2 mois; Mlle Marie Paule Rostan, 3 mois; Mme Vve Thomas Cyr, 3 mois; Mme Gilles Tremblay, carte avant hospitalisation; Mme Roland Poisson, 2 mois; Mme Henri Fagnan, 3 mois; Richard Sicotte, 2 mois; Mme Trefflé Thouin, $\frac{1}{2}$ pension, 3 mois; M. Jean Simard, 3 mois; Mme Vve Lucien Champagne, secours 2 semaines; M. Antonio Brousseau, secours; M. Oswald Desmarais, hôpital.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: M. Geo. Etienne Leclerc, M. Actéon Harvey.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:

M. Antonio Marcotte, Mme Elzéar Gauthier, Mme Georges Tessier, Mme Wellie Guilbault, Mme Georges Boisvert, Mme Yves Châteauneuf, M. Léo Bombardier, M. Jules Benoit, M. Alfred Pinard, M. Wellie Desmarais, M. Jean Guy Collard, M. Henri Angers, M. Gaudias Baillargeon, Mme Vve Geo. Hethrington, M. Alphonse Blanchard, Mme Henri Paul Chandonnet, M. Guy Rocheleau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

16 mai 1960

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 16 mai 1960, cette séance ayant été convoquée dans le but suivant:

1. Ouverture des soumissions reçues pour le ramonage des cheminées.
2. Ouverture des soumissions pour la construction d'un bassin d'eau de réserve.
3. Seconde lecture du règlement No. 516 (travaux publics)
4. Première lecture du règlement No. 517 (amendant le règlement No. 508 - circulaires).

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Après la lecture de l'avis de convocation, le greffier procède à l'ouverture des soumissions reçues pour le ramonage des cheminées. Ces soumissions se lisent comme suit:

GERARD LOISELLE, Windsor Mills	\$1.15 par cheminée
RAOUL HOUDE, 443 Cockburn.	\$2,000.00
JEAN DION, 193 St Alphonse	\$2,425.00
YVON VALLIERES, Windsor Mills.	\$1.50 par cheminée.

142/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le contrat du ramonage des cheminées soit confié à Monsieur Raoul Houde au prix total de \$2,000.00. Le travail devra être fait selon les conditions établies en 1959, qui prévoient que la suie et autres déchets provenant des cheminées seront mis dans des sacs fournis par la Cité à cet effet. De plus, le travail devra être complété avant le 20 octobre 1960.

ADOpte

Le Conseil procède ensuite à l'étude des soumissions reçues en marge de la construction d'un bassin d'eau de réserve au filtre. Ces soumissions se lisent comme suit:

BENJAMIN ROBIDAS LTEE	\$346,800.00
J.A. MICHAUD	\$316,123.75
A. FORTIN CONSTRUCTION	\$294,940.00

Les ingénieurs Lemieux et Carignan, qui sont présents à l'assemblée, trouvent que ces prix dépassent quelque peu les prévisions qu'ils avaient faites, et après avoir analysé les prix unitaires de chacune des soumissions, ils en viennent à la conclusion que le coût d'achat et de posage de la tuyauterie est nettement exorbitant et qu'il y aurait lieu d'accepter les prix soumis pour l'excavation et la construction du réservoir proprement dit mais qu'il serait préférable de demander d'autres soumissions pour la plomberie et la tuyauterie. Le Conseil se rallie à cette suggestion et la décision est conséquemment reportée à une date ultérieure.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 518 qui prévoit la mise en chantier d'un certain nombre de travaux publics à un coût total de \$175,000.00

143/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement au 24 mai 1960.

Première lecture est donnée du règlement No. 517 qui amende le règlement No. 508 (distribution de circulaires)

Lecture est donnée d'une lettre de Monsieur Robert Bernard, M.P.P., qui annonce à la Cité qu'il a obtenu un octroi de \$50,000.00 du Ministère de la Voirie afin de défrayer partiellement les dépenses assumées par la Cité en marge des travaux du viaduc du Boulevard St Joseph. La même lettre annonce aussi que le Ministère de la Voirie dépensera une somme minimum de \$200,000.00 en vue de l'élargissement du Boulevard St Joseph. Le Conseil se réjouit de ces bonnes nouvelles et s'unit pour offrir à Monsieur Robert Bernard et à l'Honorable Ministre de la Voirie, ses plus sincères remerciements.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
Greffier

[Signature]
Maire

24 mai 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 mai 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRÉSENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, et Pierre Mathieu, sous la présidence du Maire-Suppléant, Monsieur l'échevin Raymond Luneau.

Conformément à la loi le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 518 (Emprunt \$175,000.00 pour travaux publics.) après avoir lu l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes.

144/60

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 517 qui amende le règlement No. 508 (Distribution de circulaires). Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 517 soit adopté.

ADOPTE

145/60

Il est ensuite procédé à la lecture du procès-verbal des assemblées des 9 et 16 mai 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Son Honneur le Maire Me. Marcel Marier ainsi que l'échevin Sigouin entrent et occupent leur fauteuil respectif.

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- La Ligue des Propriétaires présente quelques remarques au Conseil en ce qui concerne le sujet suivant: l'achat ou l'échange de terrain avec la Southern Canada Power, la présence d'un échevin aux assemblées de la Ligue, et enfin on demande certains détails en ce qui concerne l'aménagement du parc Woodyatt. Son Honneur le Maire fournit avec plaisir les réponses à ces questions et plus particulièrement au sujet du parc Woodyatt. Il explique que la contribution de la Cité, par les années passées, s'est établie à \$1,500.00 seulement, bien que le coût d'entretien et d'aménagement de ce parc se soit élevé à au moins \$4,500.00, la différence ayant été absorbée par la compagnie elle-même. Il remarque que cette façon d'agir évite à la Cité l'obligation d'assumer la propriété de ce vaste parc ce qui entraînerait une dépense de capital très imposante.

- L'Association Libérale du Comté de Drummond invite Son Honneur le Maire et les Membres du Conseil à assister à une assemblée qui sera tenue le 24 mai prochain et à l'occasion de laquelle l'Honorable Jean Lesage ainsi que Me. Bernard Pinard s'adresseront à la population.
- Le Centre de Loisirs de Drummondville remercie le Conseil pour avoir bien voulu lui accorder les terrains nécessaires à la construction d'un centre récréatif au coin des rues Cockburn et Bl. St Joseph.
- Le notaire L.S.Joyal, président d'élection du district de Drummond, prie le Conseil de lui permettre l'usage de la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville de Drummondville lors de la nomination qui sera tenue le 8 juin prochain. Le Conseil se rend volontiers à la demande de Me. Joyal à la condition qu'il n'y ait pas d'assemblées ou de discours politiques à la suite de la nomination.
- Le Chemin de Fer Canadien National répond à la lettre de la Cité en ce qui concerne l'obstruction irritante créée par les barrières aux passages à niveau des rues Hériot, Brock et Lindsay. On assure la Cité que rien n'est négligé pour réduire au minimum les interruptions de trafic à ces endroits.

On se souvient que le Conseil avait offert une somme de \$200.00 à Monsieur Donat Lemaire, 342, Mélançon, afin de régler à l'amiable une réclamation au montant de \$500.00 présentée par ce propriétaire qui prétendait avoir subi des dommages par suite des travaux d'approche du viaduc. Monsieur Lemaire refuse l'offre de la Cité et exprime le désir de recevoir la visite du Conseil afin qu'il puisse discuter avec lui du règlement de cette affaire.

146/60

Pour faire suite à une demande présentée par la Compagnie Harcourt Manufacturing & Sales Co., qui occupe depuis 1957 un espace dans l'édifice Rayflex, Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente au renouvellement jusqu'au 31 mai 1961, du bail que détient la compagnie précitée sur un espace de plancher à l'édifice Rayflex.

ADOPTE

147/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le Conseil consente au Club Richelieu un octroi de \$50.00 à l'occasion de son Radiothon annuel.

ADOPTE

148/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un octroi de \$400.00 soit alloué au club Les Royaux afin de les aider dans l'organisation de la prochaine saison de Baseball.

ADOPTE

149/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement d'une somme de \$7,600.00 au Dr. Guy D'Argencourt en règlement du coût de construction de sa piscine, le tout conformément à l'entente déjà intervenue par contrat entre Monsieur d'Argencourt et la Cité.

ADOPTE

150/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil de la Cité accepte l'option à lui consentie par Monsieur Albert Madore le 1er septembre 1959 et portant sur un terrain situé sur la rue Wood à Drummondville et composé des lots 6 et 7 de la subdivision du lot No. 25 du Cadastre Officiel du Quartier Ouest de la Cité de Drummondville, au coût de \$10,000.00 payable comptant. Le notaire de la Cité est chargé de préparer un contrat en cette affaire et le Maire et le Greffier de la Cité sont autorisés à le signer ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

Comme l'heure réglementaire prévue à l'article 593, amendé, de la loi des Cités et Villes, est expirée, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 518 approuvé. Il en profite pour remercier tous les citoyens de leur appui et de la confiance qu'ils manifestent si généreusement envers leurs administrateurs.

L'échevin Mathieu ajoute sa voix à celle du Maire afin d'offrir lui aussi ses remerciements.

ADOPTE

151/60

Il est proposé et résolu à l'unanimité que les remerciements de la Cité soient adressés aux Girls Guides qui ont décoré une partie du parc St Frédéric de magnifiques tulipes jaunes. Cette association donne là un exemple qui devrait être suivi par plusieurs autres associations de la ville et qui contribuerait à embellir considérablement plusieurs espaces libres.

ADOPTE

152/60

A la demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 513 (Création d'un fonds industriel de \$632,000.00) soit amendé aux articles 3, 4 et 5, qui seront remplacés par les suivants:

Article 3 " Lorsque ce règlement aura été approuvé suivant la loi, le Conseil est autorisé, sujet à l'approbation préalable de la Commission Municipale de Québec et du Ministre des Affaires Municipales, à contracter par règlement un ou des emprunts dont le total n'excèdera pas six cent trente-deux mille (\$632,000.00) dollars pour acquérir à l'amiable ou par expropriation, construire, entretenir, vendre ou louer, des immeubles qui serviront en tout ou en partie aux fins industrielles prévues dans la loi 8-9 Eliz. 11, Chap. 112, art. 3 et pour consentir à même ce fonds industriel à l'achat de ces terrains industriels et à l'établissement de ces industries, qui seront à l'avantage de toute la population. "

Article 4 " Après avoir acquis ou construit des immeubles pour les fins susdites, le Conseil est autorisé au nom de la Cité à les vendre ou à les louer aux conditions qu'il déterminera, pourvu que le prix de vente ne soit pas inférieur au coût des dits immeubles payé par la Cité et que le prix de location ne soit pas moindre que le montant représentant le service de la dette sur le ou les emprunts contractés pour l'acquisition ou l'érection des dits immeubles. "

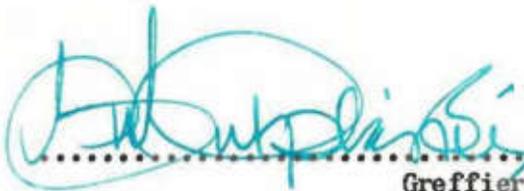
Les articles 6,7,8,9 et 10 du présent règlement No. 513 seront donc numérotés: 5,6,7,8 et 9.

ADOPTE

Son Honneur le Maire ainsi que les Membres du Conseil félicitent les employés de la Cité responsables de la préparation du très attrayant rapport financier qui sort des presses.

Son Honneur le Maire fait aussi remarquer que le 28 mai prochain sera déclaré Jour de l'Armée et il invite les citoyens à se rendre au Manège Militaire afin d'assister aux manoeuvres qui y seront alors tenues à cette occasion.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

24 mai 1960

C O M I T E

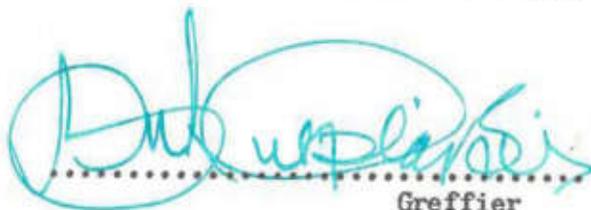
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Mme Charles Dionne, prolongation de pension; Mme Germain Béland, prolongation de pension; M. Gérard Bélair, hôpital; Mme P.E.Milot, 3 mois; Mme Donat Blais, 6 mois; M. Léon Delorme, 3 mois; Mme Richard Rice, 3 mois; M. J.B.Arseneault, 3 mois; M. Donat Auger, 3 mois; Mme Vve Hector Gagné, 3 mois; M. Aristide Roy, 3 mois; Mme Vve Lucien Champagne, hôpital; Mme Vve Abner Lemire, prolongation de supplément; Mme Fernand Lefebvre, pharmacie; M. Emile Lizotte, hôpital; Daniel Vachon, (Ambulance pour Fernand Rodrigue \$5.00).

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Florian Laforce hôpital; Daniel Vachon (frais funéraires - Emile Lefebvre \$75.00)

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Mlle Rita Leclair, M. Lévis Carrier, Mlle Marie Paule Rostan, M. Adrien Latour, Mme Jean Marie Jutras, M. Cyrille McMahon, M. Raoul Houde, M. Richard Gosselin, M. Louis Geo. Boisvert.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


 Greffier


 Maire.

2 JUIN 1960

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 2 juin 1960, cette séance ayant été convoquée dans le but suivant:

"Prendre connaissance des soumissions reçues pour la fourniture et la pose de la tuyauterie requise pour un bassin additionnel d'eau de réserve au filtre municipal. "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur l'échevin Raymond Luneau.

Les soumissions reçues se lisent comme suit:

FRANCIS HANKIN & COMPANY LIMITED	\$ 27,970.00
HYDRO DYNAMIQUE LIMITEE	\$ 31,330.00
A.R.WILSON LIMITED	\$ 31,700.00
COTE & ROY INC.	\$ 32,836.00
IRENEE BONIN	\$ 33,015.00
JOSEPH LABRECQUE	\$ 36,690.00
A. & R. BOLDUC	\$ 38,500.00

153/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la soumission de \$27,970.00 présentée par la compagnie Francis Hankin & Company Limited, 7445, Avenue Chester, Montréal, soit acceptée comme étant la plus basse de toutes celles reçues; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'entreprise. ADOPTE

154/60

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le contrat pour l'excavation et la construction du bassin d'eau de réserve mentionné plus haut soit confié à la firme A.Fortin Construction Limitée au coût total de \$234,851.00; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat d'entreprise ainsi que tous documents accessoires en rapport avec ce contrat. ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire

6 JUIN 1960

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 6 juin 1960, cette séance ayant été convoquée dans le but suivant:

" Décider si, en vertu de la nouvelle Loi d'Assistance Publique (Bill 36) la Cité prendra charge des enquêtes ou si ce soin sera laissé au Service Social ou au Ministère du Bien-Être Social "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

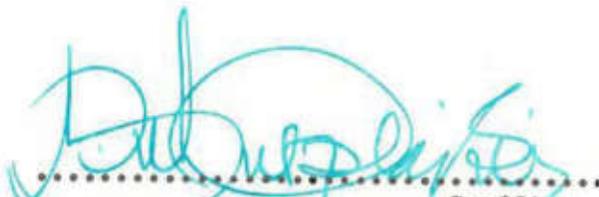
Après lecture de l'avis de convocation de la présente assemblée, Son Honneur le Maire détaille les principaux points de la nouvelle législation provinciale en matière d'Assistance Publique. Cette nouvelle loi accorde aux municipalités un dégrèvement presque complet des charges et obligations relevant de l'Assistance aux personnes hospitalisées et aux sans-travail. Le Ministère du Bien Être Social, qui a l'administration de ce service, demande aux municipalités de bien vouloir, pour un temps encore, continuer de recevoir les demandes et de faire les enquêtes nécessaires jusqu'à ce que le Ministère ait eu le temps de mettre sur pied une organisation qui prendra totalement charge de l'administration de cette loi.

155/60

En conséquence, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité de Drummondville se rende à la demande du Ministère du Bien Être Social et coopère en recevant et en faisant enquête sur toute demande d'Assistance Publique produite par des résidents de la Cité qui ont droit aux bénéfices de cette loi.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

13 juin 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 juin 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

156/60

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 24 mai, 2 et 6 juin 1960. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTE

157/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 31 mai 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme totale de \$114,425.30. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend aussi connaissance des montants qui ont été payés au titre de l'assurance patronale. Ces paiements, du 1er janvier 1960 à date, s'élèvent à la somme de \$450.50.

158/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces déboursés soient approuvés.

ADOPTE

Le Conseil entend Monsieur Camille Cloutier qui est présent à l'assemblée et qui désirerait changer quelque peu les termes de l'option qu'il a consentie à la Cité et qui a été acceptée par cette dernière. Il s'agit de la vente de son immeuble, terrain et bâtisse, situé sur le Boulevard Bernard, dans Grantham-Ousst. L'échevin Baril suggère la préparation d'un plan qui donnera exactement la description de l'immeuble en question. La signature du contrat de vente pourra suivre l'étude qui sera faite de ce plan,

159/60

En rapport avec cette même transaction, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que Monsieur Lorenzo Bernier, arpenteur géomètre, soit chargé de faire l'arpentage de l'immeuble Cloutier ainsi que de préparer un certificat de localisation.

ADOPTE

160/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité que l'Acte de Vente par M. Alexandre Lauzière à la Corporation de la Cité de Drummondville d'une partie du lot 6-3 du Quartier Est pour l'agrandissement de l'usine de filtration passé devant Me. Paul H. Moisan, notaire, le 29 avril 1960, numéro 4470 et enregistré sous le numéro 141,273 soit et est par les présentes ratifié, le Conseil en ayant pris communication et en acceptant toutes les conditions.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'Acte de Vente aux termes duquel M. Napoléon Leclerc vend à la Corporation de la Cité de Drummondville un immeuble composé du lot numéro 163 et d'une partie du lot 162B du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, ayant respectivement une contenance de 43,560 pieds carrés, et 518,854 pieds carrés formant un total de 562,414 pieds carrés, mesure anglaise, et tel que plus amplement décrit dans le dit projet, ainsi qu'aux termes et conditions qui y sont stipulées et pour le prix de CINQUANTE SIX MILLE DEUX CENT QUARANTE ET UN DOLLARS ET 40/xx (\$56,241.40).

161/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur dudit immeuble, que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'Acte de Vente ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'Acte de Vente aux termes duquel M. ALBERT MADORE vend à la CORPORATION DE LA CITE DE DRUMMONDVILLE, les lots 25-6 et 7 du quartier Ouest de la Cité de Drummondville, au prix de DIX MILLE DOLLARS (\$10,000.00) comptant aux conditions et autres stipulations relatées dans le susdit projet.

162/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreuse desdits terrains; que le Maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte ainsi que tous autres documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance des projets d'Acte de Vente suivants à la Corporation de la Cité de Drummondville:

- 1. par M. Joseph Eugène Marchand, d'une partie du lot 146-241 du Canton de Grantham, Comté de Drummond, pour le prix de \$500.00 comptant;
- 2. par M. Raoul Lacasse d'une lisière de terrain de 20' de largeur sur une longueur de 95' faisant partie du lot 145-508 du susdit cadastre, pour le prix de \$700.00 comptant.
- 3. par M. Emile Comeau d'une lisière de terrain de 10' par 50' faisant partie du lot 145-518 du susdit cadastre, pour le prix de \$500.00 comptant.

163/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville achète de ces personnes les lisières de terrain ci-dessus mentionnées pour le prix y stipulé, et aux conditions mentionnées dans les dits projets d'Acte de Vente et que le Maire et le Greffier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer les dits Actes de Vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire.

ADOPTE

La Compagnie de Téléphone Bell qui détenait un droit de servitude sur une partie de la terre Lamothe, est consentante à donner à la Cité une main-levée de cette servitude sur paiement d'une somme de \$75.00.

164/60

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité accepte cette proposition et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTE

165/60

Conformément à l'article 106 de la Loi des Cités et Villes, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les personnes suivantes soient nommées estimateurs pour la présente année: MM. Alonzo Malouin, Raoul Gamache et Wilfrid Faucher. Les estimateurs ne feront qu'une révision de l'évaluation et recevront pour ce travail les honoraires de \$8.00 par séance.

ADOPTE

166/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité consente à l'Oeuvre des Terrains de jeux un octroi de \$5,000.00 afin de l'aider dans son travail d'organisation pour la présente année. Ce montant sera réparti en trois tranches payables les 15 juin, 15 juillet et 15 août 1960.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une mise en demeure produite par Monsieur Henry Paquin, 137a Boulevard Garon, dont la fillette a subi des brûlures graves le 25 mai dernier. Monsieur Paquin tient la Cité responsable de ces blessures. Après avoir pris connaissance du rapport de police en marge de cette affaire, le Conseil en vient à la conclusion unanime que la Cité n'a encouru aucune responsabilité et qu'il y a lieu de rejeter la réclamation de Monsieur Paquin.

En rapport avec l'utilisation du dépotoir par certains camionneurs d'une municipalité voisine, l'échevin Bibeau recommande au Greffier de bien vouloir aviser les autorités de cette municipalité d'avoir à observer les règlements qui régissent l'utilisation du dépotoir, afin que cet endroit soit tenu selon les exigences du Ministère de la Santé.

Monsieur Armand Tardif, 411 Boulevard St Joseph, réclame à la Cité un montant de \$1,750.00 pour dommages causés à sa propriété par suite de l'éclatement d'un tuyau d'aqueduc le 12 janvier 1960. Avant de prendre une décision en cette affaire, le Conseil prie l'échevin Arthur Fortin de bien vouloir faire l'examen des lieux afin d'évaluer les dommages et établir la responsabilité de la Cité, si telle responsabilité existe.

167/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Monsieur Guy Leblanc, candidat à la fonction de constable, ayant passé tous les examens requis avec succès, soit engagé comme cadet policier à compter du 23 juin 1960 au salaire prévu par la convention.

ADOPTE

168/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les employés suivants, tous au service de la bibliothèque municipale, reçoivent une augmentation de \$0.05 l'heure à compter du 1er juillet 1960: Mlles Hermance Généreux, Florence Dumaine et Claire Tremblay.

ADOPTE

169/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité engage durant les mois de juillet et août 1960, cinq étudiants pour du travail général à la Bibliothèque Municipale. Le tarif horaire de ces aides supplémentaires sera de \$0.50

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture de deux lettres de la compagnie

Dennison Manufacturing Co. Ltd., une sous la signature du président, Monsieur D.C.Huntingdon, et l'autre du gérant général Monsieur C.W.McDougall. Tous deux remercient vivement la Cité pour la magnifique réception qu'elle a accordée aux directeurs de cette compagnie, lors de leur passage récent à Drummondville. Ils assurent la Cité qu'ils sont très heureux de la décision qu'ils ont prise d'agrandir leur usine locale plutôt que d'en établir une autre ailleurs.

Son Honneur le Maire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue du Révérend James Brown, pasteur de l'Eglise St George, qui remercie le Conseil d'avoir bien voulu assumer le coût de l'immunisation des ormes situés sur sa propriété.

A la demande des autorités de Radio Canada, Son Honneur le Maire proclame la semaine du 19 au 26 juin, la "SEMAINE DE LA CHANSON CANADIENNE", ceci à l'occasion du Gala de la Chanson qui sera tenu sous les auspices de cette société.

Madame J.L.Surprenant informe la Cité de la disponibilité d'un local industriel qui sera prochainement évacué par la compagnie Triad Creations. Son Honneur le Maire commente cette lettre en informant les échevins du fait que l'entreprise Dina Furniture, de Drummondville-Sud, est à la recherche d'un local d'environ 10,000 pieds carrés. Il demande au Greffier de bien vouloir communiquer avec le propriétaire de cette entreprise afin de lui offrir le local de Madame Surprenant.

170/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier soit autorisé à faire une remise de \$100.00 au propriétaire du commerce CHEZ MONELLE ENRG., 186, rue St Marcel, telle remise provenant d'un dépôt de \$100.00 effectué par ce monsieur lors de ses débuts en affaires.

ADOPTÉ

171/60

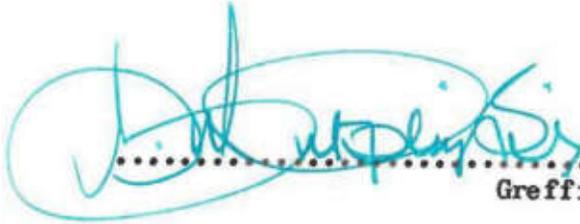
Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que des félicitations soient adressées à l'Ingénieur de la Cité, Monsieur André Brière, pour le magnifique travail accompli en rapport avec l'installation d'une unité de filtration à la piscine St Joseph.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire commente une nouvelle parue

il y a quelques jours dans un journal local au sujet de la construction de courts de tennis au parc Woodyatt. Ce journal aurait laissé entendre que les citoyens des quartiers St Pierre, Ste Thérèse et autre, se seraient sentis délaissés. Monsieur le Maire explique que les jeunes gens de chaque quartier auront très bientôt le privilège de prendre leurs ébats sur des courts de tennis spécialement préparés pour eux. Il est évident que ce travail ne peut se faire simultanément, mais il les assure qu'ils ne sont pour cela nullement oubliés.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....

Greffier



.....

pro-Maire.

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1960

(Liste No. 7)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4286	Paris, Lionel	St Cyr Martial 429 Bruno	263-33 S.	\$ 15,600
2127	Richer, Théodore	Richer, Mme Eva Isabelle 24, rue Paré, Granby	2-99 E.	18,050
3217	Legault, Roméo	Patry, Roméo 158-14e Avenue	145-343	9,800
1195	Arthur Girouard	Savoie, Léo Paul 185 St Damien	P. 131 E.	16,575
3344	Conrad Jutras	Raoul Lacasse 491 Notre Dame	145-506	450
4624	Camille Dumais	Charles Héroux 61 6e Avenue	156-108	1,250
24	Charles Lupien	La Cité de D*Ville	15 (1,2) 16 0.	10,250
5622	Fl. Carpentier-Tétreau	Roland Gosselin 90 Notre Dame	160a-91-31	7,150
8112	Harry Lafrenière	Roger Lambert 1232 Dumaine, Drummondville-Sud	153-64	12,150
7625	Dame Eugène Chapados	Bertrand Caux 140-12e Ave.	151-207	1,100

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1960

(Liste No. 7)

page 2

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
6892	L.P.Voyer	Donald Timmons 987 Bréboeuf, Drummondville-Sud	149-380 $\frac{1}{2}$	\$ 4,500
6893	do	do	do	400
5990	Jos. Larocque	Norbert Boisvert 132 Robins	162b-95 non sub.	(Diminuer fiche 5990 de \$425.00 et transporter sur fiche 6003)
6660	Mme Luc Nadeau	Chs. Edouard Tardif 105 8e Avenue	149-80	6,800
7575	Ovila Baron	James Lambert 179 St Alphonse	151 (P.142-143)	1,350
4689	Rémi Jean	Roy, Pierre-Paul 87a 6e Avenue	156-176	625
3824	Maurice Gauthier	Alfred Landry 1988 Ontario Est. Montréal	147-53	25,600
5245	Roland Gosselin	Dame Alice R. Arseneault 76 St Laurent	159-19 p.159-20	8,700
7543	Henri Perreault	Germain Bibeau 4e Rang R.R.1	151-106	5,500
7405	Joseph Houde	Armand Grondin 442 Notre Dame	150-194	5,900

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5506	Wellie Guilbeau	Léo Paul Guilbeau 42 Notre Dame	160a-12($\frac{1}{2}$ sud-est)	Diminution de \$3,975 sur fiche 5506 et transporter sur nouvelle fiche #5506A.
4606	J.Alph. Dionne	Jean CHs. Charron 605 Scott	156-90	\$ 2,425
4607	do	Raymond Charron 605A Scott	156-91	2,425
8097	Albert Bourgeois	Léonidas Guay 466 Mélançon	153-49	7,125
4135	Denise G. Gaudreau	Florian Mathieu 176 12e Avenue	P.43, P.44	13,150
4604a	Garage Démoli	Raoul Houde 443 Cockburn	P.156 (88,89)	Diminution de \$150.00
7720	Benoit Binette	Clément Binette 16 rue L'Abbé, Victoriaville	151-305	5,500
3596	do	do	146-102	4,800
4625	Jean C. Turcotte	Charles Héroux 61 6e Avenue	156-109	1,250
5551	Succ. W.A.Moisan	Raymond Allie 18 5e Avenue St Charles de Drummond	160a-61	1,550

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1960

(Liste No. 7)

page 4

4242	Southern Canada Power	Dennison Mfg. Co. Ltd. 271 St Georges	P. 151 S.	\$ 19,650
1166	Wilfrid Houle	Jean Claude Bérard 260 Brock	P. 81 E.	8,825
3138	"garage démoli"	Ovila Boisjoli	P.145-258, P.144-333	Diminution \$25.00
7717	Lionel Bélisle	Charles Bélisle 46 15e Avenue	151-302	4,350
1183	Arthur Dussault	Sarto Bourgeois 601 Brock	P. 118 E.	5,575
5602	Bruno Paquet	Georges Cloutier 809 Savard	160a-91-10	7,000
8094	Et. Gamelin	Mme Paul E. Tremblay 31 St Frédéric	153-46	1,850
4626	Paul Allie	François Tétreau 462 Ferland	156-110	10,550
3242	Patrice Deshaies	René Grenier 184 16e Avenue	145-371	800

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1960

(liste No. 7) page 5

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
7686	Robert Gaudet	Marcel Allie 20 - 16e Ave.	151-271	\$ 1,100
6865	Roméo Lamothe	Robert Gaudet 827 Savard	149-349	4,750
7615	Roland Rajotte	Raymond Dubeau 210 St Alphonse	151-196	1,100
7616	do	do	151-197	9,750
6765	Aimé Bernier	Bruno Duhaime 40 9e Avenue	149-211	8,450
7209	Edouard Monty	Aimé Bernier 70 7e Ave.	150-7	11,400
2423	Dame Alice Gaudreau	Benoit Brouillette 617 Lindsay	P. 206 E.	9,400
2318	Fernando Roy	Marceline Roy 642 Belcourt	P. 7-26, P.7-27 E.	10,950
7509	Maison démolie	Donat Guay 15 8e Avenue	151-62	Diminution de \$750 devient -0-
129	Roger Mercier	Mme Emile Caron South Durham	P. 1 N.	1,300

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1960

(Liste No. 7)

page 6

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
7722	Benoit Bisson	Gaston Guilbeau 158a Dumoulin	151-307	1,000
5563	André Déry	Roland Chagnon 1615 Jogues, Drummondville-Sud,	160a-75	1,300
6035	Adrien Samson	Jackie Desmarais (fils d'Hervé)	162b-106	3,250
5604A	Robert Gaudet	René Gauthier Rue Mélançon	garage sur lot 160a-91-12	150.
6867	Dame C _h s. St Martin	Dame Luc Daigneault 270 Ch. St Hyacinthe, St Germain de Grantham.	149-351	800
2494	Roger Grenier	Dame Armand Grenier 264 St Jean	P. 461 E.	11,575
242	do	do	44-18 N.	225
4269	Alf. Comtois	Paul Henri Surprenant 331 Marchand	263-14 S.	2,750
3006	Succ. Ovila Fafard	Mlle Cécile Fafard 477 Notre Dame	144 (378, P.379)	4,550

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1960

(Liste No. 7)

page 7

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>		<u>Remarques</u>
2249	J.B.Howith	Vessot J.E. 805 Lafontaine	2-254-13	\$ 12,925	
7715	Lucien Bisson	Marcel Blanchette 50 15e Avenue	151-300	800	
7708	Louis Bisson	Chs. Ed. Tardif 11 15e Avenue	151-292	800	
6864	Lionel Houle	Achille Fortier 72 15e Avenue	149-348	6,000	
2009	Succ. Ovide Pépin	Dame Ovide Pépin 45 Ch. du Golf	1-7 E.	2,425	
7477	Paul Gravel	Olivier Guilbeau 4e Rang Drummondville.	P.151-30	5,400	
4249	J. Maurice Roberge	Ministère des Travaux Publics Québec.	P. 152 Sud	3,250	
4248	Mne Gisèle Surprenant	do	P. 152 S.	3,300	
4247	Paul H. Surprenant	do	P.152 S.		(terrain seulement. Bâtisse transportée à 4269)
4246	J.A.Michaud	do	P.152 S.	2,500	

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 27 JUIN 1960

(Liste No. 7)

page 8

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
2278	Annette Aubry	Armand Bergeron 34A Poirier	P. 6-4 E.	17,825
2094	Mme Simonne Gauthier	Mme Marcel Desmarais 660 St Joseph.	2- 50 E.	15,425
1247	Ad. Girard	Simoneau & Legendre a/s Teinturerie St Jean Rue des Ecoles	255 E.	(Lisière de 2' X 66') \$50.
7328	Albert Ferland	Dame Albert Ferland 75 St Lucien	150-125	8,450
7327	do	do	150-125	1,200
4733	Gilles Courchesne	Aimé Giguère C. P. 568 St Georges de Beauce	156-229	9,200

27 juin 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 juin 1960, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur l'échevin Raymond Luneau.

172/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 juin 1960. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

173/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 27 juin 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du président de la Fédération des Barbiers, Coiffeurs et Coiffeuses de la Province, qui ont tenu récemment leur congrès provincial annuel à Drummondville. Selon le président de cette fédération, tous les congressistes ont été enchantés de la magnifique réception qui leur a été faite tant par les autorités municipales que par la population en général.
- Une lettre de Monsieur J.A.Pagé, président de la compagnie Southern Canada Power, qui, en réponse à une lettre du greffier, explique qu'il ne peut divulguer le nom de l'acquéreur de certains terrains de sa compagnie situés sur le Boulevard St Joseph.

Le secrétaire de la Commission des Transports du Canada,

Monsieur C.W.Rump, semble s'impatienter de la lenteur que prend le Conseil à prendre une décision dans l'affaire du passage à niveau de la rue Notre Dame, à la hauteur de la rue St Jean. Le Conseil a longuement mûri ce problème et il en est venu à la conclusion unanime qu'il est impossible à la Cité de Drummondville d'accepter la décision de la Commission des Transports. Cette décision qui entraînerait une dépense d'installation de \$12,900. (participation de la ville: 12½%) et des frais d'entretien annuels de \$850.00 (participation de la ville: 50%), est jugée trop onéreuse dans les circonstances et le Conseil ne peut que s'objecter à l'application de l'ordonnance rendue par la Commission.

Les associations d'Hommes d'Affaires de Drummondville informent la Cité de la décision de leurs membres d'ouvrir leurs établissements commerciaux le 1er juillet, jour de la Confédération, et de reporter ce congé légal au lundi, 4 juillet. Le Conseil ne s'objecte en aucune façon à cette décision car il n'est pas de son ressort d'annuler ou de contremander un congé décrété par les autorités fédérales.

Les municipalités de l'Avenir et St Cyrille répondent à la demande de la Cité en ce qui se rapporte à l'usage du dépotoir municipal. Elles prétendent toutes deux ne pas utiliser ce dépotoir. D'un autre côté, la municipalité de Drummondville-Ouest consent à payer sa quote-part et le secrétaire-trésorier de cette municipalité informe les autorités municipales qu'il fera tenir sous peu la contribution exigée par Drummondville.

174/60

Les cercles Lacordaire et Ste Jeanne d'Arc du Diocèse tiendront leur congrès annuel à Drummondville, dimanche le 21 août, et à cette occasion, ils demandent au Conseil la faveur d'une page d'annonce dans leur programme. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité souscrive un montant de \$15.00 à l'organisation de ce congrès, montant qui défrayera le coût d'une page d'annonce dans le programme publié à cette occasion.

ADOPTE

L'Association des Hommes d'Affaires de la rue Hériot a obtenu du président de la compagnie Spot Supermarket Corp. le privilège d'utiliser le terrain de cette compagnie qui est situé sur la rue Hériot, en face de l'édifice de l'Union-Vie. L'Association serait heureuse que la ville contribue à l'aménagement de ce terrain de stationnement en étendant un peu de terre et en nivelant le terrain. Le Conseil se rend à cette demande avec plaisir et le département des travaux publics s'occupera incessamment des travaux nécessités par l'aménagement de ce nouveau terrain de stationnement.

Lecture est donnée d'un rapport sommaire d'examen de titres préparé par le notaire relativement à l'achat par la Cité d'un

terrain portant les numéros de cadastre 25-6 et 25-7 du cadastre officiel du quartier ouest de la Cité de Drummondville, appartenant à Monsieur Albert Madore, le tout avec les circonstances et dépendances et avec tous les droits inhérents selon les titres. Le Conseil accepte les remarques et conclusions contenues dans ce rapport et demande au notaire de procéder à la préparation de l'Acte de vente final après avoir fait les corrections qui s'imposent.

175/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité avance à Monsieur Camille Cloutier un montant de \$8,000.00 sur le prix d'achat de la terre de ce dernier. Il est cependant recommandé au trésorier de n'effectuer le paiement de ce montant qu'après le 1er juillet prochain.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un état de compte de \$5,383.98 produit par le Docteur Guy d'Argencourt, en conformité avec le contrat intervenu entre lui et la Cité le 23 septembre 1959. Ce montant comprend les frais de retransplantation des arbres, la réfection du parterre, la plantation d'arbustes, etc., la construction d'une terrasse en ciment ainsi que l'érection d'une clôture, partie en bois, partie en fer, autour de la propriété du docteur d'Argencourt. À la lumière de l'entente intervenue avec le docteur d'Argencourt, il appert que le coût de construction de la dite clôture a été limité à un montant de \$1,400.00, ce qui diminuerait le montant total réclamé par le docteur d'Argencourt à une somme de \$4,500.00.

176/60

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à faire tenir au docteur d'Argencourt un montant de \$4,500.00 en paiement complet et final des travaux de réfection faits à sa propriété, le tout suivant le contrat intervenu entre les parties le 23 septembre 1959.

ADOPTE

D'après les chiffres et données fournis par le trésorier de la Cité, le montant total dû par la compagnie Templon Spinning Mills pour l'agrandissement fait à son usine à l'automne 1959 est de \$42,690.26. Ce montant amorti au cours des cinq années débutant le 1er décembre 1959, plus l'intérêt à 6%, équivaut à des paiements mensuels de ~~\$823.87~~ 825.45

177/60

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil ratifie ces montants, que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer un contrat en cette affaire et que le Maire et le Greffier soient autorisés au nom de la Cité à signer ledit contrat ainsi que tous documents accessoires et à y apporter tous changements d'importance secondaire jugés utiles.

ADOPTE

Le Greffier donne lecture d'un rapport d'examen de titres relativement à l'achat d'une partie de terrain appartenant à Monsieur Emile Comeau. Comme ce rapport fait mention de certaines irrégularités ainsi que d'une hypothèque affectant ce lot, le Conseil prie le notaire de bien vouloir demander au vendeur de faire disparaître ces irrégularités ainsi que l'hypothèque, afin que la Cité puisse avoir un titre clair sur la lisière de terrain qu'elle achète de Monsieur Comeau.

178/60

Le notaire Moisan, co-proprétaire avec Monsieur Napoléon Leclerc de terrains faisant partie du lot 162B non subdivisé, dont une partie doit être vendue à la Cité, offre de céder les terrains nécessaires à la continuation de la rue Cormier jusqu'à la rivière, et aussi celui nécessaire à l'ouverture de la rue Toupin, à la condition toutefois qu'un arpentage et un numérotage de ces rues soient faits par Monsieur Armand St Pierre, arpenteur-géomètre, dont les honoraires seraient payés par la Cité. Le notaire suggère aussi de profiter de l'occasion pour faire numéroté le terrain devant être la continuation de la rue Laferté en deçà de la voie ferrée du Canadien Pacifique, le terrain cédé à Triad Creations et le résidu du lot 162B à l'ouest de la rue Laferté. Le Conseil trouve ces suggestions judicieuses et en conséquence, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'arpenteur Armand St Pierre soit autorisé à procéder au numérotage des terrains devant servir à l'ouverture des rues Toupin, Cormier, Laferté ainsi qu'à celui sur lequel est érigée l'usine Triad Creations, de même que le résidu du lot 162B.

ADOPTE

179/60

Sur recommandation de l'avocat de la Cité, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil consente au paiement d'un montant de \$15,000.00, plus \$2,000.00 alloués aux frais, en règlement de la réclamation de Drummond Transit Limitée, en marge des travaux du viaduc.

ADOPTE

180/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le trésorier de la Cité soit autorisé à rembourser un montant de \$155.00 à la compagnie Jaro Products Limited, 1010 Ste Catherine Ouest, Montréal, tel montant étant une remise sur le dépôt original fait par cette compagnie lors de l'ouverture d'un établissement de commerce à Drummondville en 1959.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'une usine sur les terrains industriels Lamothe et l'appropriation d'un montant de \$145,000.00 à cette fin.

L'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement concernant le dépotoir municipal.

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'une usine industrielle pour le compte de Triad Creations Limited au coût de \$100,000.00

L'échevin Armand Gauthier donne avis de motion d'un règlement autorisant l'achat de certains terrains industriels situés dans le quartier St Pierre et appartenant à MM. Moisan et Leclerc et l'appropriation d'un montant de \$50,000.00 à cette fin.

181/60

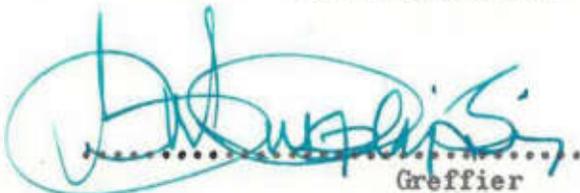
L'échevin Joseph Bibeau propose, et il est appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les étudiants et étudiantes suivants soient engagés durant la saison estivale pour le compte de la bibliothèque municipale: Mlles Gisèle Ducharme, Diane d'Assylva, Réjeanne Aubry, Suzanne Blais, Thérèse Labrecque, Mme Thérèse Normand, et Louis Fontaine.

ADOPTÉ

L'échevin Arthur Fortin fait rapport d'une inspection qu'il a faite aujourd'hui même à l'immeuble appartenant à Monsieur Armand Tardif, 411 Boulevard St Joseph. Ce contribuable réclame à la Cité un montant de \$1,750.00 pour dommages subis à son édifice à la suite de l'éclatement d'une conduite d'aqueduc le 10 janvier dernier. A la suite de l'enquête faite, il appert que les dommages sont de nature mineure et qu'un ménage complet ainsi qu'une réfection des fissures dans certains appartements seraient suffisants pour remettre la bâtisse dans son état original. Ces réparations peuvent s'évaluer à la somme de \$875.00 que le Conseil offre à Monsieur Tardif, sans aucun préjudice cependant à ses droits.

Le Conseil autorise le Greffier de la Cité à faire préparer une requête pour l'homologation des terrains nécessaires à l'ouverture d'une rue de 100 pieds de largeur permettant l'accès aux terrains acquis de Eric Janelle, du Boulevard Bernard, jusqu'à ces terrains.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire

11 juillet 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 juillet 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Armand Gauthier, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, André Cloutier, Arthur Fortin et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

182/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 1960. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adoptée.

ADOPTE

183/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 30 juin 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$148,565.73. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une pétition présentée par une vingtaine de propriétaires résidant sur la rue Cockburn, entre le Boulevard St Joseph et la rue Notre Dame. Ces signataires demandent au Conseil d'amender le règlement de zonage afin que cette partie de la rue Cockburn soit désignée commerciale. Un nouveau propriétaire d'une résidence située sur cette rue, M. Charles Lupein, s'objecte à ce que ce privilège soit accordé alléguant le caractère presque entièrement résidentiel de ce secteur.

L'affaire est renvoyée en comité pour étude.

Monsieur Antonio Lemaire, propriétaire de l'entreprise Drummond Pulp & Fiber située à l'extrémité de la rue Valois, se plaint d'un service d'aqueduc qui ne lui permet que difficilement de suffire à l'opération de son industrie. Il suggère l'installation d'un tuyau plus gros.

Le Conseil étudiera cette demande avec l'ingénieur de la Cité et une décision sera rendue dès la prochaine séance.

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Société St Jean Baptiste qui félicite le Conseil d'avoir préservé le caractère bilingue des indications de circulation dans les rues de la ville.
- Une lettre de la Révérende Soeur Supérieure de l'Hôpital Ste Croix concernant la fumée et la suie qui se répand dans le voisinage de l'Hôpital. D'après les expertises faites à la chaufferie de cette institution, les dommages dont on se plaint ne sont pas la responsabilité de l'Hôpital car son système fonctionne parfaitement. Cependant, comme dommages il y a, le Conseil formera un comité spécial qui étudiera le problème afin de trouver une solution.
- Une lettre du propriétaire du Théâtre Riviera qui offre ses services pour des séances de cinéma au profit de l'O.T.J. Cette offre est référée au Comité Municipal du Cinéma.
- La Cie Dennison Mfg., serait intéressée à acheter de la terre de remplissage en provenance de l'excavation du bassin de réserve afin de combler et niveler un terrain attenant à son usine, sur la rue St Georges. S'il y a possibilité, le Conseil se rendra avec plaisir à cette demande.

184/60

La Compagnie Southern Canada Power demande à la Cité de lui consentir une servitude de droit de passage sur le lot P.143 (terrains industriels Lamothe) afin de pouvoir installer ses lignes électriques jusqu'à l'usine Gotham. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accorde ce droit de passage à la Cie Southern Canada Power et que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer l'acte de servitude.

ADOPTÉ

185/60

M. Hervé Provencher, propriétaire d'une ligne d'Autobus reliant Plessisville à Montréal par la route No. 9, demande à la Régie des Transports le privilège de faire un arrêt au restaurant Cardin sur le Boulevard Bernard. M. Donat Bourgeois, président d'Autobus Drummondville Limitée, s'objecte à cette demande. En conséquence il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité de Drummondville fasse tenir à la Régie des Transports une opposition officielle à la demande de M. Provencher.

ADOPTÉ

186/60

Sur proposition de l'échevin Pierre Mathieu, appuyé

par l'échevin Arthur Fortin, il est convenu de confier au bureau Goulet & St Pierre, arpenteurs-géomètres, la préparation d'un plan de localisation du lot no. 167-26 (Grantham-Ouest) en vue de l'homologation d'une ligne sur ce lot.

ADOPTE

187/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité achète de la compagnie Canadian Ingersoll-Rand Company Limited, de Sherbrooke, une pompe destinée à l'usine de filtration. Les spécifications et détails de cette pompe et de son moteur sont détaillés à la soumission de cette compagnie en dates du 28 mars et 21 juin 1960. Le prix total est de \$2,940.00.

ADOPTE

Le Conseil étudie une soumission présentée par la Southern Canada Power pour l'amélioration de l'éclairage de rues dans St Pierre. Comme l'éclairage aurait aussi besoin d'être amélioré sur d'autres rues, il est suggéré d'en faire une étude approfondie et de remettre le tout à l'automne pour décision.

Un propriétaire-résidant de la rue Turcotte se plaint des nombreux inconvénients causés par les opérations commerciales de M. Henri Morin, maçon, qui utilise son terrain (situé sur cette même rue) pour l'entreposage de ses machineries, camions, pierres, briques, etc., Etant donné que cette rue est zonée résidentielle, le plaignant insiste pour que M. Morin soit avisé d'opérer son entreprise ailleurs.

Le Conseil admet le bien-fondé de la plainte et prie le Greffier de faire tenir à M. Morin un avis final d'avoir à installer son commerce sur une rue désignée à cette fin.

188/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Chef de Police soit autorisé à faire changer ou à transformer les parcomètres de la section commerciale de la rue Hériot afin d'en étendre la durée de une heure qu'elle est présentement à deux heures; ce travail de conversion pourra être confié à J.C. Blouin & Fils Inc. de Trois-Rivières au prix unitaire de \$14.59.

ADOPTE

Le Conseil décide d'étudier en séance privée certaines difficultés d'interprétation en ce qui concerne les travaux faits à la propriété du Docteur Guy d'Argencourt en marge de la construction du viaduc.

Le Greffier informe le Conseil de la réception d'une poursuite judiciaire de la part de M. Armand Tardif, 411 Boulevard St Joseph, M. Tardif réclame un montant de \$1,750.00 pour dommages causés

à sa bâtisse à la suite du bris d'un tuyau d'aqueduc en janvier dernier. Le Conseil prie le Greffier de demander à Me. Marcel Nichol de bien vouloir enregistrer une comparution au nom de la Cité en cette affaire.

M. Ted Lazslo, de Laval des Rapides, réclame à la Cité un montant de \$76.28 en la tenant responsable de dommages subis par son véhicule le 18 juin sur le chemin Hemmings. Après avoir pris connaissance des faits le Conseil ne peut que nier toute responsabilité en rapport avec ces dommages.

Le Maire de la Municipalité de Montréal-Sud prie le Conseil de Drummondville de l'aider dans ses efforts pour obtenir la création d'une banque fédérale d'assistance financière aux municipalités. N'ayant pu étudier à fond ce projet, le Conseil suggère de le transmettre à l'Union des Municipalités qui serait peut-être plus en mesure d'en analyser les possibilités et de l'épauler s'il y a lieu.

189/60

En rapport avec le prochain congrès de l'Union des Municipalités, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que cette association fasse les représentations qui s'imposent auprès des autorités provinciales afin que le gouvernement prenne à sa charge la confection et l'entretien des routes à caractère provincial qui passent par les cités, villes et villages.

ADOPTÉ

L'échevin Arthur Fortin donne avis de présentation d'un règlement qui fondera en un seul les règlements actuels de construction (no. 377) et de zonage (no. 484) ainsi que les nombreux amendements qui leur ont été apportés depuis quelques années.

Subissent une première lecture les règlements Nos. 519, 520, 521 et 522.

190/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les compagnies Bell Telephone Co. et Southern Canada Power Limitée soient priées de déplacer sept (7) poteaux sur la rue St Pierre et deux (2) sur la rue Ringet aux conditions ordinaires.

ADOPTÉ

191/60

Conformément aux dispositions de la Loi des Chemins de fer du Canada (statuts révisés du Canada 1927, Ch. 170, S.373 (2)), il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin

Pierre Mathieu, que ce Conseil approuve l'emplacement des lignes et poteaux de Southern Canada Power Co. actuellement érigés sur le territoire de cette municipalité et consent à ce que ladite compagnie construise les lignes tant aériennes que souterraines dont elle pourra avoir besoin, sauf que le choix des emplacements ainsi que les travaux eux-mêmes se feront avec l'approbation de l'Ingénieur de la Cité et le président du comité de voirie; sous leur surveillance, et dont l'approbation liera la municipalité; lesdits travaux se feront aux frais et risques de la compagnie.

Ce conseil autorise également ladite compagnie à émonder les arbres sur les rues ou routes dans ladite municipalité, de manière à empêcher qu'ils nuisent aux fils de ladite compagnie, cet émondage à être fait sous la surveillance et avec l'approbation de l'Ingénieur de la Cité et le président du comité de voirie, et aux frais et risques de ladite compagnie.

ADOpte

192/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que les étudiants dont les noms suivent soient engagés immédiatement pour une période d'environ cinq ou six semaines au salaire hebdomadaire de \$25.00 pour aider à la préparation de la liste électorale et du rôle d'eau. Il s'agit de MM. Irénée Binette, Denis Lacharité, Benoit Thérout, Robert Beaudoin, Gérald Baillargeon, Raymond Leblanc et Gérald Lamoureux. Les deux derniers alterneront chacun durant trois semaines.

ADOpte

193/60

Il est proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations et meilleurs voeux de succès et de santé soient présentés à l'Honorable Bernard Pinard à l'occasion de son élection comme député du Comté de Drummond et de sa nomination comme Ministre de la Voirie.

ADOpte

194/60

Il est proposé et résolu unanimement que des félicitations du Conseil de la Cité et de la population de Drummondville soient adressées à l'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre, à l'occasion de son accession à la direction des affaires de cette Province.

ADOpte

195/60

Il est proposé et résolu à l'unanimité que des félicitations et les remerciements de ce Conseil et de toute la population soient adressés à M. Robert Bernard pour le dévouement inlassable qu'il a manifesté envers la population de Drummondville et du comté tout au long de son terme de député.

ADOpte

Le Greffier est prié de faire tenir les profondes condoléances de la Cité de Drummondville à la famille de l'Honorable Juge Philippe Marchand à l'occasion du décès de ce dernier.

196/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'une augmentation de salaire de \$5.00 par semaine soit consentie à M. Paul Therrien, préposé à l'entretien du Marché Public, à compter du 14 juillet 1960.

ADOPTE

A la suite d'explications fournies par l'échevin Pierre Mathieu, le Département des Travaux Publics est autorisé à asphaltier une partie de la rue Du Pont, entre le Canal de l'usine hydroélectrique et le pont St François.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

R. Tessier
.....
Greffier

Marcel Marier
.....
Maire.

18 juillet 1960

Procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, cette assemblée ayant été convoquée dans le but suivant:

" Entendre la première lecture du règlement No. 523, (construction et zonage) "

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier C.R.

Après lecture de l'avis de convocation, il est donné la première lecture du règlement 523.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

et pume est faite de sa signification à tous les membres du conseil

R. Tessier
.....
Greffier

Marcel Marier
.....
Maire.

25 JUILLET 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 juillet 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

197/60

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 11 et 18 juillet 1960. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le procès-verbal de ces assemblées soit adopté.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Deux lettres de Me. Bernard Pinard, qui remercie le Conseil et la population des témoignages de félicitation qu'ils lui ont manifestés lors de sa nomination comme Ministre de la Voirie ainsi que de la magnifique réception qui leur a été offerte, à lui et à son épouse, à cette occasion.
- Le Révérend Père Gervais, directeur de la Maison de Retraites fermées, remercie le Conseil d'avoir bien voulu faire asphalté l'avenue qui mène à leur institution.
- Une lettre de M. Robert Bernard qui remercie le Conseil des félicitations qui lui ont été transmises pour le travail qu'il a accompli durant son terme à l'Assemblée Législative.
- La Régie des Transports accuse réception d'une objection formulée par la Cité à l'encontre d'une requête présentée par M. Hervé Provencher de Plessisville qui désire modifier le parcours de ses services d'autobus Montréal / Ste Anastasie en passant par Drummondville.
- Le Club de Baseball "Les Royaux de Drummondville" demande la permission d'organiser une soirée dansante à la Maison du Souvenir le 20 août prochain. Le Conseil accorde avec plaisir la permission demandée.

- L'Organisation du Tour du St Laurent Cycliste sollicite un octroi de \$10.00 qui servira à récompenser les coureurs qui se classeront premier aux diverses étapes de la course. En raison de ses limitations budgétaires, le Conseil doit malheureusement refuser cette demande.

198/60

Monsieur Joseph Gariépy ayant effectué les travaux de réfection à sa propriété rendus nécessaires par suite de la construction du viaduc, réclame maintenant l'indemnité de \$600.00 qui a été convenue entre lui et le Conseil en règlement des dommages encourus. Comme les travaux effectués sont jugés satisfaisants par le Conseil, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'une somme de \$600.00 soit versée à Monsieur Joseph Gariépy en règlement complet et final de toute réclamation pour tous dommages encourus par suite de l'aménagement des abords du viaduc.

ADOPTÉ

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction.

L'échevin Raymond Luneau fait part au Conseil d'une demande de M. Wellie Généreux qui désire faire installer une conduite d'eau à sa nouvelle propriété. Le Conseil suggère que Monsieur Généreux formule sa demande par écrit en spécifiant l'emplacement exact de sa propriété, après quoi l'affaire sera mise à l'étude.

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 523 lequel incorpore le règlement de zonage et ses amendements au règlement de construction.

199/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 523 soit adopté.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 519 lequel prévoit un emprunt de \$145,000.00 pour la construction d'une usine pour le compte de la compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co.

200/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le règlement No. 519 soit adopté.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 520 lequel autorise un emprunt de \$100,000.00 pour la construction d'une usine pour le compte de la compagnie Triad Creations Ltd.

201/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement No. 520 soit accepté.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 521 lequel prévoit un emprunt de \$50,000.00 destiné à l'achat de terrains industriels situés dans le quartier St Pierre.

202/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le règlement No. 521 soit accepté.

ADOPTÉ

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 522 concernant l'administration du dépotoir municipal.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation de l'Avenue des Frères pour la porter à 66 pieds de largeur.

203/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le trésorier soit autorisé à payer au Docteur D'Argencourt une somme de \$883.98 destinée à couvrir les frais de reconstruction de sa clôture de bois.

ADOPTÉ

L'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'homologation d'une ligne permettant l'ouverture d'une rue de 100 pieds de largeur allant du Boulevard Bernard au terrain industriel Janelle.

204/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billets promissoires, les montants de: \$250,000.00 (règlement 492) et \$175,000.00 (règlement 518); que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence des montants ci-haut mentionnés, ces emprunts devant être faits en attendant la vente des émissions d'obligations; qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tels emprunts.

ADOPTÉ

205/60

L'architecte prévoyant un extra de \$750.00 à la construction de l'usine Gotham Chalkboard, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Maire soit autorisé à signer le document prévoyant cet extra.

ADOPTÉ

206/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 25 juillet 1960. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'échange entre la Corporation et Commercial Leaseholds Quebec Limited, en vertu duquel la Corporation de la Cité de Drummondville cède à la compagnie un immeuble d'une superficie de 789,512 pieds carrés ou (18.1) dix huit acres et un dixième, plus ou moins, mesure anglaise, composé des lots 167-22, 29, 14, 13, 12, 11 et 28 ainsi qu'une partie des lots suivants non subdivisés, savoir: partie des lots 167 et 166D, tous du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et plus amplement décrits au Certificat d'Arpentage et plan déposés par l'arpenteur Saint-Pierre, le tout aux conditions ordinaires, et sans soulte ni retour.

207/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité, que la corporation consente à la signature et à l'exécution dudit Acte d'Echange et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'Acte d'Echange ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'un projet de Conventions à intervenir entre la Corporation de la Cité de Drummondville et Commercial Leaseholds (Quebec) Ltd., aux termes de laquelle, entre autres choses, la Compagnie s'engage et s'oblige à la construction d'une fabrique sur le terrain cédé par la Corporation dans un Acte d'Echange faisant l'objet d'une résolution en date de ce jour, dans un délai donné, à défaut de quoi, la Compagnie s'engage à rétrocéder le terrain à la Corporation moyennant un prix de \$2,500.00 et aux autres conditions ordinaires.

208/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité que la Corporation consente à la signature et à l'exécution des dites conventions et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTÉ

Le Conseil en rapport avec l'agrandissement de l'usine de filtration convient de signer un acte de vente aux termes duquel M. Emile Lauzière, conformément aux ententes intervenues, vend à la Corporation une partie de chacun des lots ci-après, savoir: 6-1, 6-2, et 6-3 du Cadastre Officiel du quartier EST de la ville de Drummondville, Comté de Drummond, ayant chacun respectivement une superficie de 900 pieds carrés, 650 pieds carrés, et 162.5 pieds carrés, pour le prix de \$498.00 payé comptant, et aux conditions ordinaires.

209/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité, que le Maire et le Greffier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente et tous documents accessoires, ainsi qu'à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTÉ

Après l'installation en 1948 de la protection automatique au passage à niveau du C.N.R., la rue St Léon est devenue rue Notre Dame et l'annexion de Ville St Joseph a accordé la juridiction de ce territoire à la Cité de Drummondville. Pour se conformer à ces changements, le Canadien National a rédigé d'autres plans qu'il demande au Conseil d'accepter.

210/60

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ces plans corrigés au nom de la Cité.

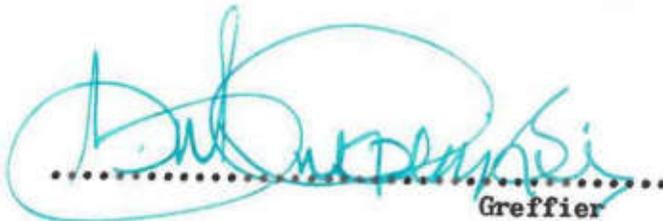
ADOPTÉ

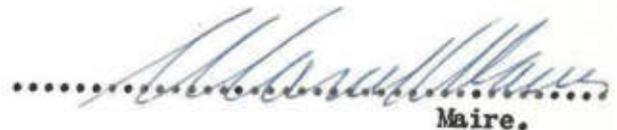
211/60

Il est résolu à l'unanimité que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises à l'honorable Hector Laferté à l'occasion de sa nomination à la Présidence du Conseil Législatif.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

<u>Fiché</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
6193	Moisan & Leclerc	Antonin Coté 497 Leclerc	162b-326	(57' X 100') front sur rue Leclerc. deviendra fiche 6193B. (taxes pour 1961 seulement).
6151	Alita Valois	Antonio Baril 715 St Pierre	162b-243	\$ 450.
6216	Antonio Baril	Joseph Valois 5774 Blvd. Monk, Mtl.	162b-298	\$ 300.
8089	Dame Antoni Lemire	Gilbert Caron 520 Mélançon	153-41	\$1,900
8090	do	do	153-42	\$1,900
6028	N. Boisvert	Armel Chalifoux St Germain de Gr.	P.162b-97	(70 X 80) \$150. Transp. à 6028A
41	Albert Madore	Cité de D ^e ville	25 (6,7) 0.	\$5,050. (depuis 1er sept 1959)
4638	Jérôme & R. St Martin	Robert St Martin 421a Ferland	156-123	\$15,675
4242	Dennison Mfg. Co.	Ministère Travaux Publics Québec.	P.151 Sud.	24 X 503 = 12,091 @ .35 \$4,225. (devenu non imposable 6/6/60)
6806	Jos. Caron	Marcel Coderre 101 13e Avenue	149-256	\$6,600

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUILLET 1960

(Liste No. 8 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
8110	Mme Emile Benoit	Dame Marie Rose Alain 616 Garceau	P.153-62	\$ 4,800.
4331	Clément Biron	Fernando Lapointe & Jean Marie Jutras 128 St Jean	153-175	\$ 1,050.
2273	Roland Boisselle	Cité de D'Ville	P.4a-3, 4a-(4-5)E 4-4, 5-8, 6-14 E	\$6,450.
2316	Dame Arsène Lamarche	Floribert Lamarche 583 Belcourt	7-24 E.	\$15,700.
2535	Geo. Messier	Gaston Hamel 455 Celanese	141-66a	\$10,875
2403	Geo. Tétreau	Dame Alice T. Deblois 552 Lindsay	P.185 E.	\$22,800.
6710	Geo. & Rol. Desfossés	Georges Desfossés 106a-9e Avenue	P.149 (136-153)	\$ 4,050.
6711	do	Adianis (dit Ben) Desfossés 106 9e Avenue	P.149-136	\$ 7,350.
7625	Mme James Chapados 21 St Frédéric	Joseph Caron 101 13e Avenue	151-208	\$1,100.

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUILLET 1960

(Liste No. 8 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2424	B. Brouillette	Dame Benoit Brouillette 617 Lindsay	P. 206 E.	\$ 9,350.
5700	J.A.Banville	Robert Delisle Coin Rajotte - St Alfred	160a-182	\$ 1,075
3262	Alex. Bolduc	Marcel Bolduc & Mme Jeanne d'Arc Allard, 109 St Laurent	145-399	\$ 5,150
6753	Julien Benoit	Dame André Bernier 15 Holmes	149-181 $\frac{1}{2}$	\$ 875
1125	Sam Schaefer	Armand Toupin 45 Bellevue	P.57, P.58 E.	\$6,475
	Maurice Roberge Paul Henri Surprenant Gisèle Surprenant J.A.Michaud	} Vente au gouvernement provincial.	P. 152 Sud. " " "	Crédit sur taxe 1960 (juillet à janvier)
5541	Vital Gauthier	André Déry 511 St Alfred	160a-41	\$6,500
5272	Lise Cloutier	Louise Laferté a/s Paul H. Moisan, 209 Hériot	159-49	\$750.00
8155	Armand Rajotte	Raymond & Gaston Parenteau R.R.1 (#e Rang) D'Ville	153-119	\$2,150.

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 25 JUILLET 1960 (Liste No. 8 - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
5554	Réginald Stevens	Adélard Birtz 770 Bl. Meraure	P.160a-64	\$ 1,125
5590	André Lahaie	Jean Paul Goulet 9 rue Jodoin- Varennes	P.160a-90-24	\$ 1,200
6625	Dame Chs. Veilleux	Dame Alpheda René 224 St Laurent Cap de la Madeleine	149-45	\$6,350
6749	Albert Roy	Bertrand Millette 114 8e Avenue	149-177	\$5,350
6772	Blanche Rouleau	Lucien Provencher 111 10e Avenue	149-217	\$4,500
6230	Félix Valois	Lionel Régis Village Biron	162b-313	\$ 600
6780	Uldège Guilbeau	Anatole Joyal 54 12e Avenue	149-230 P.	\$ 4,650
1166	J. Claude Bérard	Jean Claude Bédard 260 Brock	P. 81 E.	\$ 8,825.
228	L. Latraverse	Wilfrid Marcotte Rive Nord.	44-2 N.	\$ 3,000.

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 AOUT 1960

(Liste No. 9 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
7348	Lucien Lacharité	Edouard E. Boisvert 102 St Frédéric	P.150-139	\$5,200.00
7399	Jos. Jutras	Arthur Bessette Cowansville	150-189	\$1,400.00
1378	Schaefer Bros.	Schaefer Sam, 51 Dupont	2 entrepots	\$19,500.00
7701	Dame M. Barabé	Edgar Brouillard 29 11e Avenue	151-285	\$4,900
5349	Gérard Pinard	Gérard St Denis 62 St Vincent, St Agathe des Monts	159-134 Gr.	\$1,100
5350	do	do	159-135 Gr.	\$1,100
5609	Gérard St Denis	Gérard Pinard 863 Savard	P.160A-91-17, P.160A-92 Gr.	\$7,250.
5280	Justin Caya	Wilbrod Lagrange 37 Pelletier	159-59, 160A-91-71	\$250.
3566	Paul Emile Auger	Elzéar Hamel 110 12e Avenue	146-71 Gr.	\$3,400
1297	Dame John Morey	Richard Morey 462A des Ecoles	P.278 E.	\$10,350.

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 AOUT 1960

(Liste No. 9 - page 2)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
7296	Fernand Campeau	Réal Beaulieu 18 St Albert	150-101-95	\$4,500
190	Lionel Lemire	Maurice Collard Rive Nord	186-10	\$725.
6193	Moisan & Leclerc	Cité de D'Ville	P.162B non subd.	\$14,100 Mutation corrigée (518,854 pi.c.= 14.10 arp) Effet au <u>1er juillet 1959</u> contrairement à ce que précédemment donné.
6193	"	"	Lot 163	\$1,150. (1.18 arpent) (Même correction) effet au 1/7/60

----- o0o -----

8 août 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, ^x cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

x le 8 août 1960,

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

212/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 juillet 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

213/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à date. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$183,233.19. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

214/60

Le Conseil est ensuite mis au courant d'une seconde requête signée par un certain nombre de propriétaires de la rue Cockburn qui s'objectent à ce que cette rue, du Boulevard St Joseph à la rue Notre Dame, soit déclarée commerciale. Ils allèguent le caractère tout à fait résidentiel de cette rue ainsi que l'apparence soignée des résidences. Un échange d'opinions intervient entre les partisans des deux requêtes et finalement, l'échevin Antonio Baril propose, sur appui de l'échevin Armand Gauthier, que cette partie de la rue Cockburn demeure résidentielle telle que prévue au règlement actuel de zonage.

ADOPTE

215/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 8 août 1960. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriété soient adoptées.

ADOPTE

Il en coûterait un loyer de \$85.00 par mois pour doter deux véhicules du département des travaux publics d'un

systeme de radio-téléphone qui permettrait aux chefs de service ainsi qu'au public en général de communiquer en tout temps et en tout lieu avec l'Ingénieur ou le contremaître de la Voirie. Le Conseil reconnaît l'utilité et même l'urgence de cette amélioration, mais devant les limitations budgétaires de ce département, il ne peut qu'en remettre l'application au prochain exercice financier.

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'Honorable Jean Lesage, Premier Ministre de la Province, qui remercie le Conseil des vœux qu'il lui a fait tenir à l'occasion de son accession à la direction des affaires de cette province.
- Une lettre du Club des Francs qui remercie le Conseil et le Corps Policier de la Cité pour la coopération qu'ils leur ont donné à l'occasion du pèlerinage à l'Oratoire St Joseph.

216/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité renouvelle jusqu'au 1er mars 1961 la police d'Assurance-groupe que détient la compagnie North American Life Insurance Co.

ADOPTE

217/60

Troisième lecture est donnée du règlement No. 522 concernant l'administration du dépotoir municipal. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le règlement No. 522 soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation en dommages présentée par Mlle Charlotte Demers qui aurait subi des dommages corporels à la suite d'une chute causée par un trou dans le pavé. L'étude du rapport de police relativement à cet accident prouve que seuls la négligence et le manque d'attention de la victime ont été la cause de cette chute. En conséquence, le Conseil ne peut que nier toute responsabilité et refuser de reconnaître la réclamation présentée.

218/60

L'O.T.J. de Drummondville a présenté récemment à l'Honorable Ministre de la Jeunesse un mémoire détaillant les multiples raisons qui militent en faveur de la construction d'une piscine à Drummondville. Le mémoire termine en priant le Gouvernement provincial de considérer avec sympathie l'octroi d'un montant destiné à permettre la construction d'une piscine au parc Woodyatt. Le Conseil ne peut qu'appuyer très fortement cette requête et il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie auprès de l'Honorable Ministre les instances de

l'Oeuvre des Terrains de Jeux, en vue de l'obtention prochaine d'un octroi qui servira à compléter les montants déjà votés en vue de la construction de cette piscine

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'Acte de Prêt aux termes duquel, la Corporation de la Cité de Drummondville, tel qu'autorisée par la loi 8 Eliz. II, Ch. 113, art. 2, Loi modifiant la Charte de la Cité de Drummondville adoptée en 1960, consent un prêt à DRUMMONDVILLE REALTIES LTD., pour un montant de QUARANTE DEUX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT DIX DOLLARS et 26/xx (\$42,690.26) avec intérêt à six pour cent (6%) l'an depuis le 1er janvier 1960 inclusivement et remboursable en soixante (60) versements mensuels de HUIT CENT VINGT CINQ DOLLARS et 45/xx (\$825.45) chacun, comprenant capital et intérêt, à l'exception du soixantième (60ème) versement, qui est de HUIT CENT SEIZE DOLLARS et 70/xx (\$816.70), les dits versements commençant le premier janvier 1960 inclusivement et finissant le 1er janvier 1965 exclusivement, la dite compagnie affectant hypothécairement l'immeuble comprenant terrain et bâtisse sis au coin des rues St Henri et Laferté à Drummondville, composé des lots 162 & 281, 263 et 275 ainsi que d'une partie du lot 162B, tous du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et plus amplement décrit dans le susdit Acte de Prêt, le tout aux termes, conditions et autres stipulations qui y sont relatés

219/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville, consente ledit prêt hypothécaire et que le Maire, ou le pro-maire, et le Greffier signent le dit acte de prêt hypothécaire ainsi que tous documents accessoires, et y apportent les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Il est une fois de plus question de la transaction avec Monsieur Camille Cloutier propriétaire d'une terre dans Grantham-Ouest, mais le tout est renvoyé à une séance ultérieure en attendant la réponse que le vendeur doit faire tenir à la Cité au sujet de certaines conditions qui auraient été soulevées de part et d'autre.

220/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité octroie un montant de \$50.00 à l'Harmonie de Drummondville à l'occasion du prochain congrès de l'Association des Fanfares Amateurs de la Province qui aura lieu les 3 et 4 septembre prochains à Shawinigan.

ADOPTE

221/60

La Compagnie Gotham Chalkboard & Trim établie sur les terrains Lamothe, est prête à recevoir la ligne de chemin de fer du Canadien Pacific dont la construction avait été prévue lors des pourparlers préliminaires avec cette compagnie. Le Canadien Pacific requiert un dépôt en argent de \$3,400 afin de garantir ces travaux. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité fasse le dépôt requis de \$3,400 à la condition toutefois que ce montant soit ajouté au montant à être remboursé par la Compagnie à la Cité, selon les termes du contrat intervenu entre les parties.

ADOPTE

222/60

Toujours en rapport avec la compagnie mentionnée à la résolution précédente, la compagnie A. Fortin Construction Limitée présente une soumission pour le terrassement du terrain entourant l'usine ainsi que la semence du gazon et l'asphaltage du terrain de stationnement. Le tout, selon la soumission, s'élèverait à la somme de \$1,590.00. Après étude de cette soumission, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte le montant ainsi que le détail de cette soumission et confie le soin à la compagnie A. Fortin Construction Limitée, de faire le travail au coût total de \$1,590.00 lequel montant s'ajoutera cependant au montant total dû à la Cité par Gotham Chalkboard & Trim Co. La présente acceptation est toujours sujette à celle de la compagnie précitée. Le Maire ou le pro-maire est autorisé à signer ladite acceptation.

ADOPTE

223/60

En rapport avec l'échange de terrain à intervenir entre la Cité et Commercial Leasehold Co., il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville fournisse à l'acheteur ou au propriétaire du terrain déterminé par Monsieur Armand Saint Pierre, Arpenteur-géomètre, certificat No. 1781A, daté le 26 juillet 1960, une garantie qu'il aura comme propriétaire dudit terrain un titre clair et valide, libre de toute dette, hypothèque ou autre, à l'exception, comme il est dit plus loin, d'un droit de passage en faveur de la compagnie Southern Canada Power Co. Ltd. Le terrain en question est partie d'une partie non subdivisée du lot P.166D, P.167 et partie des lots 167-22, 29, 14, 13, 12, 11 et 28 du Cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond.

ADOPTE

224/60

Sur proposition de l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, il est résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville vende à la Compagnie Southern Canada Power Co. Limited un emplacement faisant partie du lot Cent Soixante et Six A (P.166A) d'une superficie d'environ (337,575) trois cent trente sept mille cinq cent soixante et quinze pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins, du Canton

de Grantham, Comté de Drummond, pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations, cette vente faisant partie d'un échange de terrains entre la Cité de Drummondville et Southern Canada Power Co. Limited, le tout aux conditions ordinaires, avec garantie contre tous troubles et évictions, comme franc et quitte, et sujet aux réserves et servitudes affectant l'immeuble vendu.

Il est en outre résolu à l'unanimité que le Maire ou le pro-maire et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de Vente ainsi que tous documents accessoires, et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

225/60

Sur proposition de l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, il est résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations, de la Compagnie Southern Canada Power Company Limited:

a) d'une lisière de terrain d'environ (8,704) huit mille sept cent quatre pieds carrés, mesure anglaise, et faisant partie du lot CENT SOIXANTE ET SIX A (P.166A) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et

b) d'un autre emplacement faisant partie des lots CENT SOIXANTE ET SIX A, CENT SOIXANTE ET SIX D et CENT SOIXANTE ET SEPT (P.166A, 166D et 167) du susdit cadastre, d'une superficie de 5.10 acres, mesure anglaise, plus ou moins, aux conditions ordinaires, et en outre sujet à la servitude et aux réserves habituelles de la Compagnie pour ses lignes de transmissions électriques; à la charge aussi des servitudes existantes en faveur de la même compagnie affectant le lot 164 ainsi que celles établies dans l'Acte de Servitude consenti par M. Eric Janelle enregistré sous le numéro 132,295, cette dernière servitude, éteinte par confusion sur l'emplacement ci-haut décrit au paragraphe (a) devra reprendre force et effet en faveur de la compagnie. La dite vente donne suite à un échange de terrain entre la Compagnie et la Cité de Drummondville

La Vente sera faite avec garantie contre tous troubles et évictions, comme franc et quitte, sujet toutefois aux réserves, servitudes et conditions ci-haut relatées.

Il est en outre résolu à l'unanimité que le Maire ou le pro-maire, et le Greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de Vente ainsi que tous documents accessoires, et à y apporter les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

226/60

Sur demande de Monsieur Hervé Turcotte, 351 Notre Dame, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le trésorier de la Cité soit autorisé à rembourser à ce propriétaire de commerce un montant de \$4.50, dû au fait qu'il a cessé ses opérations depuis le 16 juillet. Cette remise équivaut à la moitié de la licence payée.

ADOPTE

227/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'échevin Maurice Sigouin, soit désigné pour agir comme maire-suppléant durant les prochains trois mois.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.

22 août 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 22 août 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

228/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 8 août 1960. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Avant d'attaquer l'ordre du jour prévu, Son Honneur le Maire donne lecture d'une communication de l'avocat Ringuet qui informe le

Conseil de l'impossibilité de régler la réclamation de Drummond Transit pour le montant offert par la Cité. Cette compagnie préfère présenter sa cause devant la Régie des Services Publics. L'avocat de la Cité suggère de retenir les services d'un expert en évaluation et il mentionne le nom d'un Monsieur Desaulniers. Le Conseil aimerait obtenir un estimé du coût de cette expertise avant de confier le travail à ce monsieur.

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'Honorable Hector Laferté qui remercie le Conseil de ses bons vœux à l'occasion de sa nomination à la présidence du Conseil Législatif de la Province.
- Une lettre de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville qui invite les membres du Conseil à prendre part à sa parade de clôture de saison mardi le 23 août à 7:00 heures p.m.
- Une lettre de la Municipalité de St Germain de Grantham qui informe le Conseil qu'elle n'utilise pas les facilités du dépotoir de Drummondville et que de ce fait elle ne peut contribuer à son entretien.
- Un avis de la Régie des Transports qui fixe au 7 septembre prochain l'audition de la requête de M. Hervé Provencher, de Plessisville. La Cité s'est déjà objectée à cette requête.

Il est ensuite donné lecture de quelques résolutions adoptées par la Ligue des Propriétaires à son assemblée du 21 août. Ces résolutions comportent une demande d'abolition de la Régie des Loyers, une reprise du service normal par la compagnie d'Autobus Bourgeois et, en troisième lieu, une demande au Conseil de retarder d'un mois sa décision en ce qui concerne la demande d'aménagement d'un Centre d'Achat.

Une autre résolution est de même communiquée par le Comité des Citoyens Propriétaires, qui, en résumé, favorise la construction d'un Centre d'Achat à Drummondville.

Le Conseil ne peut que transmettre copie des résolutions de la Ligue des Propriétaires en ce qui concerne la Régie des Loyers et le service d'autobus, aux personnes concernées. En ce qui a trait à la venue d'un Centre d'Achat, le Conseil croit qu'il s'agit là d'un problème d'actualité qui nécessitera une étude spéciale et très approfondie. Toute décision ne pourra être prise qu'à la lumière des opinions et des intérêts de toute la population.

229/60

La Compagnie Shell Oil demande au Conseil d'approuver les plans et devis d'un nouveau poste d'essence qui serait aménagé à l'angle des rues St Philippe et St Norbert. L'échevin Arthur Fortin propose, sur appui de l'échevin Joseph Bibeau, que ce permis de construction soit accordé.

ADOPTE

230/60

Le Conseil prend connaissance d'une promesse de vente unilatérale en sa faveur consentie par Lionel Martineau en date du 10 août 1960, pour la vente du lot de terre ci-après décrit au prix de HUIT MILLE DOLLARS (\$8,000.00) comptant, et aux conditions qui y sont relatives, ainsi que du Rapport Sommaire d'Examen de Titres soumis par le notaire de la Cité.

DESIGNATION

Un lot de terre faisant partie du lot numéro VINGT SIX de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET SEPT (P. 167-26), mesurant approximativement, mesure anglaise, au Nord-Est, soixante et quinze pieds et trois dixièmes (75.3); soixante et cinq pieds (65') au Sud-Est; soixante et dix pieds (70') au Sud-Ouest; et soixante et dix pieds et quatre dixièmes (70.4) au Nord-Ouest, et borné comme suit: au Nord-Est, une partie du même lot 167-26 appartenant à M. Lionel Martineau et qui doit être vendue incessamment à Sa Majesté la Reine Elizabeth II pour l'élargissement du Boulevard Bernard, au Sud-Est, une autre partie du lot 167-26 appartenant à la Succession H. Eric Janelle ou représentants; au Sud-Ouest le lot 167-25; et au Nord-Ouest, une rue numérotée 167-31, tous du même cadastre.

Sur proposition de l'échevin Antonio Baril, appuyée par l'échevin Pierre Mathieu, il est résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur dudit immeuble, que le Maire, et en son absence le pro-maire, ainsi que le Greffier signent l'acte de Vente ainsi que tous documents accessoires et fassent à l'Acte de Vente tout changement d'importance secondaire jugé nécessaire.

ADOPTE

231/60

A la demande du Ministère des Affaires Municipales, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le règlement No. 519, comportant une dépense de \$145,000.00 pour la construction d'un édifice industriel, soit modifié

- a) en ajoutant dans l'article premier après le mot: "construire" les mots suivants: "une usine pour le compte de la Compagnie Gotham Chalkboard & Trim Ltd."
- b) en ajoutant à la suite de l'article 3 l'article 3-A qui se lira comme suit: "La Cité est autorisée à emprunter par émission d'obligations à même le fonds industriel créé par le règlement No. 513 la somme de \$145,000.00."

ADOPTE

232/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par

l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 520, autorisant la Cité à avancer à la compagnie Triad Créations Ltd. un montant de \$100,000.00 en vue de la construction d'une usine, soit modifié

- a) en ajoutant à la suite de l'article 5 l'article 5-A qui se lira comme suit: "La Cité est autorisée à emprunter par émission d'obligations à même le fonds industriel créé par le règlement numéro 513 la somme de \$100,000.00".

ADOPTE

233/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 521, lequel prévoit l'achat au prix de \$50,000.00 de terrains appartenant à MM. Moisan & Leclerc, dans le quartier St Pierre, soit modifié comme suit:

- a) en ajoutant dans l'article premier après le mot "acquérir", les mots: "de MM. Moisan & Leclerc".
- b) en ajoutant à la suite de l'article 3 l'article 3-A qui se lira comme suit: "La Cité est autorisée à emprunter par émission d'obligations à même le fonds industriel créé par le règlement No. 513 la somme de \$50,000.00."

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 524 qui autorise la Cité à homologuer certaines parties de terrain attenantes à l'Avenue des Frères afin de porter la largeur de cette avenue à 66 pieds.

Le Greffier est autorisé à demander des soumissions pour la fourniture d'huile, gazoline et charbon pour la prochaine année.

Le Club de Fers Drummondville demande au Conseil la faveur d'utiliser durant les mois d'hiver un local servant jusqu'ici au remisage et à l'entreposage d'un camion et de certains articles de la Défense Civile. Le Conseil ne s'objecte nullement à cette utilisation à la condition que la marchandise appartenant à la Défense Civile soit déplacée du consentement du directeur de cet organisme, Monsieur Léo Loïselle, et que toute réparation ou amélioration qui seront apportées à cette bâtisse par les membres du Club de fers soient faites et payées par eux après l'approbation desdits travaux par l'Ingénieur de la Cité.

Il est aussi entendu que les frais d'éclairage, de chauffage, d'entretien et d'assurance seront aux frais de ce club.

234/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil accorde à la Gendarmerie de Drummondville son octroi statutaire de \$2,000.00 par année, tel octroi à être payé en décembre 1960, comme c'est la tradition.

ADOPTÉ

La Commission Scolaire demande à la Cité s'il y aurait possibilité de continuer d'une cinquantaine de pieds le trottoir déjà fait sur un coté de l'Ecole Notre Dame du Rosaire. Le projet entraînerait une dépense d'environ \$100.00

235/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité se rende à la demande de la Commission Scolaire et autorise le département des travaux publics à construire la partie de trottoir demandée.

ADOPTÉ

La Cité a reçu de nombreuses plaintes au sujet de la poussière qui s'élève du terrain de stationnement situé près du marché public et appartenant à la Fabrique St Joseph. Le curé de cette paroisse ainsi que les nombreux résidents de ce secteur ont fait des représentations afin que la Cité prenne les mesures nécessaires pour faire cesser cet état de choses. Le Conseil se rend avec empressement à ces demandes et prie le président du département des travaux publics de faire étendre du calcium sur ce terrain.

236/60

Les 30 et 31 août prochains se tiendra à Jonquière le troisième congrès de la conférence de Circulation des Municipalités du Québec, et l'échevin Baril propose, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Chef de Police et l'Ingénieur soient délégués à cette conférence de circulation au nom de la Cité.

ADOPTÉ

237/60

En rapport avec la venue prochaine d'une industrie nouvelle à Drummondville, (Prest-O-Lite Battery Co. Ltd.) industrie qui construirait elle-même son usine sur une partie de la terre Janelle à elle vendue il y a quelque temps, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Antonio Baril:

- a) que la Cité ouvre une rue de 100 pieds de large du Boulevard Bernard à la rue Cormier, le long du terrain acquis par cette compagnie;
- b) que l'assiette de cette rue ait pour le moment une surface utilisable gravelée d'au moins 30 pieds de largeur et qu'elle soit faite d'ici le 1er octobre, l'asphaltage de ladite rue devant se faire au printemps ou à l'été 1961;
- c) que la Cité voie à ce que la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique soit continuée au dessus de la Rivière Noire jusqu'au coin sud-est de la propriété de la compagnie;
- d) qu'un égoût d'au moins 18 pouces de diamètre acceptant les eaux de surface ainsi que les eaux usées soit installé le long de ladite rue de

100 pieds de large; qu'un égoût de 24' soit installé sur la continuation de la rue Cormier;

- e) qu'en autant que le déversement des égoûts de la future usine dans la Rivière Noire est concerné, la Cité communique avec les autorités du Ministère de la Santé à ce sujet, afin d'obtenir les directives nécessaires;
- f) qu'une conduite principale d'eau, d'un diamètre minimum de 8 pouces, soit installée le long de cette propriété de même qu'une conduite additionnelle de 6 pouces de diamètre, le tout afin de répondre aux exigences des underwriters; et que deux bornes-fontaines soient aussi installées aux endroits choisis par les ingénieurs;
- g) qu'une pression d'eau normale et adéquate soit fournie afin de répondre aux besoins réguliers de l'usine.

ADOPTE

La compagnie qui érigera une usine sur partie des terrains Janelle a demandé à la Cité de prévoir l'aménagement d'une ligne de chemin de fer jusqu'à sa propriété. Le Conseil prie l'Ingénieur de la Cité de bien vouloir rencontrer le surintendant de district du Canadien Pacifique à ce sujet afin de discuter avec lui du coût du projet ainsi que de la participation possible de la Cité dans ces travaux.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de présentation d'un règlement qui amenderait le règlement de zonage et construction afin d'y inclure dans les zones industrielles les terrains achetés par la Cité de MM. Janelle et Cloutier.

238/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le trésorier soit autorisé à acquitter une facture au montant de \$22,581.00 présentée par A. Fortin Construction Limitée à la suite de l'approbation des ingénieurs en charge des travaux s'agrandissement de l'usine de filtration.

ADOPTE

Le président de la Ligue des Propriétaires, Monsieur Charlemagne Joyal, offre publiquement ses remerciements à l'échevin André Cloutier qui a pris part à la dernière assemblée de la Ligue à titre de conférencier. Monsieur Joyal sollicite la présence de l'échevin Antonio Baril à titre d'invité lors de la prochaine réunion de cette association.

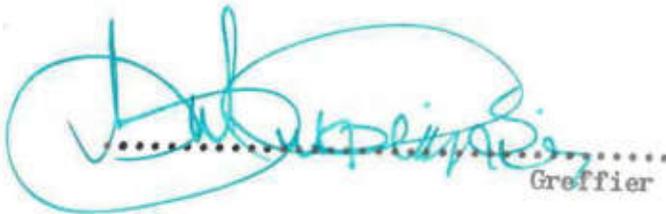
Le Conseil prend connaissance d'une pétition signée

par un nombre imposant de marchands, hommes d'affaires et professionnels du bas de la ville qui prient le Conseil de les appuyer auprès de l'Honorable Ministre des Travaux Publics dans leur suggestion de changer le site du futur édifice provincial afin de lui préférer un terrain appartenant à la Cité et situé sur la rue Brock, en face de la rue Robins. Son Honneur le Maire explique que cette question a été étudiée en comité et que l'opinion de la majorité du Conseil a prévalu quant à la décision de s'abstenir de recommander au Gouvernement un changement de site. La présente requête, explique Monsieur le Maire, est arrivée trop tard et sa prise en considération ne ferait que retarder le commencement des travaux de construction, ce qui nuirait peut-être à la diminution du chômage saisonnier. Pour ces raisons, le Conseil a décidé de conserver le statu quo en cette affaire.

L'échevin Maurice Sigouin tient à faire remarquer que lors des pourparlers avec le Gouvernement en vue de l'achat du terrain du Boulevard St Joseph, il s'est objecté à cette transaction pour la raison qu'il trouvait l'emplacement trop étroit et surtout parce qu'il enlevait certaines possibilités d'agrandissement futur du Garage Municipal. De plus, il croit le site proposé beaucoup plus enchanteur et plus approprié pour un édifice de ce genre. Cependant, il se rallie à la majorité afin de ne pas nuire au projet qui, selon les informations reçues, verrait sa réalisation dans un avenir rapproché.

Monsieur Charlemagne Joyal informe le Conseil que les membres de la Ligue des Propriétaires préfèrent le site actuel qui semble plus central et plus commode d'accès pour toutes les parties de la ville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 SEPTEMBRE 1960 (Liste No. 10 - page 1)

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques.</u>
5920	Dame Hector Laporte	Donat Pinard 463 St Pierre	162B-4 Gr.	\$ 10,200
2458	St Martin O. & Corriveau Auguste	Desjardins Léandre 564 Des Ecoles	295 E.	\$ 12,900
2079	Donat Bourgeois	Roland Lebel 485 Lindsay	P.2-13 ½(2-14)	\$6,625
7400	Joseph Jutras	Arthur Bessette Cowansville	150-189	\$8,800
6749	Erreur Cléricale	Bertrand Millette 114 8e Avenue	149-177	Ajouter \$2,700 (Evaluation \$8,050 au lieu de \$5,350)
6064	Bâtisse démolie	Jacques Gaudet 701 St Pierre	162b-144	Diminution \$600.00 Evaluation devient \$8,575
3158	James Savoie	Patrick Savoie 173 St Philippe	145-278	\$4,275.
6072	Lucien Comeau	Raymond Bergeron 912 Sherbrooke Est. Montréal	162b (151-152)	\$900.00
3597	Roland Grandmont	Alfred Poisson 205a Vassal	146-103	\$3,750.

CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 12 SEPTEMBRE 1960 (Liste No. 10 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	<u>Remarques</u>
3353	Emile Comeau	Gérard Martin, St Nazaire, Co. Bagot & Goudreau Joseph, St Eugène	145-518	\$2,550. (Envoyer comptes au soin de M. Gérard Martin.)
4193	Clara & Incille Grisé	Mlle Clara Grisé 212a Dorion	99 S.	\$15,400
7374	Exaré Marcotte	Gaston Bernier 70 7e Avenue	150-166	\$6,850.
7720	Benoit Binette	Zoel Massé 36 15e Avenue	151-305	\$5,500.
3329	Erreur cléricale	Frs. Lafond 189 St Laurent	145-486	\$5,975 (augmentation) Evaluation= \$6,225 au lieu de \$250.00

----- ooo -----

12 septembre 1960

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 septembre 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 205.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

239/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 22 août 1960. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Greffier procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour la fourniture de la gazoline, de l'huile à chauffage et de l'huile diesel. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>Gazoline</u>	- <u>diesel</u>	- <u>h. à Chauffage</u>
Huile Blanchette 70 St Alphonse	.390¢	.335¢	.160¢
Rémi Jean	—	—	.160¢
R. Leclair 625 Lindsay	.370¢	—	.155¢
Marchand Petroleum	.400¢	.348¢	.175¢
R. Beaulieu 700 St Alfred	.354¢	—	.150¢
Irving Oil Inc.	.355¢	.293¢	.152¢
Champlain Oil Products Ltd.	.379¢	.299¢	.155¢
Canadian Oil Co. Ltd.	.369¢	—	—

240/60

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte la soumission de M. R. Beaulieu pour la fourniture de 33,000 gallons de gazoline rouge, No. 1, au prix de .354¢ le gallon, et de 7,000 gallons

d'huile à chauffage au prix de 15¢ le gallon, et que la Compagnie Irving Oil Ltd soit chargée de fournir 6,000 gallons d'huile diesel au prix de .293¢ le gallon.

ADOPTE

Il est donné lecture d'une lettre reçue du Ministre des Travaux Publics du Canada qui annonce au Conseil l'intention de son Ministère d'apposer une plaque à la mémoire du Général Hériot à l'entrée de l'Edifice des Postes à Drummondville. L'échevin Sigouin rappelle à ses collègues qu'en 1956, il avait été convenu, lors d'une entrevue entre des représentants de la Cité et le Ministre des Travaux Publics au Fédéral, qu'un buste du Général Hériot serait installé dans une alcôve dans le vestibule de cet édifice. Il suggère que cette promesse soit rappelée au Ministère et que celui-ci soit prié de prendre des dispositions afin d'y donner suite.

241/60

ATTENDU que la situation du logement à Drummondville est actuellement normale et qu'il est admis que le nombre de logements disponibles répond amplement à la demande;

ATTENDU les prérogatives qui sont accordées aux cités et villes par l'article 32 de la loi 14-15 Georges VI - Chapitre 20 et amendements;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, et résolu à l'unanimité, que le Lieutenant Gouverneur en Conseil de cette province soit prié de soustraire à l'application de la loi précitée tout le territoire de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

242/60

On passe ensuite à l'étude des comptes dus par la Cité au 31 août 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$175,713.85. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

243/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 12 septembre 1960 soit approuvées.

ADOPTE

244/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil accorde son approbation aux plans d'égoûts et aqueduc préparés par l'Ingénieur en rapport avec la mise en valeur des terrains industriels Janelle.

ADOPTE

De même le Conseil approuve un plan d'utilisation industrielle des terrains Janelle et Cloutier préparé par l'Ingénieur.

245/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Greffier communique avec le Ministre des Affaires Municipales de Québec afin de lui faire part du désir du Conseil d'annexer une partie du territoire de la Municipalité de Grantham-Ouest, tel territoire étant contigu à celui de la Cité et étant décrit à un règlement d'annexion déjà adopté par le Conseil.

ADOPTE

Il est donné lecture d'une lettre de Monsieur T.E. Wheeler, Surintendant régional du Chemin de Fer Pacific Canadien. Monsieur Wheeler donne le détail du projet d'extension d'une ligne additionnelle en direction des terrains industriels Janelle. Ce travail entraînerait une dépense approximative pour la Cité de \$43,000.00 qui se rembourserait cependant automatiquement par un revenu de \$5.00 par wagon de fret payé par le Chemin de Fer à la Cité. Le Conseil attendra les précisions de l'Ingénieur de la Cité avant de décider sur ce projet.

246/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité se porte acquéreur d'une lisière de terrain de 10 pieds X 50 pieds faisant partie du lot 145-518, propriété de MM. Gérard Martin et Joseph Boudreau, (antérieurement Emile Comeau) au prix de \$500.00. La lisière de terrain en question est nécessaire pour l'élargissement du 4e Rang. Le Maire, ou le pro-maire, et le Greffier sont autorisés à signer le contrat d'achat au nom de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil reçoit Monsieur Camille Cloutier qui est venu le rencontrer afin de solutionner certaines difficultés d'interprétation de l'option consentie par lui à la Cité sur sa propriété du Boulevard Bernard. Il est finalement convenu que Monsieur Cloutier pourra avoir la libre jouissance de sa propriété pour une période de cinq ans, après quoi il pourra la déménager lui-même, sur avis de la Cité, et en demeurer propriétaire. La Cité verra à ce moment si elle peut offrir à Monsieur Cloutier un terrain dans les environs, à des conditions convenables. Par la seconde alternative, la Cité pourra déménager à ses frais l'immeuble de Monsieur Cloutier, celui-ci en gardant la possession ainsi que son épouse jusqu'à leur mort, après quoi la Cité en deviendra seule et unique propriétaire.

Les deux parties acceptent les termes de l'engagement précité et le Greffier est autorisé séance tenante à donner instruction au notaire de compléter la transaction.

L'échevin Armand Gauthier fournit certains détails au sujet de l'éclairage de quelques rues de la ville. Cependant

** le tout selon
les termes
de l'option
acceptée
par le
Conseil*

W.M.

le Conseil le prie de bien vouloir rédiger un tableau de ce projet afin que tous les membres du Conseil puissent en prendre connaissance et l'étudier à fond d'ici la prochaine séance.

A la suite d'une suggestion présentée par Son Honneur le Maire, le Conseil se déclare en faveur de la construction d'une serre de dimensions modestes qui permettrait à la Cité de conserver certains plants de fleurs, tels que bégonias, tulipes, etc., qui pourraient être retransplantés le printemps suivant. Le principe étant accepté, il est entendu que l'Ingénieur de la Cité préparera les plans nécessaires à ce sujet.

Première lecture est donnée du règlement No. 525 qui amende le règlement de construction et zonage (No.523) en ce qui concerne la désignation comme terrains industriels des terres Janelles et Cloutier.

247/60

Seconde lecture est donnée du règlement No. 524 qui homologue une partie de l'Avenue des Frères afin de porter la largeur de cette avenue à ~~75~~ ⁷⁰ pieds. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

248/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité octroie un montant de \$100.00 aux Jeunesses Musicales du Canada et y ajoute ses meilleurs souhaits pour une saison musicale fructueuse et bien remplie.

ADOPTÉ

249/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité octroie un montant de \$1,000.00 au Club de Hockey Les Rockets.

ADOPTÉ

250/60

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Drummondville, à sa séance du 12 août 1957, a adopté le règlement No. 468 lequel prévoit la construction d'un viaduc sous les voies ferrées du Canadien National, au Boulevard St Joseph, à Drummondville;

ATTENDU que cette corporation a obtenu du Ministère de la Voirie Provinciale une subvention de \$50,000.00 pour lesdits travaux;

ATTENDU qu'un relevé final des dépenses au montant de ~~\$522,741.97~~ ^{536,076.36} a été présenté pour approbation aux membres du Conseil;

IL EST EN CONSEQUENCE proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité que le Conseil approuve les travaux exécutés ainsi que le relevé final des dépenses et que le Greffier de la Cité transmette au Ministère de la Voirie

Provinciale une copie de la présente résolution.

ADOPTE

251/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur de M. Laurent Janelle de Bagotville, au prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations d'un immeuble consistant en une partie du lot numéro VINGT SIX de la subdivision du lot numéro CENT SOIXANTE ET SEPT (P.167-26) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et plus amplement désigné au contrat de vente préparé par le notaire de la Cité avec plan ARP. 385 y annexé et que le Maire ou le pro-maire et le Greffier signent le contrat de vente ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant du fait que la Commission des Transports du Canada a rendu il y a quelques jours une ordonnance décrétant l'installation d'un système de protection automatique à la traverse à niveau du Chemin de Fer Canadien Pacific, à la rue Notre Dame. Le coût d'installation de ce mode de protection est estimé à \$12,900.00 (12½% à être payé par la Cité) et son coût d'opération annuel est de \$850.00 (50% payé par la Cité).

252/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Southern Canada Power et/ou Bell Telephone Co. soient autorisés à déplacer deux poteaux sur la rue St Laurent.

ADOPTE

253/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que Monsieur Rémi Fontaine soit nommé secrétaire des évaluateurs pour la revision qui doit être faite du rôle d'évaluation à l'automne 1960.

ADOPTE

Son Honneur le Maire donne communication au Conseil d'une certaine documentation qu'il a obtenue de la Chambre de Commerce de Pittsburg concernant la lutte que cette ville a entreprise contre la fumée qui pollueait l'atmosphère. Monsieur le Maire désire s'enquérir plus à fond et il prie le Greffier de le seconder à cet effet, afin de découvrir si possible les moyens propres à éliminer la fumée industrielle qui recouvre à certains moments Drummondville et cause non seulement des désagréments, mais aussi des dommages appréciables à la propriété de nos citoyens.

254/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé

par l'échevin André Cloutier, que le Conseil accepte la demande d'un permis de construction présentée par la compagnie Imperial Oil Limitée qui désire construire un poste d'essence à l'angle des rues Celanese et du futur Boulevard St Joseph.

ADOPTE

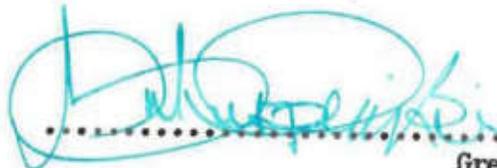
Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires adressée à l'Honorable Ministre Provincial des Travaux Publics relativement à la suggestion de l'Association de changer le site de l'édifice provincial.

255/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les félicitations du Conseil soient offertes à M. Lucien Lambert, qui a décroché le championnat provincial du lancer de fers, catégorie A, lors du tournoi récent tenu à Drummondville, ainsi qu'à Monsieur Raymond Anger, championnat provincial, catégorie B, et à Monsieur Jean Leclerc, championnat en double avec Lucien Lambert.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Alonzo Malouin, de la Cité
de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de
la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et
fidélité les devoirs de cette charge au meilleur
de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

.....*Alonzo Malouin*.....

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 20ième
jour de septembre 1960.

.....*[Signature]*.....
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Rémi Fontaine, de la Cité de Drummondville, nommé secrétaire des évaluateurs par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Rémi Fontaine
.....

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 20ième
jour de septembre 1960.

D. Dupuis
.....
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Raoul Gamache, de la Cité de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Raoul Gamache

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 20^{ième}
jour de septembre 1960.

Hubert G. G.

Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

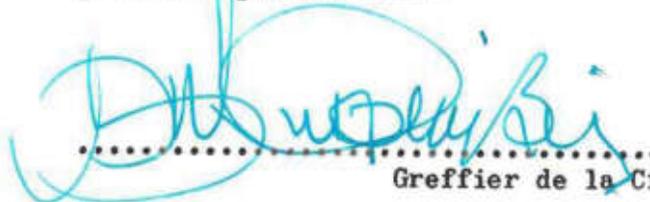
ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR.

Je, Wilfrid Faucher, de la Cité de Drummondville, nommé évaluateur par le Conseil de la Cité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!


.....

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 20ième
jour de septembre 1960.


.....
Greffier de la Cité.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 26 SEPTEMBRE 1960

(Liste No. 11 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5375	Succ. W.A.Moisan	Richard Dionne 410 St Pierre	159-164	\$ 1,225
1022	Jean Paul Allie	Bertrand Lahaie 40 Bérard	50-258 E.	\$ 10,675
2936	Honorius Lavoie	Joseph Lavoie a/s Mme J.C.Charron, 605 Scott	P.144-323	4' X 110' (Bande de terrain transportée à fiche 2934)
3343	Albert Tessier	Raoul Lacasse 491 NÔtre Dame	145-505	\$ 450.00
8162	René Blais	Roland Nadeau 502 Marchand	153-155	\$ 2,525
204 205 207	Succ. J.W. St Onge	- - -	24 25 27	\$ 700 Diminution (ces terrains é- \$ 700 " taient englobés \$ 875 " dans un tout) (Tous ces montants disparaissent avec effet sur les impositions de 1957 à 1959 inclusivement.) Résolution du Conseil 1957.
207	Succ. W.A.Moisan Succ. J.W.St Onge Millar, D. & K.	- - -	27	\$ 875 Diminution (Disparaît pour imposition 1960) était inclus dans un tout.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 26 SEPTEMBRE 1960

(Liste No. 11 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. cadastre</u>	<u>Remarques</u>
7248	Roméo Legault	Rodolphe Coté 71 St Paul	150-48	\$ 8,850
5703	Edgar Bonival	Marcel Patry 63 Hains	160-185	\$ 500.
5562	Mme Lucien Fontaine	Claude Dionne 410 St Pierre	160a (72-73)	\$ 7,625

----- ooo -----

26 septembre 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 septembre 1960, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

256/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 septembre 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Au début de la séance, Son Honneur le Maire donne lecture d'une proclamation à l'occasion de la semaine de la campagne annuelle de la Brigade Ambulancière St Jean. Il invite les citoyens à exercer leur générosité à l'endroit de cette association qui répand à l'année longue ses bienfaits sur la population de Drummondville.

Monsieur le Maire proclame ensuite la semaine du 2 au 9 octobre celle de l'Embauchage des Handicapés. Il s'agit d'une initiative du Service National de Placement, et cette campagne est destinée à promouvoir l'embauchage des personnes infirmes ou âgées qui ne peuvent régulièrement se trouver un emploi.

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une invitation des comités diocésains de la L.O.C. et L.O.C.F. à l'occasion de l'ouverture officielle de la Semaine de la Famille Ouvrière. Cette cérémonie aura lieu dimanche le 2 octobre à 2 heures p.m. à l'Hôtel de Ville.
- Une lettre de Monsieur L'abbé Antoine Letendre, prêtre-archiviste du diocèse, qui fournit certaines informations très intéressantes au sujet du fondateur de Drummondville, Frédéric George Hériot et de son homonyme, George Hériot. Le premier était un militaire distingué tandis que le second était un peintre-historien qui acquit une certaine célébrité vers 1804 en publiant en anglais la première histoire du Canada.
- Une lettre de Monsieur Victor Paul, C.A., candidat à la dernière élection fédérale, qui désire faire une mise au point quant à son intrusion dans un projet fédéral-municipal.

pal d'apposer une plaque à l'édifice des postes de Drummondville, à la mémoire du fondateur, le général Frédéric George Hériot.

- Une lettre de Autobus Drummondville Ltée qui informe le Conseil et la population de la reprise de son service de transport urbain le soir et le dimanche.
- Une lettre de Monsieur Camille Dumais, 323, St Norbert, qui remercie le Conseil pour les travaux de réparation à son trottoir.
- Une lettre de Monsieur l'abbé Paul E. Gill, directeur de l'Externat Classique de Drummondville qui félicite et remercie la Sureté Municipale pour avoir trouvé certains articles lui appartenant qui avaient été volés durant la nuit du 9 au 10 septembre.
- Une lettre de Monsieur J.N.A. Demers, 654A Boulevard Mercure, qui décline les conditions faites par la Cité pour l'échange de certaines parties de terrain attenantes à sa propriété.

Le Greffier donne lecture d'une lettre du Conseil de la Municipalité de Grantham-Ouest dans laquelle on fait part du refus d'accepter le règlement d'annexion à lui soumis par la Cité.

Sur le même sujet, le Sous-Ministre des Affaires Municipales informe le Conseil qu'il ne peut accepter, à ce moment du moins, le règlement d'annexion d'une partie de Grantham-Ouest, pour la raison que le Conseil de cette municipalité l'a refusé. Il recommande au Conseil de se prévaloir de l'article 42A ainsi que des articles 33 et suivants de la Loi des Cités et Villes.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Ligue des Propriétaires en rapport avec le problème d'actualité du Centre d'Achats, lettre dans laquelle on recommande la formation d'un comité composé de représentants du Conseil, de la Ligue et de la Chambre de Commerce, qui visiterait différents centres d'achat afin de faire une étude de leur opération. Ce comité ferait alors rapport à la population avant qu'une décision soit prise à ce sujet.

Toujours en rapport avec le centre d'achat, le Comité des Citoyens-Propriétaires Inc. fait tenir au Conseil un extrait du

procès-verbal d'une assemblée tenue par cette association le 25 septembre dernier. Au cours de cette assemblée, 26 membres de l'association se sont prononcés en faveur de la venue d'un centre d'achat sans aucun vote contraire. Parmi les personnes présentes à cette assemblée, 45 auraient voté en faveur du projet contre 7 opposants.

La Compagnie Southern Canada Power, propriétaire des terrains sur lesquels serait établi le Centre d'Achat, communique au Conseil quelques remarques et arguments par lesquels le président de cette compagnie insiste auprès du Conseil afin que le règlement de zonage actuellement en vigueur soit amendé. Cet amendement ferait passer les terrains en question de la zone industrielle à la zone commerciale, ce qui, naturellement, permettrait l'utilisation de ces terrains par la compagnie du Centre d'Achat. La compagnie Southern alloue un délai de trente jours à la Cité afin d'effectuer les changements suggérés.

Son Honneur le Maire commente les différents faits et les opinions reçues depuis un certain temps de la part tant de la compagnie que d'organisations locales qui se sont déjà prononcées en faveur ou contre la venue d'un centre d'achat. Pour se rendre à la demande de la Ligue des Propriétaires, le Conseil désigne Me. Marcel Marier, Maire et Monsieur l'échevin Antonio Baril, et Son Honneur le Maire accepte de faire partie de ce comité. Il informe la population qu'une opinion légale a été demandée à l'aviseur de la Cité et qu'à la suite de l'étude de cette opinion, le Conseil sera beaucoup plus en mesure de prendre une décision qui lui sera dictée autant par l'intérêt commun des marchands ~~et des ouvriers~~ que par sa position légale en regard du règlement de zonage et des prétentions de la Compagnie.

A la suite des remarques de Monsieur le Maire, un certain nombre de citoyens présents à l'assemblée expriment leurs opinions. On remarque entre autre MM. J.B. Bastien, J.A. Bourgeois, J.P. Boisclair, Albert Sheaffer, L.G. Vigneault, ainsi que les échevins Antonio Baril et Armand Gauthier.

L'échevin Baril présente une suggestion qui semble rallier unanimement les suffrages des auditeurs. Il recommande qu'une enquête soit faite par voie d'expertise ou par expropriation afin de savoir quel serait le prix que la Cité serait appelée à payer pour ce terrain qui, le cas échéant, pourrait être utilisé comme parc ou pour d'autres fins municipales.

Le Greffier est autorisé à demander des soumissions publiques pour l'achat de deux camions, année 1960, selon les spécifications du département des travaux publics, ainsi que deux autos pour le département de police, année 1961, selon les spécifications préparées par le Chef de Police.

Le Conseil prend connaissance d'un rapport du Chef de Police qui porte sur les points suivants: a) déplacement d'une vingtaine de parcomètres sur la rue St Jean afin de les placer au fond du trottoir. Accordé. b) Aménagement d'un terrain de stationnement sur la rue des Ecoles afin de décongestionner cette rue qui est considérablement encombrée à la journée longue, ne disposant d'aucun terrain de stationnement. Le Conseil entreprendra l'étude de ce problème sous peu.

Monsieur le Maire profite de la mention de ce problème de stationnement pour suggérer l'achat de la propriété Tétréau, près de l'Hôtel de Ville. Le Conseil recommande que l'échevin Sigouin soit chargé de rencontrer le propriétaire et de lui offrir le montant de l'évaluation plus 20%.

257/60

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 525 qui inclut dans la zone industrielle les terrains Janelle. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ce règlement soit adopté.

ADOPTÉ

258/60

Le Conseil passe ensuite à l'étude d'un programme d'amélioration de l'éclairage sur certaines rues. Le coût mensuel additionnel de l'éclairage serait de \$466.50. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce nouveau rapport soit adopté pour être mis en opération vers décembre avec charge à compter du 1er janvier 1961.

ADOPTÉ

259/60

Sur demande de Monsieur Armand St Pierre, arpenteur-géomètre, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une nouvelle subdivision des terrains Moisan & Leclerc, dans le quartier St Pierre, soit approuvée. Cette nouvelle subdivision comprend les numéros de cadastre suivants: 163-1, 162b-330, 163-2, 162b-332, 162b-335, 162b-337, 162b-343, 162b-342.

ADOPTÉ

260/60

Il est soumis au Conseil de la Corporation de la Cité de Drummondville un Acte de Vente aux termes duquel M. Camille Cloutier vend à la Corporation, avec la garantie et les réserves et conditions qui y sont stipulées, et dont le Conseil a pris communication, une terre mesurant cent vingt cinq pieds et huit dixièmes (125.8) de largeur en front du Boulevard Bernard par la profondeur qu'il y a du Boulevard Bernard, (tel qu'élargie jusqu'à la limite sud-ouest de cette partie de la dite terre appartenant

à M. Cloutier, et étant une partie du lot numéro CENT SOIXANTE ET SEPT (P.167) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et plus particulièrement décrite au susdit projet d'Acte de Vente, et ce pour le prix de VINGT CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000.00) payé comptant.

Sur proposition de l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, il est résolu à l'unanimité que le Maire ou en son absence le pro-maire et le greffier signent pour et au nom de la Corporation le susdit Acte de Vente ainsi que tous documents accessoires et y apportent les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

261/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité au 26 septembre 1960. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

262/60

En marge du projet d'élargissement de la rue St Pierre, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité accepte les options déjà consenties par un certain nombre de propriétaires riverains pour la vente de la partie requise pour l'élargissement, notamment, MM. Napoléon Boucher, Gérard Guilbault, Paul Henri Houle, Donat Pinard et Rosaire Lebrun; que la Cité soit autorisée à procéder à l'expropriation dans le cas des autres propriétaires de terrain qui n'auront pas consenti à vendre leur partie de terrain d'ici le 1er octobre 1960; que le Maire ou le pro-maire et le Greffier soient autorisés à signer tous actes de vente en rapport avec ces transactions.

ADOPTE

263/60

Le Conseil prend connaissance d'un projet de Vente aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur de MM. Gérard Martin et Joseph Goudreault, d'une lisière de terrain de dix pieds (10') de largeur par cinquante pieds (50') de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins, faisant partie du lot 145-518 du Canton de Grantham, Comté de Drummond, au prix de CINQ CENT DOLLARS (\$500.00) comptant et aux conditions ordinaires.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville acquière de MM. Martin et Goudreault la susdite lisière de terrain pour le prix de cinq cent dollars (\$500.00) comptant, et aux conditions ordinaires et que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier, soient autorisés et sont par les présentes autorisés à signer le dit Acte de Vente ainsi que tous documents accessoires et à y apporter les changements d'importance secondaire.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

C O M I T E

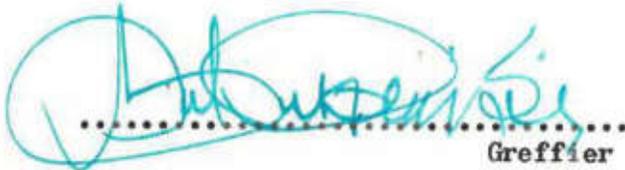
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

264/60

Le Comité recommande qu'une pension mensuelle de \$25.00 soit versée à M. Raoul Houde, ancien concierge de l'Hôtel de Ville, maintenant à sa retraite, sa vie durant, tels versements à être faits à compter du 1er août 1960.

aa\rae

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

aa\rae

----- o0o -----

aa\rae

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 OCTOBRE 1960

(Liste No. 12 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
2433	Meril Vincent	Sylvio Goyette 1116 Du Marché, Acton Vale	P.(215, 216) E.	\$ 11,300.
6727	Joseph Laterreur	Roland Laterreur 101 10e Avenue	149-154	\$ 4,400 (85' x 50')
6712	do	François Laterreur 102 9e Avenue	149-137	\$ 4,425 (115' x 50')
3196	Deneri Rousseau	Mme René Guilbert 156-9e Avenue	145-316	\$ 1,350
2034	J.C.Ferenback	Léopold Chevrier 16 Duvernay	P.2-3, P.1-32	\$ 10,250.
5532	Roland Royer	Cyr Fernand 430 St Pierre	P.160a Gr.	\$ 17,750
2568	Canadian Celanese	Jules Dupuy 962 Lafontaine	140-297-18	\$ 3,400.
5694	J.A.Banville	Marcel Champagne Rue Pelletier	160a-176	(Permis de construction 2020)

00/00

00/00

00/00

11 octobre 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 octobre 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

265/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 septembre 1960. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

Le Conseil passe ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour l'achat de deux camions et de deux automobiles de police. La décision sur ces achats est reportée à quelques jours alors que le Conseil aura eu l'opportunité d'étudier ces soumissions plus à fond.

266/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 11 octobre 1960. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

267/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 11 octobre 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$157,524.07. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

On passe ensuite à la correspondance, et il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Société de Télévision St Maurice qui offre à la Cité de passer sur ses ondes un programme qui mettrait Drummondville en relief. Ce programme coûterait \$300.00. Le

Conseil est reconnaissant à cette société d'avoir pensé à Drummondville, mais il croit difficile dans le moment de consentir à cette dépense non prévue au budget. Cependant, il lui fera plaisir de participer à un programme du genre si le poste de télévision de Trois-Rivières tient quand même à cette émission et consent à la passer à titre gratuit.

- Une lettre du secrétaire particulier du Procureur Général de la Province qui accuse réception d'une lettre de la Cité en rapport avec l'émission d'un permis de la Commission à un restaurateur de la Cité.
- Une lettre du Ministère des Travaux Publics d'Ottawa, en rapport avec le don d'un buste du Général Hériot et de son installation dans l'édifice des postes. Le Ministère consentirait à aménager un espace convenable dans le bureau de poste pourvu que les citoyens de Drummondville fournissent eux-mêmes le buste.
- Une lettre de Monsieur Louis J. Laplante, 26 8e Avenue, propriétaire de la piste de course Drummond, qui réclame à la Cité un montant de \$20.75 à titre de quote-part pour le creusage d'un fossé de ligne entre sa propriété et celle de la ville. Le Conseil n'a pas d'objections à honorer cette facture, mais il aurait préféré avoir été averti avant l'exécution des travaux. De toute façon, l'échevin Matthieu verra à examiner les lieux et à communiquer avec Monsieur Laplante à ce sujet.
- Le Greffier informe le Conseil de la réception en fin de septembre d'un chèque de \$50,000.00 qui a été versé par le Gouvernement Provincial sur la recommandation de l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie. Ce montant doit s'appliquer sur le coût de construction du viaduc du Boulevard St Joseph.

268/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu unanimement que les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à l'Honorable Ministre de la Voirie pour sa généreuse coopération en cette affaire, ainsi qu'à Monsieur Robert Bernard qui a été à l'origine de ce geste généreux.

ADOPTÉ

269/60

Lecture est donnée d'une lettre du Ministère des Travaux Publics qui demande le déplacement d'une borne-fontaine située en face du bureau de poste, à l'angle des rues Lindsay et St Jean. Le Ministère se dit prêt à payer la moitié du coût de déplacement de cette borne-fontaine, soit un montant de \$112.50. En conséquence, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le département des travaux publics de la Cité soit autorisé à déplacer ladite borné-fontaine.

ADOPTÉ

270/60

ATTENDU que le Conseil Municipal de Drummondville désire faire exécuter dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1960-1961);

ATTENDU que ces travaux consistent dans la construction d'une canalisation de conduites d'égoûts et d'aqueduc sur les rues Cormier et Janelle dans la Cité de Drummondville.

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$127,635;

ATTENDU que l'octroi pour les travaux à être exécutés pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à \$26,100, soit \$14,500 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$11,600 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$127,635.

ATTENDU que la Corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est par la présente résolution proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu et adopté:

1. Que ce Conseil accepte une subvention estimée à \$26,100 pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2e de la présente résolution;

2. Que le Conseil exécute ou fasse exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités les travaux suivants:

" Canalisation de conduites d'égoût et d'aqueduc sur les rues Cormier et Janelle dans la Cité de Drummondville. Ce travail comprend l'installation de 3546 pieds de fonte de 6 pouces, 1908 pieds de fonte de 10 pouces, 3505 pieds de tuyaux de ciment de 15, 18, 24, 30 et 36 pouces de diamètre pour drains de surface, 2740 pieds de tuyaux à joints "Tylox", 12, 15, 18 pouces de diamètre pour égoûts sanitaires. Ces travaux comprennent aussi l'installation de puisards, regards, bornes-fontaines et tous les encastresments nécessaires pour conduites d'eau et d'égoût.

3. Que pour payer le coût des travaux ci-dessus décrétés:

a) Le Conseil emprunte temporairement une somme de \$127,685 en attendant le versement de la subvention de \$26,100;

b) Le Conseil emprunte le solde du coût des travaux, soit la somme de \$101,535, au moyen d'une émission d'obligations;

4^o Les obligations seront émises en coupures de \$100,00 ou de multiples de \$100,00;

5^o Les obligations seront datées du 1er octobre 1960 et seront remboursables en séries, en vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement ci-annexé, pour faire partie de la présente résolution comme ci au long reproduit;

6. Les obligations porteront intérêt à un taux n'excédant pas 5½% l'an, payable semi-annuellement, le 1er octobre et le 1er avril, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que les obligations;

7^o Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toute succursale de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec;

8^o Les obligations seront signées par le maire et par le greffier; un facsimilé de la signature du maire et de celle du greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur chacun des coupons d'intérêts;

9^o Les obligations pourront être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;

10^o Il est par la présente résolution imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables dans la municipalité, une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement du capital, conformément au tableau ci-annexé.

11^o La présente résolution entrera en vigueur après avoir reçu les approbation requises.

ADOPTE

271/60

rés. abrogée
28 nov. 1960
(voir 313/60)

Afin de permettre l'ouverture de la rue Cormier et le passage des canalisations d'égoût et d'aqueduc sur la terre Janelle, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité acquière immédiatement de Monsieur Ernest Cardin, propriétaire d'une terre située dans Grantham-Ouest et portant les numéros de cadastre 166a et 165 du Canton de Grantham, une partie de terrain requise pour les travaux prévus par l'Ingénieur, telle partie devant être établie par ce dernier et achetée au coût de \$0.03 le pied carré; la présente acceptation partielle est faite en vertu d'une option consentie par Monsieur Ernest Cardin à la Cité le 28 avril 1960.

ADOPTE

272/60

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte d'achat ainsi que d'un examen de titres préparé par le notaire de la Cité en rapport avec l'achat d'une partie de terrain appartenant à Monsieur Gérard Latour, rue St Pierre. Il s'agit en l'occurrence d'une lisière de terrain mesurant 66 pieds de largeur en front sur la rue St Pierre, sur 13 pieds de profondeur, mesure anglaise plus ou moins, étant partie du lot 162b-3 du Cadastre officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, et le prix convenu entre les parties est de \$600.00. Il est convenu que le chèque pour ce montant sera fait conjointement à l'ordre de Monsieur Gérard Latour et de la Caisse Populaire St Frédéric, créancier hypothécaire qui accordera une main-léevée lors de la signature du contrat.

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier et résolu à l'unanimité que le projet de contrat ainsi que l'examen de titre préparé en cette affaire soient approuvés et que le maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Corporation l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires s'y rapportant et à y faire les changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

273/60

En rapport avec l'élargissement de la rue St Pierre, entre Cormier et St Henri, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité accepte la proposition de Monsieur Napoléon Boucher qui demande \$700.00 pour la partie de terrain nécessaire à l'élargissement et qu'un montant additionnel de \$100.00 soit consenti à Monsieur Rosaire Lebrun qui a accepté de vendre le terrain requis pour la somme de \$257.40. Quant aux deux propriétaires qui refusent les offres de la Cité, soit MM. René Lapiere et Jérémie Lavigne, le Conseil donne instruction au Greffier de voir à ce que des procédures en expropriation soient prises immédiatement afin d'obtenir la propriété de ces terrains.

ADOPTE

La compagnie HP Canada Limited qui opère un poste de service à l'angle des rues St Jean et Boulevard St Joseph, écrit au Conseil afin de l'informer qu'elle est prête à procéder à la vente d'une partie de terrain qui a été réservée par la Cité en 1957. Il avait alors été convenu d'un montant de \$2,000.00 pour l'achat de 562.2 pieds carrés à cet endroit. Le Conseil prie la compagnie de bien vouloir retarder quelque peu encore le règlement de cette affaire car des transformations majeures au Boulevard St Joseph obligeront très sûrement à une révision de l'entente intervenue à ce sujet.

L'Association des Assureurs-Vie des Cantons de l'Est tiendra son congrès annuel à Drummondville, le 17 octobre prochain, et à cette occasion, les officiers de cette association invitent cordialement les membres du Conseil à assister au banquet

qui sera donné au Manoir Drummond ce jour. Monsieur le Maire et les membres du Conseil sont très sensibles à cette invitation et ils prient le greffier de bien vouloir communiquer avec Monsieur David Ouellet, président du congrès, afin de lui transmettre leurs remerciements et l'assurer de leur présence à ce diner.

Le bureau d'assurance Courchesne & Courchesne fournit au Conseil les taux d'une prime d'assurance qui permettrait le paiement des frais médicaux dans tous les cas d'accident survenus sur les terrains de jeux. Ce taux qui s'ajouterait à celui que la Cité paie déjà serait de \$183.20 par année. Le Conseil décide de laisser la proposition en suspens et d'en remettre la possibilité d'application lors d'une étude du prochain budget.

274/60

La Légion Canadienne organise cette année encore une Ligue de Hockey Mineure qui permettra à au moins 150 jeunes garçons d'accomplir leurs prouesses sur la glace au cours du prochain hiver. La légion apprécierait l'aide financière de la Cité afin de lui permettre de continuer son travail dans ce domaine. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité souscrive un octroi de \$200.00 à la Légion Canadienne afin de l'aider financièrement dans cette oeuvre.

ADOPTE

275/60

Dans le même ordre d'idées, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente l'octroi statutaire annuel de \$1,500.00 à l'Harmonie de Drummondville.

ADOPTE

276/60

L'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville suggère au Conseil l'aménagement en certains endroits de terrains de football et aussi de patinoires additionnelles qui permettraient aux plus jeunes de s'adonner au patinage sans déranger leurs aînés qui préfèrent le gouret. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que les suggestions de l'O.T.J. soient acceptées et que l'échevin Bibeau, président du comité des parcs et terrains de jeux, s'occupe de concrétiser ces suggestions. En rapport avec ces projets, le Conseil étudie la possibilité d'inclure dans le programme des travaux d'hiver l'aménagement de ces patinoires ainsi que des jeux de tennis qui sont graduellement construits dans les différents quartiers ainsi que de la piscine du parc Woodyatt.

ADOPTE

277/60

ATTENDU que le gouvernement de la Province de Québec met à la disposition des Municipalités, un fonds spécial pour l'Assistance Publique;

ATTENDU que la Cité de Drummondville est dûment affectée

par le chômage et que de nombreuses familles se trouvent ainsi dans l'indigence;

ATTENDU que la Cité de Drummondville possède une FEDERATION DES OEUVRES DE CHARITE reconnue par les Autorités Diocésaines du Bien-Etre Social;

ATTENDU que la Cité de Drummondville est prête à contribuer à l'organisation permanente d'un service d'Assistance Sociale en collaboration avec la dite Fédération;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, et résolu à l'unanimité, qu'une demande soit faite au MINISTERE DU BIEN-ETRE SOCIAL pour que la Cité de Drummondville soit reconnue comme agence de distribution des argents pour fins d'Assistance Publique. 02/1278

Que copie de cette résolution soit envoyée à l'Honorable Emilien Lafrance, Ministre du Bien-Etre Social, ainsi qu'à la Fédération des Oeuvres de Charité de Nicolet.

ADOPTE

278/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que J.R. Blanchard & Co. Ltd et Drummond Coal & Lumber Co. Ltd. de Drummondville, soient chargés de fournir le charbon nécessaire au chauffage du Garage Municipal pour la saison 1960-61 alternativement, au prix de \$17.50 la tonne. 02/1278

ADOPTE 02/1278

Le Greffier entame ensuite la lecture d'une opinion légale préparée par Me. Gaston Ringuet, C.R., sur la légalité des règlements de construction et zonage numéro 377, 484 et 523, de la Cité de Drummondville.

A la suite de la lecture de ce volumineux document, Me. André Biron, aviseur légal de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, suggère que toute la question soit soumise aux tribunaux qui en définitive trancheront la question, à savoir si les règlements de la Cité concernant le zonage et la construction sont légaux ou non. Son Honneur le Maire promet que le Conseil apportera à cette opinion légale ainsi qu'à la suggestion de Me. Biron, une attention toute particulière lorsqu'il attaquera définitivement le problème. 02/1278

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

24 octobre 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 octobre 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

279/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 octobre 1960. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- Une invitation du Club de Hockey "Les Rockets de Drummondville" d'assister à l'inauguration de la nouvelle saison de hockey, dimanche, le 30 octobre 1960.
- Une lettre de l'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie dans le Gouvernement Provincial, qui remercie le Conseil des félicitations qu'il lui a fait parvenir à l'occasion de l'obtention d'un octroi de \$50,000.00 à être appliqué sur les travaux du viaduc.
- Une lettre de Monsieur Robert Bernard, ancien député du comté, qui lui aussi accuse réception de la lettre de remerciements du Conseil en rapport avec l'obtention de l'octroi mentionné au paragraphe précédent.
- Une lettre du Canadien Pacifique dans laquelle on informe le Conseil de l'attention que les administrateurs de cette compagnie portent présentement à une demande de la Cité en rapport avec le financement de la continuation d'une ligne en direction de la terre Janelle.
- Une lettre de Monsieur David Ouellet, président du récent congrès de l'Association des Assureurs-Vie, qui transmet au Conseil ses remerciements pour la réception chaleureuse que les autorités municipales ont accordée à ses collègues réunis en congrès à Drummondville.

- Une lettre de la Légion Canadienne qui invite le Conseil à se joindre à la population à l'occasion de la cérémonie annuelle du Souvenir qui sera tenue au parc St Frédéric le 8 novembre prochain. A cette occasion, le Conseil recommande qu'une couronne de coquelicots soit déposée par le Maire au nom de la Cité de Drummondville et qu'un montant de \$25.00 soit alloué à cette fin.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la Chambre de Commerce qui suggère l'établissement à Drummondville d'un entrepôt de douanes à l'intention des industriels et marchands qui reçoivent des pays étrangers des marchandises par camions. Le Conseil reçoit favorablement cette suggestion et prie le Greffier de bien vouloir écrire au Gouvernement fédéral afin d'appuyer cette recommandation de la Chambre de Commerce.

280/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité acquière de St Jacques Automobile Limitée, deux camions Mercury 1960, 8 cylindres, selon les spécifications mentionnées à la demande de soumissions, au prix global de \$9,406.82. Il est entendu que ce soumissionnaire devra prendre en échange un camion Fargo, 3 tonnes, 1949.

ADOPTE

281/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité acquière de Drummond Auto Electric deux automobiles de police de marque Dodge, modèle 1961, à transmission ordinaire, spécifications telles qu'indiquées à la demande de soumissions, au prix global de \$3,230.30. Il est entendu que Drummond Auto Electric acceptera en échange deux automobiles Dodge modèle 1959.

ADOPTE

282/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Compagnie Southern Canada Power soit autorisée à déplacer quatre poteaux sur la terre Janelle, le tout selon les détails à être fournis par l'Ingénieur de la Cité.

ADOPTE

283/60

A la demande de la compagnie Canadian Pacific Railway, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité approuve le projet de construction d'une ligne de chemin de fer par le Canadien Pacifique, en direction des terrains industriels Janelle, et l'aménagement d'une

traverse à niveau à la hauteur de la rue St Henri; que le Greffier de la Cité soit autorisé à signer le plan ainsi que tous documents en rapport avec ce projet.

ADOPTE

284/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'architecte Ferdinand Blais soit autorisé à préparer des plans pour un pavillon faisant partie du projet d'aménagement d'une piscine au parc Woodyatt. Monsieur Blais devra ajouter à ses plans un estimé du coût total de cette bâtisse.

ADOPTE

285/60

Le Greffier donne lecture de soumissions présentées par les bureaux d'évaluateurs professionnels de Guy Desaulniers, de Montréal, et de Alonzo Malouin, de Drummondville, en rapport avec une cause d'expropriation de la Cité contre Drummond Transit Co. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le travail d'expertise en marge de cette expropriation soit confié à Monsieur Alonzo Malouin au coût de \$100.00 par jour pour ses services et ses recherches, avec un maximum de \$1,500.00, ce montant total incluant les honoraires de tout expert qu'il serait nécessaire à Monsieur Malouin d'engager afin de l'aider dans son travail.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de projets de contrat préparés par le notaire de la Cité en rapport avec l'achat de parties de terrain appartenant à MM. Rosaire Lebrun et Paul Henri Houle, de la rue St Pierre, à Drummondville, telles parties de terrain étant désignées sous les numéros P.162B-7 et P.162b-1, au prix respectif de \$357.40 pour le premier et \$700.00 pour le second.

286/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces deux projets de contrat soient approuvés et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les actes de vente au nom de la Corporation et à y apporter au besoin tous changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un examen de titres préparé par le notaire de la Cité dans la question de l'achat par la Cité d'une partie de terrain appartenant à MM. Martin et Goudreau, sur le 4e Rang. Cet examen note certaines irrégularités qui n'ont pas encore été corrigées et en conséquence, il recommande au notaire de voir à faire disparaître ces irrégularités préalablement à la signature du contrat.

287/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité souscrive à la Ligue Junior de Hockey des Cantons de l'Est, un montant de \$200.00 qui servira à défrayer le coût

de location de l'aréna au cours de la prochaine saison d'activité de cette ligue. Ce montant sera versé directement au propriétaire de l'aréna.

ADOPTE

288/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité fasse tenir aux religieuses de l'Hôpital Ste Croix, l'octroi statutaire annuel de \$1,000.00

ADOPTE

289/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'un montant de \$1,100 soit octroyé à la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse de Nicolet à l'occasion de sa campagne annuelle.

ADOPTE

La population est priée de prendre note que Drummondville retournera à l'heure solaire à 12:01 heures a.m. le 30 octobre 1960

290/60

ATTENDU que le Conseil municipal de Drummondville désire faire exécuter dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage et bénéficier des octrois accordés en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités (1960-1961)

ATTENDU que ces travaux consistent dans la construction de cinq (5) terrains de football, cinq (5) patinoires et 2 courts de tennis doubles mesurant chacun 60' X 120'

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à \$10,145.00;

ATTENDU que l'octroi pour les travaux à être effectués pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités est estimé à \$1,620, soit \$900.00 représentant la part du Gouvernement du Canada et \$720.00 représentant la part du Gouvernement Provincial;

ATTENDU que le Conseil, vu cet octroi, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$10,145.00;

ATTENDU que la Corporation ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux;

POUR CES MOTIFS, il est par la présente résolution

proposé par l'échevin Joseph Bibeau, secondé par l'échevin Maurice Sigouin et adopté:

1^o Que ce Conseil accepte une subvention estimée à \$1,620 pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2 de la présente résolution;

2^o Que le Conseil exécute ou fasse exécuter pendant la durée du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités les travaux suivants: Construction de cinq patinoires, cinq terrains de football et deux courts de tennis doubles mesurant chacun 60' X 120';

3^o Que pour payer le coût des travaux ci-dessus créés:

a) Le Conseil emprunte temporairement une somme de \$10,145 en attendant le versement de la subvention de \$1,620;

b) Le Conseil emprunte le solde du coût des travaux, soit la somme de \$8,525, au moyen d'une émission d'obligations;

4^o Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100.00;

5^o Les obligations seront datées du 1er octobre 1960 et seront remboursables en séries, en vingt (20) ans, conformément au tableau de remboursement ci-annexé, pour faire partie de la présente résolution comme ci au long reproduit;

6^o Les obligations porteront intérêt à un taux n'excédant pas 5½% l'an, payable semi-annuellement, le 1er octobre et le 1er avril, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation, ces coupons seront payables au porteur seulement aux mêmes endroits que les obligations;

7^o Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toute succursale de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec;

8^o Les obligations seront signées par le Maire et par le Greffier; un facsimilé de la signature du maire et de celle du Greffier sera imprimé, gravé ou lithographié sur chacun des coupons d'intérêt;

9^o Les obligations pourront être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à tout échéance d'intérêt; cependant, si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés;

10^o Il est, par la présente résolution imposé et il sera prélevé sur tous les biens fonds imposables dans la municipalité, une taxe annuelle spéciale, à un taux suffisant suivant le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement des intérêts et au remboursement

du capital, conformément au tableau ci-annexé.

11^o La présente résolution entrera en vigueur après avoir reçu les approbations requises.

ADOPTE

Il est donné lecture d'une lettre de Monsieur Lucien Lachapelle, assistant gérant général de la Commission des Liqueurs de Québec, en rapport avec l'objection présentée par le Conseil au sujet de l'octroi d'une licence pour la vente de bière et vin au restaurant Taft à Drummondville.

et 1955
Son Honneur le Maire fait l'historique de la réglementation déjà adoptée par le Conseil en 1954 au sujet de ce genre de permis et il explique qu'il est impossible actuellement, à cause des prescriptions des règlements 412 et 417 de la Cité, de consentir de tels permis. Seule l'abrogation de ces règlements solutionnerait ce problème.

A la suite de ces remarques, l'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement en vue de l'abrogation des règlements nos 412 et 417.

L'échevin Antonio Baril explique une fois de plus sa position sur cette question de permis et exprime la crainte de voir se généraliser à Drummondville l'octroi de permis aux restaurateurs, ce qui, selon lui, serait néfaste pour la jeunesse.

291/60

Etant donné que Monsieur Almer Gauthier, propriétaire du Restaurant Taft, a déjà payé à la Cité une licence commerciale de \$180.00 pour la vente de bière et vin dans son restaurant, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le trésorier de la Cité soit autorisé à offrir à Monsieur Gauthier le remboursement de cette somme en attendant que le règlement proposé par Monsieur Luneau ait passé par la procédure habituelle.

ADOPTE

Le Greffier informe les membres du Conseil que les évaluateurs ont déposé au bureau de la Cité la révision du rôle d'évaluation pour l'année 1960. L'augmentation de l'évaluation est de \$673,025 ce qui porte l'évaluation totale à \$53,267,580.00

292/60

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le salaire de Madame Jean Marchais, bibliothécaire, soit porté à \$1.00 l'heure à compter du 20 octobre 1960, jusqu'au 1er janvier 1961, alors qu'une révision sera faite par le Conseil.

ADOPTE

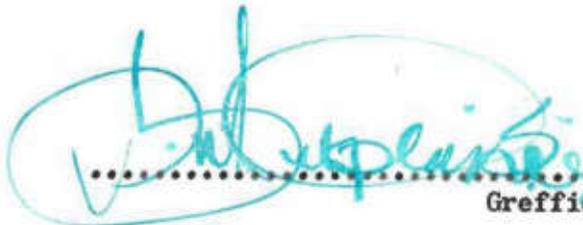
La Commission des Ecoles Catholiques demande au Conseil de bien vouloir étudier sans délai le problème créé par l'absence de traverses à niveau sur la rue Ringuet, à proximité des écoles St Louis de Gonzague et Pie X. Les écoliers enjambent la voie ferrée à cet endroit et encourent, de ce fait, de graves risques. La seule solution possible serait l'aménagement d'un viaduc ou d'une traverse à niveau. Le Conseil a déjà demandé à l'Ingénieur de faire une étude de ce projet et cette étude sera prise en considération incessamment. Dans l'intervalle, le Greffier est prié de communiquer avec la Commission des Transports fédérale afin de savoir s'il y aurait possibilité d'obtenir un octroi s'il est prouvé nécessaire de construire à cet endroit soit un viaduc, soit une traverse à niveau avec avertisseur automatique.

293/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que la présente séance soit ajournée à jeudi le 27 octobre 1960.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire

27 octobre 1960

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 octobre 1960, cette séance étant un ajournement de celle du 24 octobre 1960.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Après la lecture de la prière, le Greffier donne communication au Conseil d'une résolution présentée par la Ligue des Propriétaires en rapport avec le projet d'établissement d'un centre d'achat. La Ligue est favorable à ce que le règlement de zonage soit amendé afin de permettre à la Compagnie Southern Canada Power de vendre à des fins commerciales les terrains qu'elle possède sur le Boulevard St Joseph, le tout

cependant sujet à certaines conditions telles que l'ouverture de la rue Des Forêts, l'installation à Drummondville du bureau régional de la Southern et le privilège pour les marchands de Drummondville d'une priorité pour la location des locaux à ce futur centre d'achat.

Il est aussi donné lecture d'une requête présentée par un groupe de marchands du Boulevard St Joseph qui approuvent la venue du futur centre d'achat.

Son Honneur le Maire explique que la présente réunion a été convoquée à la demande de l'Association des Hommes d'Affaires qui avaient le 17 octobre dernier demandé au Conseil la faveur d'un délai afin de pouvoir obtenir une opinion légale d'un avocat de Montréal sur le sujet. Monsieur le Maire constate que le bureau de direction de cette association ne semble pas avoir jugé à propos de faire parvenir au Conseil l'opinion en question. Dans les circonstances, il reste au Conseil le soin de juger du bien-fondé de la demande déjà présentée par la Southern et de prendre une décision qui sera dans l'intérêt de toute la population. Certains éléments ont reproché au Conseil sa lenteur à procéder, mais Monsieur le Maire, tout en regrettant ces accusations mal fondées, explique qu'il aurait été illogique de prendre une décision à la légère sans auparavant tenir compte de la situation légale de la Cité ainsi que des opinions des divers groupements commerciaux, industriels, ou autres.

L'échevin Gauthier exprime l'opinion que dans les circonstances, le référendum serait bien vu car il permettrait à la population d'exprimer ainsi librement son opinion.

L'échevin Sigouin exprime une opinion contraire, car, dit-il, si notre règlement de zonage et construction est illégal, il ne sert à rien d'en appeler à la population pour obtenir son opinion. Tout ce que nous avons à faire, c'est d'accorder le permis demandé car nous ne pouvons en aucune façon nous y objecter.

L'échevin Cloutier qui, par sa profession, est en contact immédiat avec la population de tous les secteurs de Drummondville, croit que la majorité est en faveur de la venue d'un centre d'achat.

A la suite de ces différentes expressions d'opinions de la part des membres du Conseil, la proposition suivante est adoptée:

294/60

CONSIDERANT les demandes de la Compagnie Southern Canada Power en date des 30 décembre 1958, 4 février et 22 septembre 1960, d'amender les règlements de zonage et de construction de la Cité de Drummondville, afin de lui permettre l'utilisation à des fins commerciales de ses terrains situés sur le Boulevard St Joseph, près du viaduc;

CONSIDERANT l'opinion défavorable de l'aviseur légal de la Cité sur la validité des règlements 377, 484 et 523 (zonage et construction);

ATTENDU que les associations de propriétaires de la Cité, à la suite d'une étude approfondie de la question, ont approuvé la demande de la Southern Canada Power et ont recommandé au Conseil, par résolutions, d'accéder, à certaines conditions, à la requête de ladite compagnie;

ATTENDU que la majorité de la population semble partager la même opinion;

ATTENDU que le seul désir et l'unique préoccupation des membres du Conseil Municipal sont de légiférer selon les souhaits de la population et pour son plus grand bien;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Conseil se rende à la demande de la Compagnie Southern Canada Power et consente à changer le zonage présentement industriel des terrains de cette compagnie sur le Boulevard St Joseph afin d'en permettre l'utilisation à des fins commerciales; le Conseil se réserve toutefois le droit d'ajouter au présent consentement certaines conditions qu'il déterminera en temps et lieu.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement destiné à amender, reviser et refondre le règlement actuel de zonage et construction (No. 523)

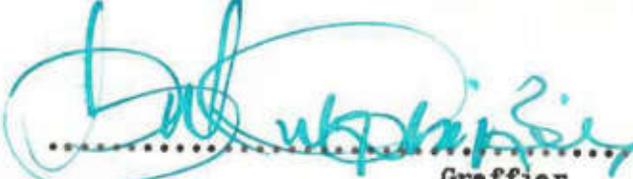
295/60

rés. abrogée.
28 nov. 1960
voir (314/60)

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil accepte l'option consentie par Monsieur Gilles Tétreau le 11 octobre 1960, sur sa propriété située au 423 de la rue Lindsay, à Drummondville, cadastre P.234 est de la Cité, comprenant une résidence et dépendances, au prix de \$25,000.00. Le Maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, sont autorisés à signer l'acte de vente à intervenir en cette affaire ainsi que tous documents accessoires, et à leur apporter le cas échéant, toutes modifications d'ordre mineur jugées nécessaires.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

14 novembre 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 novembre 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

295/60

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 24 et 27 octobre 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les procès-verbaux de ces assemblées soient adoptés.

ADOPTE

297/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 31 octobre 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$345,412.02. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'exécution de certains travaux publics tombant dans le cadre des entreprises destinées à pallier au chômage au cours de la saison hivernale.

Son Honneur le Maire informe le Conseil de la signature d'une dernière entente avec la Compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd. Cette entente permettra maintenant à la compagnie J. Becker de Montréal de procéder à l'installation de la bouilloire.

298/60

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la compagnie J. Becker Inc soit autorisée à procéder à l'installation de la bouilloire déjà rendue à l'usine Eastcoast sur la rue St Henri afin de permettre la mise en marche aussi rapide que possible des machines à papier qui sont déjà installées.

ADOPTE

On passe ensuite à la correspondance, et il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de Monsieur André Gingras, 54, rue Pépin, qui félicite le Conseil pour l'amélioration apportée à l'éclairage de sa rue.
- Une lettre de Monsieur Sam Boulanger, député fédéral du comté Drummond-Arthabaska, qui donne son appui à la demande formulée par la Cité auprès du Ministère du Revenu en rapport avec l'établissement d'un entrepôt de douanes à Drummondville.
- Une lettre de Fernand Dostie, Sous-Ministre du Bien-Etre Social de Québec, qui informe la Cité qu'elle a été reconnue comme institution d'Assistance Publique à compter du 1er novembre 1960.
- Une lettre de remerciements des Rockets de Drummondville pour la réception qui leur a été offerte par le Conseil le 31 octobre dernier.

La Compagnie Autobus Drummondville Ltée informe le Conseil de son projet d'instituer un nouveau service de transport qui desservirait les Municipalités de la Baie du Fèbvre et St Zéphirin, en direction de Drummondville et retour. Cette compagnie a présenté une demande à la Régie des Services Publics et elle aimerait obtenir l'appui de la Cité.

299/60

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité appuie fortement la demande de Autobus Drummondville Ltée et insiste auprès de la Régie des Transports afin que celle-ci accède à cette requête en permettant la création de ce nouveau service.

ADOPTÉ

300/60

Un groupe de citoyens de Drummondville prie le Conseil d'autoriser leur incorporation sous le nom de Comité Protecteur des Scouts de Drummond Incorporé. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le Conseil de la Cité de Drummondville consente à l'Incorporation de cette nouvelle association sous l'empire du Chapitre 304, S.R.Q. 1941.

ADOPTÉ

301/60

Le Conseil prend connaissance d'un examen de titres préparé par le notaire de la Cité en rapport avec l'achat par celle-ci d'une partie de terrain appartenant à Monsieur Gérard Guilbault, rue St Pierre. Il existe présentement certaines irrégularités qui ne permettent pas au vendeur de fournir un titre clair sur les parties de terrain vendues. Le notaire est prié de régulariser cette situation avant de procéder à la préparation du contrat de vente.

ADOPTÉ

302/60

Dans le cas de Donat Pinard, lequel vend une lisière de

terrain nécessaire à la Cité pour l'élargissement de la rue St Pierre, l'examen de titre ne révèle aucune difficulté, et en conséquence, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Conseil acquière de Monsieur Donat Pinard, 848 Savard, Drummondville, une lisière de terrain mesurant 13' X 66' faisant partie du lot 162b-4, du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, pour le prix de \$800.00; que le maire, ou en son absence le pro-maire, et le Greffier, soient autorisés à signer l'acte de vente au nom de la Corporation et à y apporter le cas échéant tous changements d'ordre mineur jugés nécessaires.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente préparé par le notaire de la Cité, aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur d'un emplacement de cinq cent soixante et deux dixièmes (562.2') de pied carré, mesure anglaise, plus ou moins, étant le lot numéro TROIS de la subdivision du lot numéro SIX CENT VINGT HUIT (P.628-3) au Cadastre Officiel du Quartier EST de la Cité de Drummondville, Comté de Drummond, au prix de UN DOLLAR (\$1.00) et autres bonnes et valables considérations et aux conditions qui sont stipulées au dit projet d'acte de vente.

Ce terrain est requis pour l'élargissement de la rue Saint-Jean au coin du Boulevard Saint Joseph.

303/60

Sur la proposition de l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Gloutier, il est résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville se porte acquéreur dudit terrain, que le Maire ou en son absence, le pro-maire et le greffier signent l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires et par les présentes, le Maire et/ou le pro-maire et le Greffier sont autorisés à signer tel acte.

rés. annulée
28 nov. 1960.

ADOPTÉ

Le Conseil prie le Greffier de bien vouloir demander des soumissions publiques pour l'achat de claques, pardessus et bottines à l'usage des membres du Corps de Police, telles soumissions devant être reçues au plus tard le 28 novembre prochain.

Le Conseil est mis au courant d'une requête signée par un certain nombre de propriétaires-électeurs de la partie de Grantham-Ouest que la Cité désire annexer ainsi que d'un certificat du secrétaire-trésorier de la dite Municipalité, attestant que plus de 75% des propriétaires de cette partie ont signé la dite requête et que leur évaluation foncière dépasse 50%, le tout selon les exigences de l'article 42a de la Loi des Cités et Villes. Ceci signifie que les propriétaires possédant des immeubles dans la partie de Grantham comprise entre le 4e Rang, la route 9 et le Centre de la Rivière St François et les limites de Drummondville-Ouest, désirent l'annexion de cette partie de territoire à

La rive sud.

la Cité de Drummondville.

Les procédures prévues à la Loi des Cités et Villes en matière d'annexion seront donc continuées afin de se rendre au désir de ces nouveaux concitoyens.

304/60

En conséquence, il est donné une dernière lecture du règlement No. 489 (Annexion d'une partie de Grantham-Ouest à Drummondville) et il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ce règlement soit adopté.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 526 qui abroge le règlement No. 417 et amende le règlement No. 412. Ce nouveau règlement permettra à la Commission des Liqueurs de Québec d'octroyer des licences de bière et vin aux restaurants de la Cité. En marge de ce nouveau règlement, il est donné lecture d'un certain nombre de résolutions des ligues du Sacré-Coeur de Drummondville recommandant au Conseil le maintien du statu quo dans le cas des règlements 412 et 417.

Une opinion contraire est émise par Me. Henri Lizotte, avocat de Granby, qui au nom de son client, Monsieur Almer Gauthier, réclame l'abrogation ou l'amendement des règlements 412 et 417.

Un long dialogue s'engage ensuite entre les membres du Conseil au sujet de l'élimination de la fumée qui se dégage des chaufferies des bâtisses Roessel, Holtite, Hôpital Ste Croix, Dominion Deying, etc. L'échevin Mathieu informe ses collègues de la remarquable amélioration apportée à l'Hôpital Ste Croix par l'addition d'un dispositif qui élimine presque complètement la fumée et ses déchets. Il suggère que le même procédé soit utilisé à l'usine Roessel et ailleurs. Les échevins se rallient à cette suggestion, et il est entendu que l'échevin Cloutier accompagnera Monsieur Mathieu dans un examen des différentes unités de chauffage à la Roessel et ailleurs.

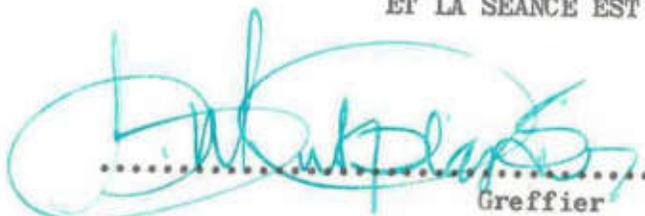
305/60

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la compagnie Southern Canada Power soit autorisée à installer quatre lumières de rue de 200 watts chacune, entre les 18ème et 19ème Avenue, sur la rue St Jean.

ADOPTE

La compagnie Sylvania Electric Co. donne avis de son intention de libérer pour le 31 janvier 1961, le local qu'elle occupe présentement à 452 rue Hériot, à titre de locataire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 NOVEMBRE 1960 (Liste No. 13 - page 1)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
13	Maurice Sigouin	Paul Delisle 117 St Félix D'Ville-Ouest	13-5 0.	\$ 3,150
6012	J. Alphée Caissie	Omer Manseau 871 St Pierre	162b-97-11	\$ 250.
6013	do	do	162b-97-12	\$ 250
3528	Mme Phil Aug. Blanchette	Jules Boutin 103 9e Avenue	146-34	\$5,175
7311	Alphée & Th. Cardin	Henri Perreault 333 Notre Dame	150-110	1,500
4321	G. Laramée	Napoléon Brind'Amour 85 6e Avenue	153-164	\$ 950
5552	Dame J.E.Payer	Adélard Birtz 770 Bl. Mercure	P.160a-62	\$7,525
5218	Brousseau, Adélard	Bertrand Grondin St Joachim	159-11-11	\$1,250

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 NOVEMBRE 1960

(Liste No. 13 - page 2)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
6442	Seney, René	Jean F. Vasseur Roland Michel Jean Marc Michel Ch. du C.N.R.	Sur terrain C.N.R.	\$ 6,450
2382	Euclide Dionne	Gérard Dionne & Germain Dionne 625 Moisan	96 Est	\$ 24,350
2192	Euclide Dionne	Germain Dionne 625 Moisan	2-191 Est	\$ 16,050
1252	Théâtre Drummond	Ciné-Drummond Inc. 457 Lindsay	P.228, 229E.	\$ 82,225
7350	Moise Robitaille	Hermas Lauzon 114 St Philippe	150-141	\$ 7,000
5008	Cyrille Simoneau	Laurent Lemoyne 422 Surprenant	158-11 Gr.	\$ 10,575
2951	Azarias Rousseau	Roland Fafard St Eugène de Gr.	144-338	\$ 3,400
2952	do	do	144-338	\$ 6,950

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 NOVEMBRE 1960 (Liste No. 13 - page 3)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
4370	Maurice Gauthier	Jean Charles Turcotte 850 Savard	153-217	\$ 700
5753	Wellie Blouin	Raymond Marcoux 78 Mathieu	160a-244	\$ 900
6908	Henri Hamel	Hamel Marcel Rive Nord	149-397	\$ 3,650
7611	Charles Héroux	Albert Bégin 110A Adelaïde Sorel	$\frac{1}{2}$ 151-192	\$ 550.
7610	do	do	$\frac{1}{2}$ 151-191	\$500.
2431A	Armand Dugas	Guy Monty 154 St François	Bâtisse sur lot 214 E.	\$ 850.
5711	Arthur Laurion	Claude Berthiaume 462B Bruno	P.160A (192-193)	\$ 600.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 NOVEMBRE 1960 (Liste No. 13 - page 4)

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Cadastre</u>	<u>Remarques</u>
5558	Pierre Mathieu	Joseph Lafond 201 St Damien	160a-69-2	\$ 1,350
5559	do	do	160a-70	\$6,650
5372	Succ. W.A.Moisan	Mme Roméo Martineau 824 Savard	159	\$ 350. (65' X 100') à soustraire de la fiche 5372. La partie vendue portera le no de cadastre 159-172
6727	Roland Laterreur	François Laterreur	P.149-154	\$200.00 (15' X 50' à transférer à la fiche 6712)
6817	Urgèle Laquerre	Jean Baptiste de Champlain 621 Hériot	149-270	\$ 900.
7296	J. Adrien Champeau	Réal Beaulieu 18 St Albert	150-101-95	\$4,500

-o-o-o-o-o-o- o0o -o-o-o-o-o-o-

28 novembre 1960

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 novembre 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

206/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 14 novembre 1960. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la compagnie Dominion Deying & Printing qui se dit intéressée à acquérir l'immeuble Sylvania sur la rue Hériot, propriété de la Cité. Le Conseil est très intéressé par cette offre et il en fera l'étude dès sa prochaine réunion.
- Le Club des Francs de Drummondville a l'intention de patroniser la venue à Drummondville d'un cirque le 7 août 1961. Il s'agit de l'organisation Clide Beatty-Cole Bros. Circus. Il y aurait naturellement avantage pécunier pour le Club, et celui-ci demande à la Cité l'autorisation d'établir ce cirque sur un terrain appartenant à la Cité et situé sur la rue Brock en face des Chevaliers de Colomb. Le Conseil ne voit aucune objection à cette requête et il y accède volontiers.
- Monsieur Conrad Charron, 641 Dollard, demande une conduite d'égoûts supplémentaire sur la rue Dollard. Comme le rapport de l'Ingénieur est défavorable à cette demande étant donné qu'il existe déjà un service d'égoûts sur cette rue, le Conseil ne peut que refuser cette demande.
- Le Club des Francs remercie la Cité de sa

coopération qui a permis la réussite complète du dernier pèlerinage des malades à l'Oratoire St Joseph, pèlerinage organisé par le Club des Francs et Monsieur Paul A. Martel.

Le notaire Moisan informe le Conseil d'une modification à un contrat à intervenir entre la compagnie British Petroleum et la Cité au sujet de l'achat par cette dernière d'un triangle de terrain à l'angle des rues St Jean et Boulevard St Joseph. Le prix de vente est de deux mille dollars au lieu de \$1.00. En conséquence, la résolution adoptée à la séance du 14 novembre dernier, autorisant cet achat, est par les présentes annulée et le Conseil prie le notaire de bien vouloir suspendre encore pour quelque temps la passation de cet acte.

Une somme de \$200.00 offerte à Monsieur Liguori Bergeron en règlement de toute réclamation en rapport avec la réfection de la rue Brock en face de sa propriété, est acceptée par ce dernier. En conséquence, le Conseil prie le trésorier de bien vouloir régler cette affaire au prix de \$200.00

307/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la compagnie Bell Telephone soit autorisée à déplacer un poteau sur la rue St Laurent au coût de \$25.00, cette autorisation étant consentie sans aucun préjudice aux droits de la Cité.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une mise en demeure de Me. Marcel Nichols qui au nom de ses clients, tous propriétaires de biens-fonds situés dans un quadrilatère formé par les rues Notre Dame, Cockburn, Ringuet et Surprenant, insiste auprès du Conseil afin que le règlement de zonage soit observé intégralement. On demande en l'occurrence qu'un permis de construction émis en faveur d'un Monsieur André Hamel soit révoqué, car ce permis autorise la construction d'une résidence duplex dans une zone réservée aux constructions uni-familiales.

308/60

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce permis de construction, émis en faveur de Monsieur André Hamel, soit révoqué étant donné qu'il a été émis sans l'approbation du Conseil en séance régulière.

ADOPTE

Son Honneur le Maire fournit certaines explications en rapport avec cette émission de permis et l'échevin Baril ajoute quelques mots de félicitation à l'endroit des citoyens qui ont protesté contre l'émission de ce permis et ont de ce fait prôné l'observance intégrale des règlements de la Municipalité.

Continuant ses remarques, l'échevin Baril s'élève contre la tolérance accordée à certains marchands de ferraille ou de terre qui encombrent au défi de la loi des encroissements exposés à la vue du public. Il cite spécialement le dépôt de ferraille et chars usagés du Garage St François, près de la rue Fournier, et les amas de terre appartenant à Hébert Transport, sur le Boulevard St Joseph. Il souhaite que ces laideurs disparaissent définitivement du paysage.

309/60

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 28 novembre 1960. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Monsieur le docteur J.B. Michaud, propriétaire de l'Hôpital du même nom situé sur la rue Bérard, demande au Conseil de consentir à la relocalisation des égouts desservant son institution. Il suggère que ce travail soit effectué dans le cadre des travaux d'hiver, ce qui permettrait à la Cité d'économiser des sommes importantes. Sur l'invitation du Maire, Monsieur Michaud consent à rencontrer l'échevin Mathieu avec qui il discutera des moyens à prendre pour parfaire les travaux.

Le Conseil étudie ensuite des soumissions reçues pour la fourniture de claques, pardessus et bottines à l'usage des membres du Corps de Police. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>claques</u>	<u>pardessus</u>	<u>bottines.</u>
GEORGES GRENIER	\$2.79 et \$2.19	\$5.75	\$13.95
TRANS CANADA SHOE	\$1.70	\$4.45	\$16.95
RENOIT MESSIER	prix total: \$21.95 et \$22.75		

310/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que Monsieur Georges Grenier soit prié de fournir 30 paires de bottines au prix de \$13.95 la paire, et que Trans Canada Shoe Limited fournisse le même nombre de paires de claques et de pardessus aux prix respectifs de \$1.70 et \$4.45. Il est entendu que ces marchandises devront être fabriquées dans la Province de Québec, ou tout au moins au Canada.

ADOPTE

L'échevin André Cloutier fait rapport à ses collègues d'une étude qu'il a faite en collaboration avec l'échevin Mathieu, des moyens propres à éliminer, au moins partiellement, les méfaits causés par la fumée s'échappant de certaines chaufferies d'usine ou de bâtisses publiques. Il semblerait qu'un dispositif spécial n'est pas nécessaire, mais que le secret de cette élimination réside plutôt dans la façon de chauffer. C'est ce qui aurait été fait avec un succès plus que relatif à l'Hôpital Ste Croix. Monsieur Cloutier a l'intention de continuer cette étude de façon à éliminer dans la plus grande proportion possible cette fumée industrielle.

Commentant le même sujet, l'échevin Armand Gauthier met le doigt sur l'inconvénient causé par le brûlement des déchets de l'entreprise Schaefer, à l'arrière de la gare du Canadien Pacifique. Il suggère que cet entrepôt de ferraille et vieux pneus soit déplacé vers un endroit en périphérie de la ville car l'apparence de ces lieux gêne irrémédiablement un des secteurs les plus en vue de la ville.

311/60

En rapport avec le projet d'élargissement de la rue St Pierre, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville acquière de Monsieur Jérémie Lavigne, une partie du lot 162b-2 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, d'une dimension de 13 pieds de profondeur par 66 pieds de largeur, au prix de \$500.00 ledit terrain étant décrit au plan en date du 20 octobre 1960 préparé par Monsieur Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier de la Cité, soient autorisés à signer ledit acte de vente au nom de la Corporation et à y apporter le cas échéant toute modification d'importance mineure jugée nécessaire, ainsi qu'à signer tous documents accessoires.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la compagnie J. Becker Inc., de Montréal, qui se dit prête à commencer immédiatement l'installation finale de la bouilloire à l'usine Eastcoast, sur la rue St Henri.

312/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil prépare à l'intention de cette compagnie une lettre contenant les stipulations d'usage dans le cas d'un contrat d'entreprise à prix fixe. C'est dire que la compagnie J. Becker Inc. devra commencer son travail avant le 1er décembre 1960 et le continuer sans interruption jusqu'à ce qu'il soit terminé. Ce n'est qu'après l'acceptation des travaux par les ingénieurs en charge et par les autorités gouvernementales, que la Cité versera le montant convenu de \$17,850.00. Il est aussi entendu que la compagnie J. Becker Inc. devra utiliser le matériel de plomberie acquis aux fins d'installation de cette bouilloire par A. & R. Bolduc, de Drummondville, en autant que la chose sera possible.

ADOPTE

Après en avoir pris connaissance, le Conseil accepte certaines recommandations du Chef de Police en matière de circulation. Ces recommandations touchent les points suivants:

- a) Rue à sens unique le long de la voie ferrée du C.P.R., vis-à-vis l'école St Georges, entre les rues Notre Dame et St Jean.
- b) Stationnement de 60 minutes sur la rue Dorion du dernier parcomètre à la rue Cockburn.
- c) Stationnement prohibé sur la rue St Georges, entre les rues Hériot et Brock, coté est.

Le même rapport suggère au Conseil d'adresser des remerciements au poste de radio C H R D qui a consenti une coopération généreuse aux autorités policières de la ville à l'occasion de la récente campagne de sécurité.

Afin de compléter une résolution déjà adoptée par le Conseil à sa séance du 11 octobre 1960, le Conseil amende ladite résolution qui se lira comme suit:

313/60 " Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville acquière de MM. Philippe et Germain Cardin, un emplacement faisant partie du lot 165 du Canton de Grantham, Comté de Drummond, d'une superficie de 69,933 pieds carrés, mesure anglaise, tel qu'il appert au plan ARP 386 préparé par l'Ingénieur de la Cité, le tout au prix de \$0.03 le pied carré, conformément aux termes de l'option consentie par MM. Cardin à la Cité le 28 avril 1960; que le maire, ou le pro-maire, et le greffier de la Cité soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

Pour les mêmes motifs que ceux soulignés à la résolution précédente, le Conseil amende une résolution adoptée à sa séance du 27 octobre 1960, laquelle se lira comme suit:

314/60 Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville accepte l'option consentie par Monsieur Gilles Tétreau le 11 octobre 1960 et acquière l'immeuble portant le no. de cadastre P.234 Est de la Cité, comprenant résidence et dépendances, au prix de \$25,000.00 payé comptant; que le maire, ou le pro-maire, et le greffier de la Cité, soient et sont autorisés par la présente à signer l'acte de vente ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

315/60 ATTENDU que la Cité a reçu des architectes Audet & Blais le certificat final approuvant la bâtisse industrielle construite par A. Fortin Construction Limitée pour le compte de la Cité, telle bâtisse devant être revendue à terme par cette dernière à la compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd., il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau et résolu à l'unanimité, que le dit immeuble d'une superficie approximative

de 23,000 pieds carrés, comprenant usine, salle d'exposition et bureaux, sise sur partie du lot 143 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, soit vendue à la compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd. au prix de \$153,636.13 et aux conditions stipulées à une convention notariée intervenue entre la Corporation de la Cité de Drummondville et la dite compagnie le 4 décembre 1959, tel acte portant le no. de minute 4371 du Greffe du notaire Paul H. Moisan, que le Maire, ou le pro-maire, et le greffier soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

316/60

Le projet de la construction d'une traverse à niveau au dessus des voies ferrées, entre la rue Ringuet et la 8ème Avenue, revient de nouveau sur le tapis et il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que l'étude déjà commencée par l'Ingénieur soit continuée et que le Greffier communique avec les autorités du Canadien National afin d'obtenir leur approbation de ce projet, le tout devant revenir devant le Conseil à une séance prochaine.

ADOPTE

317/60

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville acquière de Monsieur Gérard Guilbault certaines parties des lots 162b-8 et 162b-9 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, aux fins d'élargissement de la rue St Pierre, ledit emplacement ayant une superficie totale de 1,726 pieds carrés, mesure anglaise, plus ou moins, au prix de \$800.00; que le maire, ou le pro-maire, et le greffier, soient et sont par les présentes autorisés à signer ledit acte de vente au nom de la Corporation, ainsi que tous documents accessoires, et à y effectuer tous changements d'importance secondaire jugés nécessaires.

ADOPTE

318/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'un montant de \$25.00 soit consenti à la Société St Jean Baptiste à titre de contribution de la Cité au programme du Prêt d'Honneur.

ADOPTE

319/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le Conseil accorde un octroi de \$100.00 à la Ligue Intercollégiale de hockey afin de lui permettre de continuer ses opérations sportives au cours de la saison 1960/61. Il est entendu que ce montant sera versé au propriétaire de l'Aréna.

ADOPTE

Monsieur le Maire ramène devant le Conseil le projet d'un foyer pour vieillards et il recommande une fois de plus que le gouvernement

revienne sur sa décision de mettre au rancard un projet qui intéresse au plus haut point toute la population de Drummondville et du Comté. Il exprime l'opinion que les difficultés financières qui ont été alléguées par le Ministère Provincial du Bien-Etre ne sont que passagères et qu'il serait sûrement possible en 1961 d'inclure le coût de construction de cette bâtisse au budget de la province.

320/60

A la suite de ces exposés, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier et résolu à l'unanimité, que demande soit transmise au député du Comté, l'Honorable Ministre de la Voirie, lui demandant de mettre tout en oeuvre et d'exercer les pressions nécessaires afin qu'un foyer pour personnes âgées devienne une réalité au cours de l'année 1961.

ADOPTE

321/60

Continuant sur un sujet analogue, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que des représentations soient faites auprès du Gouvernement de la Province ainsi qu'auprès des Soeurs Grises, afin qu'une étude soit entreprise sans délai en vue de la construction prochaine d'une maison pour garde-malades à Drummondville.

ADOPTE

322/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$150,000.00 le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'année 1961. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

Le Greffier informe le Conseil de la pleine satisfaction des contribuables en ce qui concerne la révision du rôle d'évaluation. En effet, aucune plainte n'a été reçue.

323/60

En conséquence, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le rôle d'évaluation tel que déposé au Conseil par le chef estimateur le 24 octobre 1960, soit homologué à toutes fins que de droit.

ADOPTE

324/60

Relativement à un projet d'acte de donation par Monsieur Alonzo Malouin à la Cité de Drummondville, concernant un terrain situé dans le Canton de Grantham, en bordure de la route 9 à quelques milles de Drummondville, le Greffier donne lecture d'un document notarié établissant les conditions de cette donation. Monsieur le Maire, après avoir offert les remerciements du Conseil à Monsieur Malouin, suggère qu'une étude de l'accessibilité de ce terrain et de son utilisation comme aéroport et piste d'atterrissage soit faite par des personnes compétentes avant qu'une décision soit prise par le Conseil. A la suite de ces judicieuses remarques, la résolution suivante est adoptée:

ATTENDU que toutes les villes de caractère quelque peu industriel possèdent des facilités d'atterrissage pour avions légers;

ATTENDU que Drummondville compte parmi les quelques principales villes industrielles de cette province;

ATTENDU que le Ministère des Transports du Gouvernement Fédéral encourage fortement l'établissement de pistes d'atterrissage dans diverses régions du pays et que cet encouragement se traduit par des subventions;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le Gouvernement Fédéral soit prié d'accepter le projet d'aménagement d'une piste d'atterrissage à Drummondville et de consentir à cette entreprise les subventions prévues à la loi.

ADOPTE

La compagnie St Francis Paper Converters Ltd., de Drummondville, informe le Conseil de son intention d'ériger une usine dès le printemps 1961, sur des terrains industriels appartenant à la Cité. Cette compagnie se porterait acquéreur d'une superficie de 160,000 pieds carrés sur le lot 162b-329, et en acquitterait le coût au prix de \$0.10 le pied carré après avoir obtenu cependant l'allocation de terrain que la Cité accorde généralement à toute nouvelle industrie. De plus, la Compagnie St Francis prendrait une option pour une durée de 5 (cinq) ans sur un emplacement additionnel de 70,000 pieds carrés.

Le Conseil est très sympathique à ce projet et il se dit prêt à consentir la vente du terrain aux conditions usuelles et à accorder une option sur une partie additionnelle pour une période de deux ans au lieu de cinq ans. Des pourparlers plus précis pourront être entrepris lorsque les plans de cette bâtisse ainsi que les devis seront prêts.

Revenant de nouveau sur la question de l'octroi de permis de bière et vin aux restaurants de la Cité, le Greffier donne lecture de lettres émanant des villes de Sherbrooke, Trois-Rivières et Granby, dans lesquelles on commente favorablement l'attribution de permis de cette nature aux restaurants. Dans les villes ci-haut mentionnées, on se félicite de cette pratique car elle sert à promouvoir le tourisme chez-elles.

Suit une seconde lecture du règlement No. 526 qui abroge le règlement No. 417 et amende le règlement 412 de la Cité.

L'échevin Armand Gauthier, dans le but de concilier tous les intérêts en cette affaire, suggère de renvoyer ce règlement en troisième lecture et il est convenu mutuellement que toute cette question sera définitivement réglée à la séance régulière du 12 décembre prochain.

325/60

Conformément aux dispositions des articles 2174-A du Code Civil, et 7, chapitre 320, S.R.Q. 1941, les lots et parties de lots ci-après décrites étant propriété privée, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente à l'annulation du numérotage des immeubles suivants et qu'un nouveau numéro soit donné de la manière voulue par l'article 2174-A du Code Civil, savoir:

(QUARTIER SUD) Lots CENT SOIXANTE ET TROIS (163) CENT SOIXANTE ET QUATRE (164), CENT SOIXANTE ET CINQ (165), CENT QUATRE VINGT HUIT (188), CENT QUATRE VINGT NEUF (189), CENT QUATRE VINGT DIX (190), CENT QUATRE VINGT ONZE (191), CENT QUATRE VINGT DOUZE (192), CENT QUATRE VINGT TREIZE (193), CENT QUATRE VINGT QUATORZE (194), CENT QUATRE VINGT QUINZE (195), CENT QUATRE VINGT SEIZE (196), CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (197), CENT QUATRE VINGT DIX HUIT (198), CENT QUATRE VINGT DIX NEUF (199), DEUX CENT (200), DEUX CENT UN (201), DEUX CENT DEUX (202), DEUX CENT TROIS (203), DEUX CENT QUATRE (204), DEUX CENT CINQ (205), DEUX CENT SIX (206), DEUX CENT VINGT NEUF (229), DEUX CENT TRENTE (230), DEUX CENT TRENTE ET UN (231), DEUX CENT TRENTE DEUX (232), DEUX CENT TRENTE TROIS (233), DEUX CENT TRENTE QUATRE (234), DEUX CENT TRENTE CINQ (235), DEUX CENT TRENTE-SIX (236), DEUX CENT TRENTE SEPT (237), DEUX CENT TRENTE HUIT (238), ~~DEUX CENT TRENTE NEUF (239)~~, et partie des rues A, B, et C, et partie des lots CENT SOIXANTE ET DEUX (P.162), DEUX CENT QUARANTE (P.240), DEUX CENT QUARANTE ET UN (P.241), DEUX CENT QUARANTE DEUX (P.242), DEUX CENT QUARANTE TROIS (P.243), DEUX CENT QUARANTE QUATRE (P.244), DEUX CENT QUARANTE CINQ (P.245) DEUX CENT QUARANTE-SIX (P.246), DEUX CENT QUARANTE SEPT (P.247), DEUX CENT QUARANTE HUIT (P.248), DEUX CENT QUARANTE NEUF (P.249), DEUX CENT CINQUANTE (P.250), DEUX CENT CINQUANTE ET UN (P.251), DEUX CENT CINQUANTE DEUX (P.252), tous du cadastre officiel du Quartier Sud de la Cité de Drummondville, Comté de Drummond et

(QUARTIER EST) Lots CINQ CENT SEIZE (516), CINQ CENT DIX SEPT (517), CINQ CENT VINGT (520), CINQ CENT VINGT ET UN (521), CINQ CENT VINGT DEUX (522), CINQ CENT VINGT TROIS (523), CINQ CENT VINGT QUATRE (524), CINQ CENT VINGT CINQ (525), CINQ CENT VINGT SIX (526), CINQ CENT VINGT SEPT (527), et partie des rues B et C et partie des lots QUATRE CENT QUARANTE SEPT (P.447), CINQ CENT DIX NEUF (P.519), CINQ CENT DIX HUIT (P.518) SIX CENT CINQ (P.605)

SIX CENT SIX (P.606) SIX CENT SEPT (P.607) SIX CENT HUIT (P.608), et SIX CENT NEUF (P.609), tous du cadastre officiel du Quartier Est de la Cité de Drummondville, Comté de Drummond.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. Dupont
.....
Greffier

Marcel Marier
.....
Maire.

C O M I T E

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité recommande l'engagement de Monsieur Léo Ouellette, 233 Chapleau, au poste d'enquêteur du nouveau service de bien-être de la Cité, au salaire de base prévu à la convention collective. a

Compteur du 13 dec. 1960
mm

ET LA SEANCE EST LEVEE.

J. Dupont
.....
Greffier

Marcel Marier
.....
Maire.

12 décembre 1960

Copie du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 12 décembre 1960, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

326/60

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 novembre 1960. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

327/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 30 novembre 1960. Ces comptes se totalisent à la somme de \$122,881.34. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

328/60

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au titre de l'Assurance Patronale. Il s'agit d'un montant de \$2,954.71. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient approuvés.

ADOPTE

Dans le domaine de la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Ministère du Revenu National qui informe le Conseil de l'approbation du projet d'aménagement à Drummondville d'un entrepôt de dédouanement pour les marchandises transportées par camions. Selon la lettre reçue, ce projet verrait sa réalisation très prochainement.
- Une lettre de la Chambre de Commerce Sénior approuve entièrement les efforts tentés par le Conseil en vue de conserver à Drummondville son cachet de propriété et d'esthétique.

329/60

Le bureau d'Ingénieurs Coté, Lemieux, Carignan & Bourque, en charge de la construction d'un bassin additionnel au filtre, recommande certains travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus au contrat. Le Conseil étudie ces suggestions et finalement, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité approuve l'installation d'une marquise au coût de \$210.00, la réparation de regards d'égoûts au coût de \$55.00 et l'installation électrique d'une pompe de basse pression, voltage 550 volts, et l'installation de tuyaux de fibre souterrains, au coût de \$1,503.40.

ADOPTE

L'Oeuvre des Terrains de Jeux, par la voie de son président, Monsieur Laurent Bernier, recommande l'achat et l'installation sur différents terrains de jeux d'équipement à l'intention des jeunes qui fréquentent ces terrains. Il s'agit d'une dépense de \$810.00 pour chaque terrain et globalement, d'un montant de \$5,670.00. L'échevin Bibeau, président des parcs et terrains de jeux, informe ses collègues du fait que ce montant a été inclus dans les prévisions budgétaires de son département pour l'année 1961.

La compagnie Triad Creations demande à la Cité de lui consentir la donation d'un petit triangle de terrain, à l'extrémité de la rue Fournier, afin de lui permettre un accès plus facile à sa nouvelle usine. Le Conseil reconnaît l'utilité de cette demande et il lui fera plaisir de permettre l'usage de cette partie de terrain qui sera reconnue comme une servitude de passage lors de la signature prochaine du contrat de vente à intervenir entre cette compagnie et la Cité.

330/60

Toujours en rapport avec le projet d'élargissement de la rue St Pierre, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, et résolu à l'unanimité, que la Corporation de la Cité de Drummondville acquière de Monsieur Napoléon Boucher une partie des lots 162b-5 et 162b-6 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, d'une dimension totale de 13 pieds en profondeur par 132 pieds en largeur, au prix total de \$720.72, ledit terrain étant plus amplement décrit au plan ARP. 380 préparé par l'Ingénieur de la Cité; que le Maire ou le pro-maire, et le greffier de la Cité, soient autorisés à signer ledit acte de vente au nom de la Corporation et à signer tous documents accessoires.

ADOPTE

331/60

L'échevin Armand Gauthier, président du Comité de l'éclairage, suggère l'installation au terrain de stationnement de la rue Brock, de trois réflecteurs au coût de \$123.45. Après explications fournies à ce sujet, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Southern Canada Power soit autorisée à faire ladite installation au coût précité.

ADOPTE

332/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que l'échevin André Cloutier soit désigné pour agir en qualité de maire-suppléant au cours du prochain trimestre.

ADOPTÉ

L'échevin Joseph Bibeau fournit certaines explications concernant l'opération du département de la reliure à la Bibliothèque Municipale. Selon lui, l'opération de ce département deviendrait trop onéreuse et il serait sage d'en fermer les portes à compter du 1er janvier. Cette décision entraînerait malheureusement le congédiement de deux employées féminines, mais cette mesure qui peut paraître énergique est adoptée dans le but de réaliser des économies très importantes.

Première lecture est donnée du règlement No. 527, lequel constitue une refonte complète des règlements de zonage et construction.

Troisième lecture est donnée du règlement No. 526 qui abroge le règlement No. 417 et amende le règlement No. 412 afin de permettre l'émission de licences de bière et vin aux restaurants de la Cité.

Immédiatement après cette lecture, l'échevin Gauthier exprime l'opinion qu'il serait sage de demander au gouvernement provincial le pouvoir pour la Cité de choisir les titulaires de ces permis chaque fois qu'une demande sera faite. Son Honneur le Maire, commentant la loi à ce sujet, explique qu'il n'est pas possible pour les municipalités d'exiger ce pouvoir.

L'échevin Raymond Luneau n'a aucune objection à ce que ce privilège soit demandé.

L'échevin Maurice Sigouin approuve l'émission de permis à toute salle à manger qui est bien tenue. Quant à la suggestion de l'échevin Gauthier, il ne voit aucune objection à ce que le Conseil soit consulté par le Gouvernement avant l'émission d'une licence à un restaurateur. D'une façon générale, il ne voit rien de mal à ce qu'un restaurant serve bière et vin à des voyageurs, car la chose se pratique couramment dans toute la province.

L'échevin Baril déclare qu'il n'est pas encore convaincu que le règlement de prohibition partielle, décrété par le règlement 417, ait aujourd'hui besoin d'être abrogé, car les circonstances actuelles sont les mêmes qu'en 1955, lors de l'adoption de ce règlement 417. Il rappelle que les partisans de cette liberté ont déposé devant le Conseil des lettres de

certaines villes comme Trois-Rivières, Sherbrooke et Granby, qui témoignent de la bonne observance de la Loi des Liqueurs dans les restaurants de ces localités. Cependant, il remarque avec humour que plusieurs villes comme Valleyfield, Jonquière, Chicoutimi, Rimouski et plusieurs autres, n'ont pas été sollicitées par les partisans de ce projet.

En 1955, rappelle-t-il, les règlements 412 et 417 ont été adoptés à la demande même des Ligues du Sacré-Coeur de la ville, et des associations L.O.C. et J.O.C. Il doute fort que ces divers groupements aient aujourd'hui changé d'idée en ce qui regarde la vente de bière et vin aux jeunes gens. Il croit que la multiplication des débits et des occasions ne peut être qu'au désavantage de la jeunesse. Une lettre pastorale récente appuie d'ailleurs sur ce dernier point.

Finalement, l'échevin Antonio Baril propose que le règlement No. 526, dont on vient de faire une troisième lecture, ne soit pas adopté.

L'échevin Joseph Bibeau donne son point de vue en déclarant qu'il constate qu'aucune demande officielle n'a été faite au Conseil par les restaurateurs de la Cité. Toutefois, on ne s'est pas gêné pour diriger des menaces assez vertes contre lui et d'autres membres du Conseil. Il approuve donc en tous points l'opinion de Monsieur Baril, et il seconde sa proposition.

L'échevin Raymond Luneau, tout en respectant l'opinion de ses collègues, propose l'adoption du règlement No. 526, et sa proposition est appuyée par l'échevin Maurice Sigouin.

Nous sommes donc en présence de deux propositions: une présentée par l'échevin Baril recommande le maintien de la prohibition en ce qui concerne les restaurants, et la seconde présentée par l'échevin Luneau, demande le rejet de cette prohibition.

A la demande de Son Honneur le Maire, le vote est pris et les résultats suivants sont consignés:

Ont voté pour la résolution de l'échevin Baril: MM. les échevins
Antonio Baril,
Joseph Bibeau,
Pierre Mathieu,
André Cloutier,
Arthur Fortin.

Ont voté pour la résolution de l'échevin Luneau: MM. les échevins
Raymond Luneau et
Maurice Sigouin.

L'échevin Armand Gauthier s'abstient de voter.

L'adoption du règlement No. 526 est donc rejetée et le tout demeure dans le statu quo.

333/60

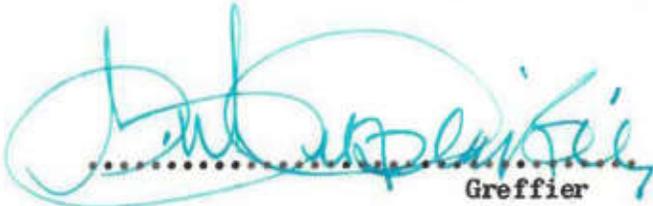
Il est ensuite question de la construction prochaine de l'édifice provincial et l'échevin Maurice Sigouin propose, sur appui de l'échevin Mathieu et du Conseil à l'unanimité, que des représentations soient faites auprès du député ainsi que du Ministère des Travaux Publics, afin que les travaux de construction de cet édifice soient entrepris le plus tôt possible afin de fournir du travail durant la saison d'hiver.

ADOPTÉ

Monsieur Fernand Girard, un des propriétaires résidant dans un quadrilatère situé entre les rues Surprenant, Notre Dame, Ringuet et Cockburn, demande certaines explications au Conseil relativement au permis de construction accordé à Monsieur André Hamel qui est à construire un duplex sur la rue Surprenant, c'est-à-dire dans une zone qui ne permet que la construction uni-familiale.

Son Honneur le Maire fournit à Monsieur Girard ainsi qu'à ceux qui l'accompagnent des informations légales qui répondent bien aux questions de ces messieurs.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

27 décembre 1960

Procès verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 décembre 1960, cette séance en étant une régulière, selon les dispositions du règlement 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Après la lecture de la prière, le Greffier demande aux membres du Conseil le privilège d'être dorénavant exempté de la lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente. Cette coutume qui remonte à des temps lointains est en voie de disparaître dans la plupart des villes importantes de cette province, et à Drummondville, cette omission permettrait d'économiser un temps précieux à chaque séance, temps qui pourrait être avantageusement consacré à la discussion de sujets importants.

Le greffier explique que tous les membres du Conseil reçoivent dans les 48 heures une copie authentique du procès-verbal ainsi que tous les présidents et secrétaires d'associations de Drummondville, les gérants d'usine et les journaux. Le procès-verbal de chaque assemblée est publié en entier dans un hebdomadaire local. Ceci signifie que tous les détails de ce document sont bien connus non seulement des membres du Conseil, mais de la population entière.

334/60

En conséquence, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, qu'à l'avenir, à moins de circonstances exceptionnelles, le Greffier soit dispensé de faire en séance régulière la lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente.

ADOPTE

335/60

Le procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 1960 est donc adopté sans la formalité de la lecture sur proposition de l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier.

ADOPTÉ

336/60

On procède ensuite à la lecture des comptes dus au 27 décembre 1960. Ces comptes s'élèvent à la somme de \$67,386.68. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

A l'item correspondance, il est donné lecture

- d'une lettre de Monsieur Lucien Lachapelle, gérant général de la Commission des Liqueurs de Québec qui informe le Conseil d'un ordre qu'il a donné le 14 décembre prévoyant l'annulation d'un permis de bière et vin au restaurant Taft de Drummondville.

- Sur le même sujet, le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me. Marcel Nichols qui répond à une déclaration faite par l'échevin Joseph Bibeau à une séance précédente, déclaration qui n'aurait pas été prise par Me. Nichols. Après la lecture de ce document, Son Honneur le Maire explique bien le sens qu'a voulu donner Monsieur Bibeau à sa déclaration, et il continue en affirmant que tous les actes posés en cette affaire l'ont été de bonne foi, autant par Me. Nichols qui, dans l'obtention du permis à l'Hôtel de Ville, a agit comme procureur, que par l'employé de l'Hôtel de Ville qui a émis le permis. Monsieur le Maire considère cette affaire comme close, et il espère qu'en cette fin d'année, aucun ressentiment ne subsistera dans l'esprit des personnes qui ont été mêlées à cet incident.

- Une lettre de Monsieur Lorenzo Bernier, arpenteur-géomètre, qui fait rapport d'un voyage à Québec au cours duquel il a réglé en compagnie de Monsieur J.R. Lachance, du Ministère des Terres et Forêts, certains détails techniques susceptibles d'entraîner un délai dans l'approbation officielle de la requête d'annexion d'une partie du territoire de Grantham-Ouest. Monsieur Bernier informe le Conseil que tout est maintenant bien au point et que l'approbation du Sous-Ministre des Affaires Municipales ne devrait pas tarder.

Il est donné lecture d'une lettre du Révérend Frère Bonaventure, Directeur de l'Externat St Georges, qui présente à la Cité une demande d'aide financière pour l'entretien de la patinoire de son institution. Le Conseil, tout en reconnaissant le magnifique travail accompli par les religieux et professeurs laïques de cette institution dans le domaine récréatif, regrette de ne pouvoir accéder à cette demande en raison de ses limitations budgétaires. Les sommes allouées aux terrains de jeu sont confiées et administrées par l'organisation de l'Œuvre des Terrains de Jeux et il est suggéré que le Révérend Frère s'adresse au président de cet organisme afin de lui confier son problème.

337/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville, pour donner suite à la Convention intervenue entre la Corporation de la Cité de Drummondville et Gotham Chalkboard & Trim Co., Ltd., en date du 4 décembre 1959, minute 4,371 de Me. Paul H. Moisan, notaire, toutes les formalités ayant été remplies, un acte de vente aux conditions prévues à la dite Convention soit maintenant signé et exécuté par les parties concernées, comprenant vente d'une partie du lot CENT QUARANTE TROIS

(P.143) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, d'une superficie d'environ cinq (5) âcres, mesure anglaise, plus ou moins, au prix de \$146,908.63 payable à terme tel que prévu dans la Convention et tel qu'établi par le Bureau du Trésorier de la Corporation de la Cité de Drummondville sur le tableau indiquant le mode de paiement par la Compagnie Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd., ledit acte de vente comprenant en outre une Option pour une autre partie du même lot CENT QUARANTE TROIS (P.143) du susdit cadastre en faveur de la même Compagnie au prix de SEIZE MILLE SEPT CENT VINGT SEPT DOLLARS et quatre centins (\$16,727.04) payable à terme tel que relaté dans la susdite Convention.

Il est en outre résolu à l'unanimité que le Maire ou en son absence le pro-maire, et le greffier signent et sont par les présentes autorisés à signer le susdit acte de vente et option, à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

338/60

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Greffier de la Cité soit autorisé à vendre en justice, conformément aux articles 549 et suivants de la Loi des Cités et Villes, un immeuble portant le no. de cadastre 162b-180 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, appartenant à Fernand Grandmont dont la dernière adresse connue est 86, Boulevard Bernard, Drummondville, afin de satisfaire au paiement des arrérages de taxes foncières, municipales et scolaires, avec intérêt et frais.

ADOPTE

339/60

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'un montant de \$696.90 apparaissant aux livres de la Municipalité à titre de licences commerciales dues et non payées au 31 décembre 1960, soit rayé comme étant non percevables, soit pour raisons de faillite ou autres.

ADOPTE

La Commission Scolaire de Drummondville informe le Conseil de son intention de disposer du parc St Henri afin de se procurer les deniers nécessaires à l'achat d'un autre terrain plus central, sur lequel serait érigée une nouvelle école, afin de satisfaire aux besoins du quartier St Pierre. Le Conseil s'est déjà déclaré intéressé à se porter acquéreur de cet emplacement, et il est encore prêt à offrir un montant de \$0.25 le pied carré.

L'échevin Maurice Sigouin, président du Comité de Finance, présente à ses collègues et à la population, le budget pour l'année 1961. Selon cet important document, les revenus pour l'année qui vient s'établiraient à un montant de \$1,440,983.58 tandis que les dépenses atteindraient un niveau de \$1,440,257.21, laissant ainsi un surplus estimé à \$726.37.

Il donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'adoption de ce budget.

Son Honneur le Maire offre ses félicitations à l'échevin Sigouin pour avoir préparé un budget équilibré et qui ne prévoit pas d'augmentation de taxes. De plus, il remarque que ce document est présenté avant le début de l'année, alors qu'il y a quelques années, cette présentation se faisait en avril ou mai.

Monsieur le Maire s'informe de l'état actuel de la situation en ce qui concerne le gaz naturel. Selon le greffier, ce projet dort d'un sommeil profond depuis l'adoption en mars 1960 du règlement No. 511, lequel octroie une franchise à la compagnie de Gaz Laurentienne.

340/60

Son Honneur le Maire présente quelques remarques au sujet de l'admission des moins de vingt ans dans les grills, tavernes et clubs de la Cité. Il déplore le fait que nos hôteliers n'exercent pas une surveillance plus sévère à ce sujet, et il regrette que la carte d'identité offerte par les autorités municipales ne soit pas plus en vogue. L'échevin Antonio Baril, président du Comité de Police, propose, sur appui de l'échevin André Cloutier, que le Chef de Police soit autorisé à prendre toutes les mesures qu'il jugera utiles afin d'empêcher les jeunes gens de fréquenter les endroits où l'on vend des boissons alcooliques.

Le Conseil adopte d'emblée cette proposition, et il espère que les hôteliers voudront coopérer avec les autorités municipales dans l'observance de la loi.

ADOPTE

Son Honneur le Maire rappelle que la réception donnée par les autorités civiques à l'occasion de la fête des Rois 1960 a connu un succès éclatant. Il suggère qu'une réception de même nature soit donnée de nouveau en 1961. Les membres du Conseil appuient la suggestion du premier magistrat.

341/60

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la nouvelle convention collective entre l'Unité des Policiers de la Cité et la Corporation de la Cité de Drummondville, pour la période s'étendant du 1er janvier 1961 au 31 décembre 1962, soit approuvée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce document au nom de la Cité.

ADOPTE

342/60

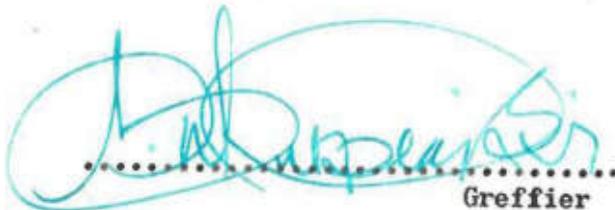
Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Conseil approuve l'entente intervenue entre la Cité et Monsieur René Lapierre pour l'achat d'une lisière de terrain appartenant à ce dernier, portant les numéros de cadastre P.162b-10 et P.162b-81 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, d'une dimension de 13 pieds de large

par 117 pieds de long sur la rue St Pierre, au prix de \$1,723.44.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une étude faite par le Comité de l'aéroport de la Chambre de Commerce Sénior, concernant la donation d'un terrain par son propriétaire, Monsieur Alonzo Malouin, et situé près de la route #9 entre les 4e et 5e Rangs de Grantham. Selon la Chambre de Commerce ce terrain ne serait pas avantageux pour plusieurs raisons: drainage difficile, proximité d'une route à haute circulation, étroitesse de la piste, etc. Le Comité recommande plutôt que les pourparlers soient continués en rapport avec l'achat de l'aéroport de St Nicéphore. Le Conseil remercie la Chambre de l'intérêt qu'elle porte à cette question et il demande au Greffier de s'enquérir du prix actuel demandé pour l'aéroport appartenant à Drummond Air Services. De même le Conseil aimerait savoir si Monsieur Malouin serait consentant à donner un plus grand espace de terrain afin d'aménager si possible une piste plus large et plus convenable.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.